

Papiers de recherche

Etat des lieux des inégalités en Côte d'Ivoire

Auteurs

Bédia François Aka
Wadjamse Beaudelaire Djezou
Angbonon Eugène Kamalan
Ya Assanhoun Guillaume Kouassi
Gongbé Blaise Makaye
Konan Abogni Augustin Kouadio
Affia Larissa Ekian
Setcheme Francine Sonounameto
Antcho Anicette Adje
Yéfongnigui Arthur Constant Ouattara
Nadjaman Ouattara
Koffi Christian N'Dja
Arouna Diallo

Coordination

Linda Zanfini



OCTOBRE 2020
N° 169

Agence française de développement

Papiers de recherche

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les *Papiers de Recherche de l'AFD* n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s).

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. *AFD Research Papers* and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

Etat des lieux des inégalités en Côte d'Ivoire

Wadjamse Beaudelaire DJEZOU

Angbonon Eugène KAMALAN

**Ya Assanhoun Guillaume
KOUASSI**

Gongbé Blaise MAKAYE

**Konan Abogni Augustin
KOUADIO**

Affia Larissa EKIAN

**Setcheme Francine
SONOUNAMETO**

Antcho Anicette ADJE

**Yéfongnigui Arthur Constant
OUATTARA**

Nadjaman OUATTARA

Laboratoire d'Analyse et de
Modélisation des Politiques
Economiques (LAMPE),
Université Alassane Ouattara
de Bouaké

Bédia François AKA

Laboratoire d'Analyse et de
Modélisation des Politiques
Economiques (LAMPE), Centre
de Recherche pour le
Développement (CRD),
Université Alassane Ouattara
de Bouaké

Koffi Christian N'DA

Laboratoire d'Analyse et de
Modélisation des Politiques
Economiques (LAMPE),
Université Jean Lorougnon
Guédé de Daloa

Arouna DIALLO

Laboratoire d'Analyse et de
Modélisation des Politiques
Economiques (LAMPE), Ministère
du Plan et du Développement,
République de Côte d'Ivoire

Résumé

Prenant appui sur les enquêtes ménages de l'Institut National de la Statistique de 2002, 2008 et 2015, la présente étude mobilise plusieurs indicateurs pour analyser les inégalités (de

revenu, d'avoirs, mais aussi sociales, spatiales et de genre) en Côte d'Ivoire, ainsi que leur évolution. Elle révèle que les inégalités au sein des différents groupes de population (en termes sociaux, ethniques, par milieu de résidence...) ont augmenté sur la période, et sont plus importantes que les inégalités intergroupes, qui ont diminué.

L'étude fait état d'une hausse de la part de dépenses des 10% les plus pauvres, qui s'accompagne d'une persistance des inégalités entre les ménages dirigés par un homme ou par une femme, au détriment de ces derniers. Les inégalités de dépenses entre groupes ethniques sont relativement faibles, tandis que le niveau de vie des urbains est largement plus élevé que celui des ruraux. En ce qui concerne les avoirs, la concentration de la propriété des terres de culture entre les mains des ménages urbains et des personnes de profession libérale s'accroît. Les hommes possèdent la grande majorité de ces terres ; ils sont aussi surreprésentés dans le décile le plus riche. En revanche, au sein de chaque décile les parts de dépenses entre les ménages dirigés par un homme et par une femme sont sensiblement égales, et globalement stables entre 2002 et 2015. L'étude met en évidence une amélioration dans l'accès aux services de base pour l'ensemble de la population ivoirienne. Ainsi, l'accessibilité des centres de santé s'améliore en milieu rural comme urbain, avec des taux de fréquentation plus élevés en milieu rural. Le taux de fréquentation scolaire augmente partout, particulièrement au bénéfice des filles et chez les enfants des ménages qui paient leur scolarité, tandis qu'en parallèle la proportion d'élèves bénéficiant de la politique de gratuité baisse considérablement.

La proportion de ménages ayant accès à l'électricité, à l'eau potable et aux sanitaires améliorés progresse indépendamment du statut de pauvreté, mais plus rapidement pour les plus pauvres. L'écart entre milieu rural et urbain persiste, mais se réduit aussi dans le temps. Au niveau spatial, les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest restent moins bien loties que celles d'Abidjan, du Sud, du Centre-Est et du Centre ; tandis que les régions Abidjan, du Centre Est et de l'Ouest connaissent les plus fortes inégalités en leur sein en 2015.

Mots-clés

Inégalités, politiques publiques, éducation, santé, genre, coefficient de Gini, entropie, ratio de Palma.

Codes JEL

H5, I1, I18, I2, I28, I3, I38, J1, J18, C43

Remerciements

Nous sommes reconnaissants à l'AFD (Agence française de développement) et, à travers elle, à l'UE (Union européenne) pour le soutien technique et financier dans la réalisation de ce programme de recherche sur les inégalités en Côte d'Ivoire.

Notre reconnaissance s'adresse également au Ministère du Plan et du développement de la Côte d'Ivoire qui a bien voulu inscrire cette thématique portant sur les inégalités dans le mémorandum de dialogue stratégique entre la Côte d'Ivoire et la France.

Nous tenons à remercier nos collègues de l'Institut de géographie tropicale de l'Université Felix Houphouët Boigny - IGT (Dr KASSI-DJODJO, Dr KOFFI-DIDIA), ainsi que l'équipe de sociologues du CRD de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Dr KRA Gérard) pour leur collaboration dans ce programme de recherche.

Abstract

Drawing on 2002, 2008 and 2015 household surveys from INS (Institut National de la Statistique), this study mobilizes several indicators to analyze inequalities (income, assets, but also social, spatial and gender) in Côte d'Ivoire, as well as their evolution. It reveals that inequalities within different population groups (by social or ethnic group, by area of residence, etc.) have increased over the period, and are greater than intergroup inequalities, which have decreased.

The study reports an increase in the share of spending by the poorest 10%, which is accompanied by persistent inequalities between male- or female-headed households to the detriment of the latter.

Spending inequalities between ethnic groups are relatively low, while the standard of living of urban dwellers is much higher than that of rural people.

In terms of assets, the concentration of ownership of cropland in the hands of urban households and liberal professionals is increasing. Men own the vast majority of these lands; they are also over-represented in the richest decile. On the other hand, within each decile the share of expenditure between households headed by a man and a woman is substantially equal, and generally stable between 2002 and 2015.

The study shows an improvement in access to basic services for the entire Ivorian population. The accessibility of health centres is improving in both rural and urban areas, with higher rates of rural attendance. School attendance rates are increasing everywhere, particularly for girls and for children in households that pay for schooling, while at the same time the proportion of pupils benefiting from the free tuition policy is falling significantly. The

proportion of households with access to electricity, clean water and improved sanitation is increasing regardless of poverty status, but faster for the poorest. The gap between rural and urban areas persists, but also narrows over time. At the spatial level, the Western and Southwestern regions remain less well off than those of Abidjan, the South, the Central East and the Central; Abidjan, Central East and Western regions experienced the highest inequality in 2015.

Keywords

Inequality, public policies, education, health, gender, Gini coefficient, entropy, Palma ratio

I. Evolution récente de l'économie ivoirienne

Cette section introductive aborde successivement l'économie politique de la Côte d'Ivoire, les politiques de lutte contre les inégalités de dépenses et de revenus et les bases de données disponibles pour l'étude des inégalités.

1.1. Le cadre institutionnel de la présente étude

Ce diagnostic sur les inégalités en Côte d'Ivoire est le fruit d'un projet de recherche résultant de la collaboration entre le Laboratoire d'Analyse et de Modélisation des Politiques Economiques (Lampe) et l'Agence française de développement (AFD), l'Union européenne (UE) et le gouvernement ivoirien, à travers le Ministère du Plan et du développement de la Côte d'Ivoire, qui a bien voulu inscrire cette thématique portant sur les inégalités dans le mémorandum de dialogue stratégique entre la Côte d'Ivoire et la France.

Dans le cadre de cette collaboration, il s'agit d'utiliser les données disponibles pour dresser le profil et cartographier les inégalités, de décrire et analyser les inégalités ainsi que la dynamique des inégalités. Les résultats de ces analyses devraient constituer une plateforme de dialogue sur les stratégies de lutte contre les inégalités en Côte d'Ivoire.

1.2. Économie politique de la Côte d'Ivoire

L'économie ivoirienne est une économie ouverte. Elle est intégrée au système économique international. L'économie ivoirienne a pour socle l'agriculture. En effet, le secteur agricole, composé des productions végétales et animales et les industries agro-alimentaires, a représenté en moyenne en 38% du PIB, 66% des emplois, 70% des recettes d'exportation et sa contribution directe au budget de l'Etat à travers les droits uniques de sortie (DUS) appliqués aux exportations de café, de cacao et de bois, est de l'ordre de 20% environ des recettes en 1996 et 1997 (SARA,1999). Cette tendance a continué jusqu'au début des années 2000 malgré la libéralisation complète de la filière café-cacao dans la seconde moitié de la décennie 1990. En fait, la fin de la stabilisation des prix de ces deux principaux produits de rente a conduit à une chute de prix d'achat aux producteurs, les prix n'étant plus garantis mais plutôt indicatifs.

Les importantes potentialités naturelles du pays, notamment une grande disponibilité en terres fertiles, cultivables, et en ressources hydrologique, en sus d'un climat favorable et d'une végétation luxuriante, lui ont permis d'exploiter une gamme variée de productions végétales (bois, café, cacao, coton, hévéa, palmier à huile, noix de cajou, ananas, mangue, papaye, banane douce, canne à sucre, coco, igname, manioc, taro, banane plantain, maïs, riz, sorgho, fonio, arachide, haricot, soja, etc.) et de développer les productions animales et les pêcheries.

Les activités du secteur agriculture et agroalimentaire, productions végétales et animales, et industries agro-alimentaires, représentent en moyenne 27% du produit national brut (PIB) et fournissent 40% des recettes d'exportation. Elles sont la principale source d'emplois et de revenus de la majorité de la population, estimée à 66% en moyenne. La production agricole touche l'ensemble des régions administratives. Elle a connu une progression annuelle de 4% en moyenne (MINAGRI, 2009).

L'agriculture repose sur deux grands domaines : le domaine de la production des ressources végétales et celui de la production des ressources animales et halieutiques. Deux sous-secteurs composent le domaine des ressources végétales : le sous-secteur des cultures de rente ou cultures industrielles et celui des cultures vivrières. Concernant les cultures de rente, les principales sont le café, le cacao, le palmier à huile, l'hévéa. Les cultures industrielles sont le moteur du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Ce faisant, le café et le cacao occupent environ 60% des superficies. Ils fournissent 40% des recettes d'exportation, 70% des revenus agricoles et environ 30% des recettes fiscales. À côté de ces cultures industrielles, les principales cultures vivrières sont le riz, l'igname, le manioc, la banane plantain, le maïs et les légumes. L'agriculture est le principal pourvoyeur d'emplois formels en Côte d'Ivoire (49%). Elle est suivie du secteur des services (22%) et du commerce (21%). Le secteur industriel est celui qui emploie moins de personnes (8%). En milieu rural, 77,7% des emplois sont dans le secteur agricole (ENSESI, 2016, P.27).

Malgré sa très forte contribution à l'économie nationale, la population rurale reste majoritairement pauvre, avec un taux de pauvreté respectivement de 49% en 2002, 62,5% en 2008 et 56,5% en 2015 (INS.ENV2015). On note cependant, une légère baisse de la pauvreté entre 2008 et 2015. Les mutations profondes intervenues dans le secteur agricole depuis 1998, qui ont mis fin au mécanisme de stabilisation des prix des produits de l'agriculture ont contribué à accentuer l'état de pauvreté des populations rurales.

1.2.1. Situation économique et sociale Ivoirienne par rapport à celle des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Depuis 2012, l'économie ivoirienne connaît une croissance forte et régulière de son PIB réel de plus de 8% en moyenne par an. Mais, Cette stabilité du rythme de croissance du PIB réel n'entraîne pas une baisse significative du niveau de pauvreté et d'inégalités.

L'analyse de l'évolution des inégalités montre une évolution en dents de scie en Côte d'Ivoire de 1985 à 2015 (WDI, 2008) (voir tableau 1). Le niveau des inégalités mesuré par l'indice de Gini est tout de même resté constamment supérieur ou égal à 0,38, ce qui montre bien que le niveau d'inégalité est donc assez élevé en Côte d'Ivoire. Le niveau des inégalités mesuré par le Gini a oscillé entre 0,38 (en 1986) et 0,455 (en 1985).

En comparant, les niveaux d'inégalités dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire se situe au 5ème rang sur 8 pays sur l'échelle des niveaux croissants d'inégalités après l'an 2000. Le Mali avec un niveau de l'indice de Gini égal à 0,33 en 2009 est l'économie la moins inégalitaire de l'UEMOA après l'an 2000. Il est suivi par le Niger avec des indices de Gini de 0,315 et 0,343 respectivement en 2011 et 2014. Le Burkina Faso pointe en 3ème position avec des indices de Gini de 0,398 et 0,353 respectivement en 2009 et 2014. La 4ème position est occupée par le Sénégal avec un indice de Gini de 0,403 en 2011. La Côte d'Ivoire suit avec des indices de Gini de 0,432 et 0,415 respectivement en 2008 et 2015. Le pays le plus inégalitaire de la région UEMOA d'après l'an 2000 est la Guinée Biseau avec un indice de Gini de 0,507 en 2010. La 6ème et la 7ème place sont occupées respectivement par le Togo et le Bénin.

Tableau 1. Evolution des inégalités dans les pays de l'Afrique de l'Ouest

Année	BENIN	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
1985	0,455
1986	0,38
1987	0,405
1988	0,369
1991	0,541	..
1992	0,394	0,361
1993	0,436
1994	..	0,481	0,504	0,415	0,414	..
1995	0,406
1998	..	0,499	0,39
2001	0,399	..	0,412	..
2002	0,413	0,356
2003	0,386	0,433
2005	0,444	0,392	..
2006	0,389	0,422
2007	0,373
2008	0,432
2009	..	0,398	0,33
2010	0,507
2011	0,434	0,315	0,403	0,46
2014	..	0,353	0,343
2015	0,478	..	0,415	0,431

Source: World Development Indicators 2018¹

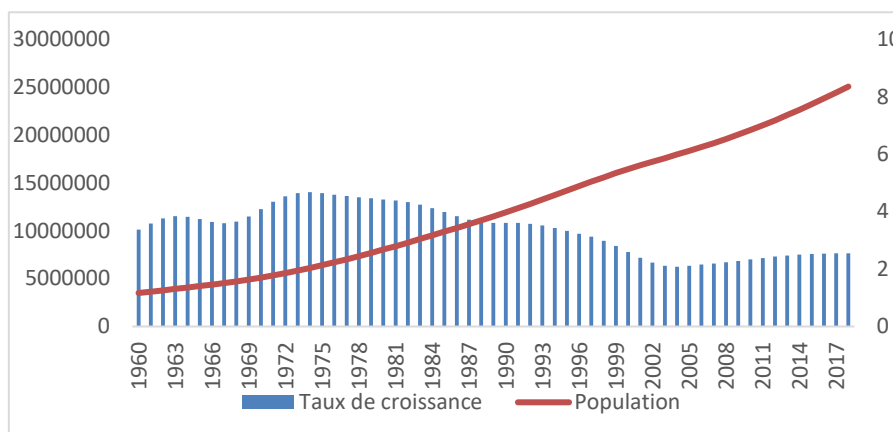
1 World Development Indicators, mis à jour le 21 mai 2018 et consulté le 27 juin 2018.

Le niveau de l'indice de Gini est tombé de 0,46 à 0,431 au Togo de 2011 à 2015. Quant au Bénin, on est passé d'un taux de Gini de 0,434 à 0,478 de 2011 à 2015 (cf. WDI, 2018). Il faut aussi noter dans cette liste que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo sont les pays où le niveau des inégalités a reculé depuis 2008 dans l'espace UEMOA. Le Bénin et le Niger quant à eux ont vu leur niveau d'inégalités croître sur la même période.

1.2.2. Dynamique de la démographie de la Côte d'Ivoire

La population ivoirienne augmente continuellement avec un taux de croissance annuel tendant à se stabiliser autour de 2,5% (graphique 1). La population ivoirienne a dépassé les vingt-cinq millions d'habitants en 2018 (WDI, 2019).

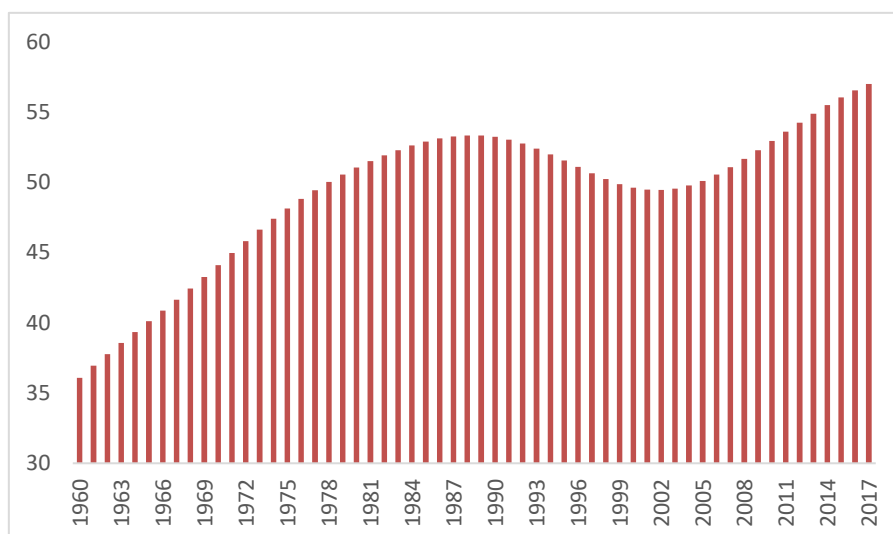
Graphique 1. Population ivoirienne et son taux de croissance



Source : Auteurs à partir des données WDI, 2019

L'espérance de vie à la naissance a amorcé une nouvelle phase croissante depuis 2003 (graphique 2). En effet, l'espérance à la naissance en Côte d'Ivoire a connu une longue phase de croissance depuis 1960 jusqu'en 1990. De 36 ans en 1960, elle a atteint 53 ans en 1986. Elle est restée autour de cette valeur jusqu'en 1990 avant de commencer à décroître. Alors qu'elle était en 2002 de 49 ans, depuis 2003, elle a amorcé une dynamique de croissance pour se situer en 2018 à 57 ans.

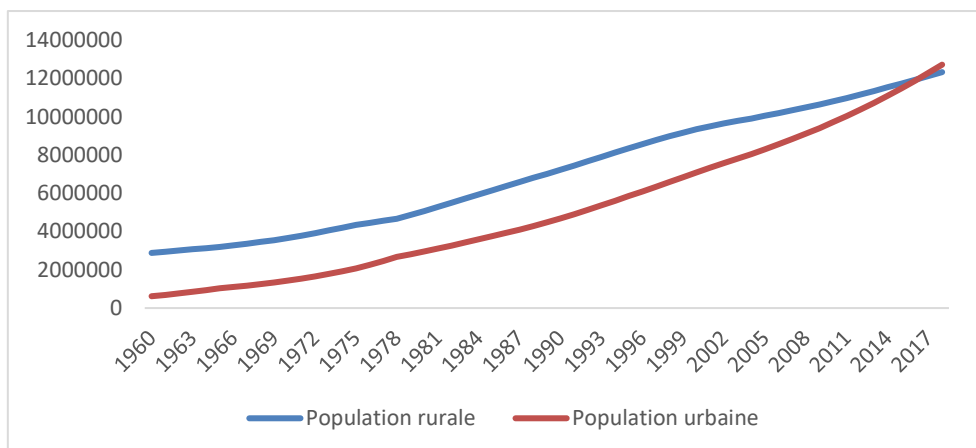
Graphique 2. Espérance de vie à la naissance en Côte d'Ivoire de 1960 à 2017



Source : Auteurs à partir des données WDI, 2019

La population urbaine croit plus vite que la population rurale (graphique 3). Depuis 2016, la population urbaine est plus élevée que la population rurale. Ce qui traduit une urbanisation de plus en plus grandissante à un rythme rapide en Côte d'Ivoire. Cette urbanisation galopante s'accompagne de fortes inégalités socioéconomiques. Cet accroissement plus rapide de la population urbaine par rapport à la population rurale pourrait s'expliquer par les flux migratoires des populations de la sous-région, mais aussi par l'exode des jeunes des ruraux vers les centres urbains.

Graphique 3. Evolution de la population rurale et de la population urbaine en Côte d'Ivoire

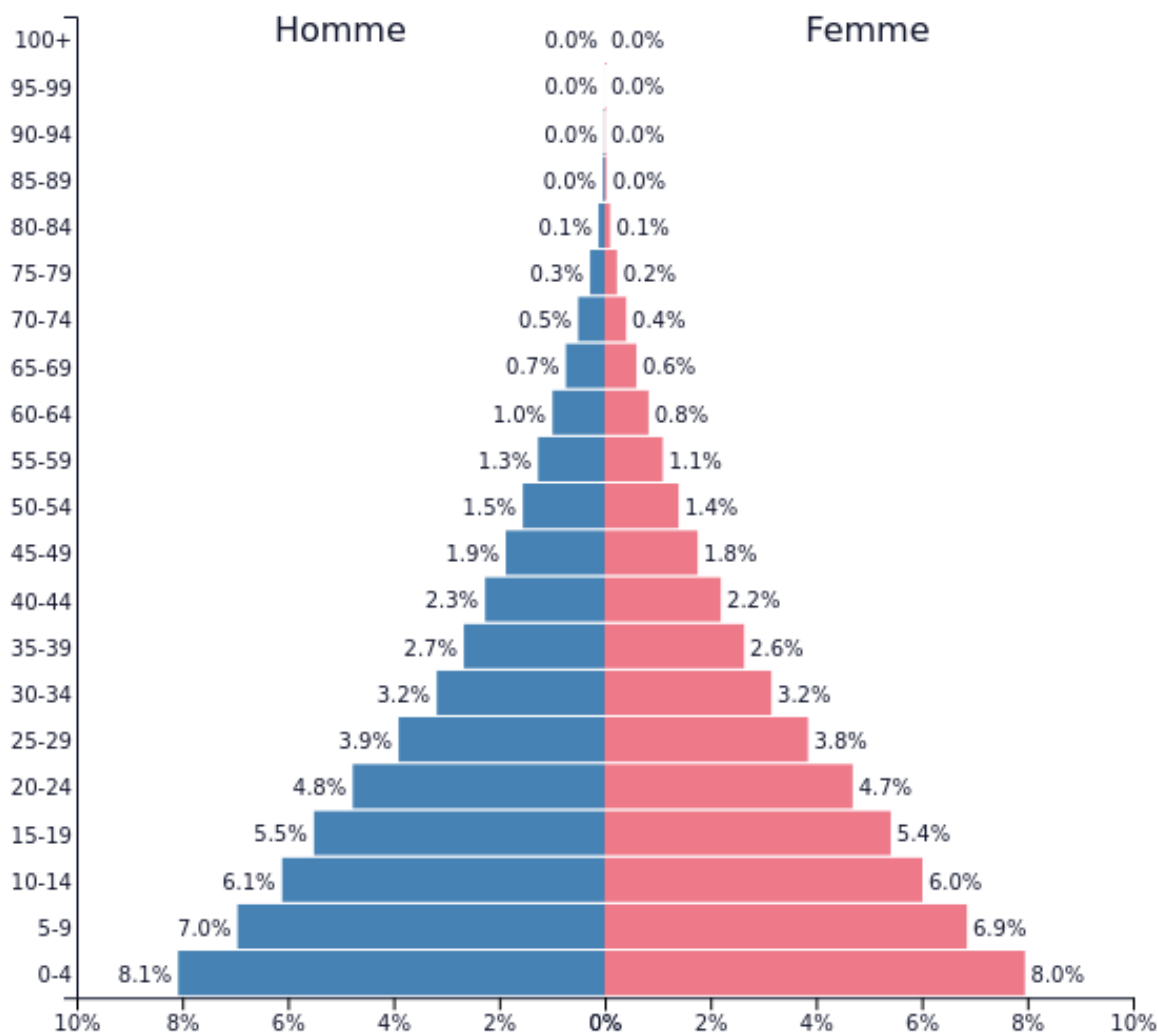


Source : Auteurs à partir des données WDI, 2019

La structure par âge de la population ivoirienne, reflétée par la pyramide des âges avec un sommet très rétréci et une base très large, montre qu'elle est essentiellement jeune (Figure 1). Plus de 16% de la population ivoirienne a moins de 5 ans alors que 3 % a plus de 65 ans. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 53% de la population ivoirienne. En 2018, la population masculine est plus élevée que la population féminine. La population féminine représente 49,1% de la population ivoirienne en 2018².

² https://countrymeters.info/fr/Cote_D%27ivoire

Figure 1. La pyramide des âges de la population ivoirienne en 2018



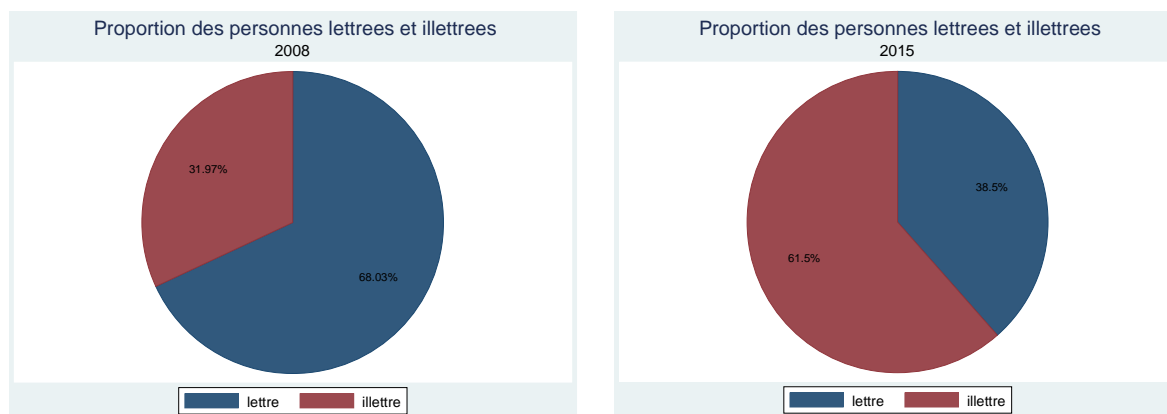
Source : Auteurs à partir des données de la Banque Mondiale

La population ivoirienne comporte (graphique 4) un nombre assez important de personnes qui ne savent ni lire, ni écrire (analphabètes ou illettrés). De 2008 à 2015, la proportion de personnes ne sachant ni lire ni écrire a considérablement augmenté. En effet, de 32% en 2008, le taux d'analphabétisme est passé en 2015 à 61,5% en Côte d'Ivoire. Ainsi sur la période 2008-2015, le taux d'analphabétisme a presque doublé pour représenter près de 2/3 de la population ivoirienne. Ce qui constitue un facteur d'exclusion de certains services de base et également une entrave pour l'accès à certains segments du marché du travail.

Cette forte augmentation du taux d'analphabétisme en moins de dix ans peut s'expliquer par les crises militaro-politique et sociales qu'a connus la Côte d'Ivoire ces vingt dernières années. En effet, à la faveur de la crise militaro-politique de 2002, toute la zone Centre Nord et Ouest a connu d'énormes difficultés de scolarisation. Ce n'est qu'à partir de 2007 que l'éducation a formellement repris dans ces zones. Ainsi, une grande majorité des enfants en âge d'aller à l'école n'ont pu l'être dans cette zone, auxquels il faut ajouter les anciens élèves de ces zones qui n'ont pas pu reprendre leur scolarité pour diverses raisons. La plupart de ceux-ci n'ont pas pu achever le nombre d'années de scolarité nécessaire pour être considérés comme lettrés. Il ne faut pas non plus oublier les effets de la crise postélectorale de 2010-2011, avec son corollaire de déplacements internes et surtout externes, qui a pu aussi avoir un impact sur le taux d'analphabétisme.

Graphique 4. Proportion de personnes lettrées et illettrées en Côte d'Ivoire en 2008 et 2015

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015



1.2.3. Situation macroéconomique sectorielle de la Côte d'Ivoire

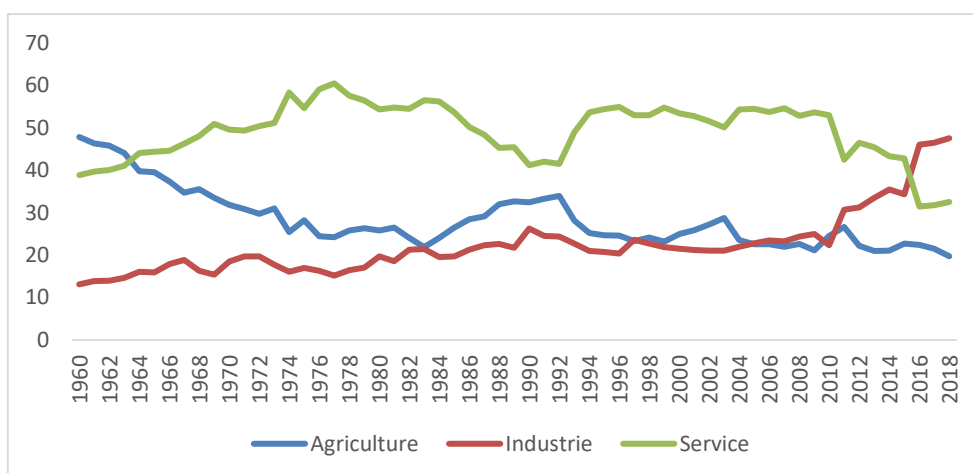
La contribution des principaux secteurs au PIB a connu différentes évolutions depuis les années 1960 à nos jours (graphique 5). Le secteur tertiaire est celui qui contribue le plus au PIB avec plus de 50% de 1963 jusqu'en 1984. A partir de cette date, la contribution du secteur tertiaire au PIB va connaître un ralentissement jusqu'en 1992, avant de retrouver son niveau de 1963 à 1984. Toutefois, ce secteur est resté globalement le principal contributeur au PIB.

La part du secteur primaire quant à elle a décliné de 1960 jusqu'en 1982 avant de croître jusqu'en 1992. Mais depuis cette date, la part du secteur primaire dans le PIB a diminué puis s'est stabilisée jusqu'en 2018. Il faut noter que le secteur primaire a été le second contributeur au PIB de 1963 à 2011.

La contribution du secteur secondaire au PIB n'a cessé de croître depuis 1960. Classé en troisième position en termes de contributions au PIB depuis 1960, le secteur secondaire est parvenu depuis 2011 à se hisser au second rang devant le secteur primaire. Depuis 2016, ce secteur présente la meilleure contribution à la formation du PIB en Côte d'Ivoire.

Malgré les contributions relatives des différents secteurs au PIB, le graphique 6 ci-dessous montre que le principal pourvoyeur d'emplois en Côte d'Ivoire est le secteur primaire. Environ 50% des emplois sont dans le secteur primaire. Le secteur des services est le deuxième employeur en Côte d'Ivoire avec environ 40% des emplois. Le secteur secondaire ne comptait qu'environ 10% des emplois, et sa part baisse d'ailleurs, depuis 2015.

Graphique 5. Contribution des secteurs d'activité au PIB en Côte d'Ivoire de 1960 à 2018

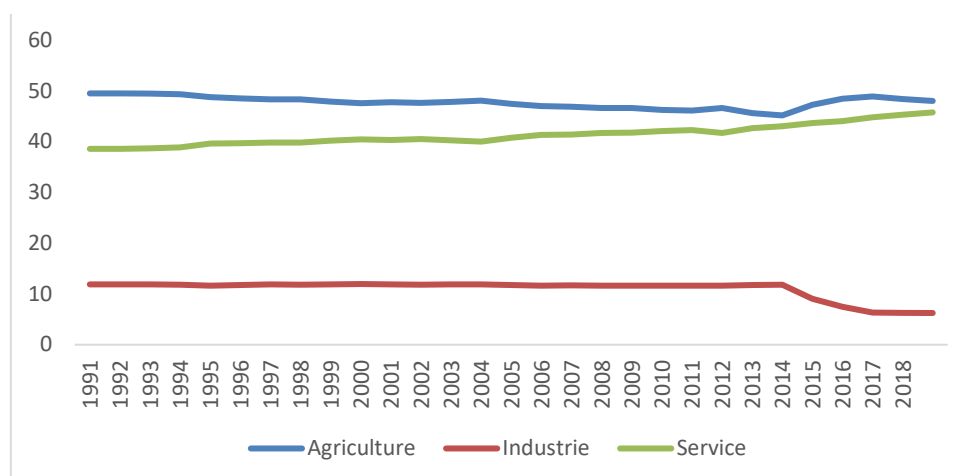


Source : Auteurs à partir des données WDI, 2019

Alors que la part de l'agriculture dans le PIB tend à diminuer, la proportion d'emplois dans ce secteur augmente. La part des emplois augmente également dans les services. Cependant dans le secteur secondaire, l'on remarque une baisse de la proportion d'emplois alors même que la part de ce secteur dans le PIB augmente ces dernières années.

Cette baisse de la part des emplois dans le secteur secondaire en période de croissance pourrait s'expliquer par les sources de cette croissance sectorielle. L'évolution technologique améliore la productivité globale des facteurs de production. Ainsi, avec une même quantité de travail ou même moins, il est possible de réaliser des niveaux de production plus élevés. Par ailleurs, si la croissance est engendrée par les capitaux étrangers et que les fruits de la croissance sectorielle ne sont pas réinvestis dans le secteur, il ne peut y avoir de création d'emplois.

Graphique 6 : Parts sectorielles dans l'emploi en Côte d'Ivoire de 1960 à 2018



Source : Auteurs à partir des données WDI, 2019

1.3. Brève revue de littérature sur les inégalités en Côte d'Ivoire

Dans sous-section, nous faisons l'état des lieux des études sur les inégalités en Côte d'Ivoire.

1.3.1. Contexte et évolution des inégalités en Côte d'Ivoire

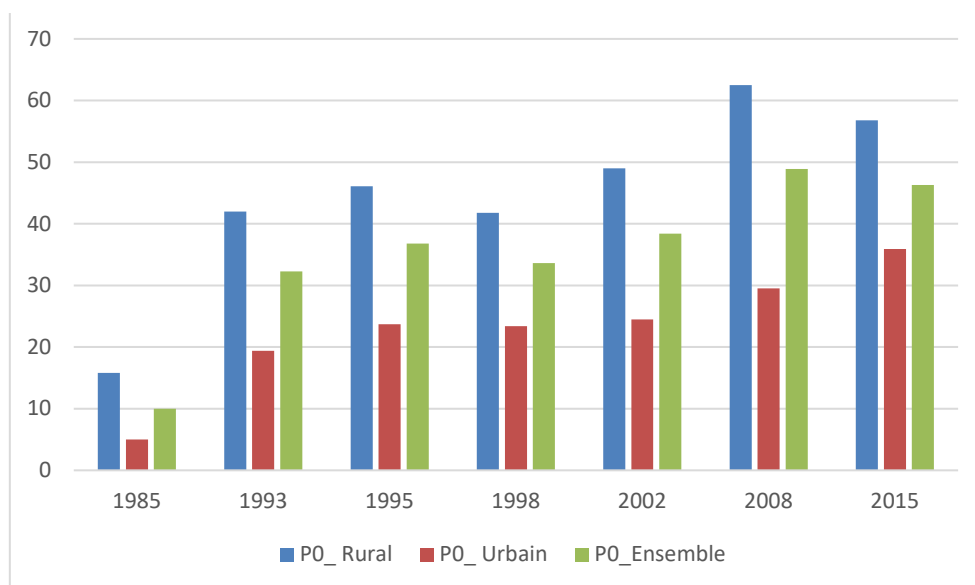
Les enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV) réalisées par l'institut national de la statistique (INS) indiquent que les inégalités ont augmenté de 1998 à 2002, mais, ont baissé entre 2002 et 2015. La part des 10% les plus pauvres dans la consommation totale est de 2,7% en 2015 contre 1,7% en 2002 et 2,2% en 2008. Par ailleurs en 2015, les 10% les plus riches dépensent en moyenne 13,7 fois que les 10% les plus pauvres. Alors que ce rapport était de 23,7 en 2002 et 15,1 en 2008. Cette situation témoigne d'une tendance à la baisse des écarts de revenu entre décile et confirme la résorption progressive des inégalités depuis 2002.

Les écarts de niveaux de vie, mesurés par le coefficient de Gini, indiquent qu'on avait une valeur de 0,500 en 2002 contre 0,420 en 2008 et 0,405 en 2015, ce qui confirme la tendance à la baisse des inégalités depuis 2002. En milieu urbain, l'indice de Gini est passé de 0,509 en 2002 à 0,439 en 2008 puis à 0,395 en 2015. En milieu rural cependant, l'indice de Gini a évolué à la hausse en passant de 0,411 en 2002 à 0,429 en 2008 avant de baisser à 0,380 en 2015. L'inégalité est beaucoup plus élevée dans les centres urbains en 2015 que dans le milieu rural. Par ailleurs, les disparités de revenus sont plus élevées dans les classes extrêmes que dans les classes autour de la médiane.

Par ailleurs, de 1985 à 2015, le niveau de pauvreté est globalement en hausse de façon constante (graphique 7). La proportion de pauvres dans la zone rurale est plus élevée que celle de la population urbaine. De 10% en 1985, on comptait 46,3% de pauvres dans la population ivoirienne en 2015. Ce taux a tout de même connu des moments de ralentissement. Après avoir atteint le niveau de 36,8% en 1995, le taux de pauvreté est tombé à 33,6% en 1998 avant de remonter à 48,9% en 2008.

Les inégalités en Côte d'Ivoire vont au-delà de l'aspect monétaire évalué à partir des dépenses de consommation des ménages. L'accès aux infrastructures de base est aussi inégalitaire selon le milieu de résidence et les conditions sociales.

Graphique 7 : Evolution du niveau de pauvreté en Côte d'Ivoire de 1985 à 2015



Source : Auteurs à partir des données INS.ENV 2015

1.3.2. Les études antérieures sur les inégalités en Côte d'Ivoire

Les premières analyses sur les inégalités en Côte d'Ivoire sont celles de l'Institut National de la Statistique (INS) à partir des enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV). En effet, à l'occasion de ces enquêtes l'INS calcule les niveaux de pauvreté et d'inégalités à l'échelle nationale et régionale (cf. rapport ENV1998, ENV2002, ENV2008 et ENV2015).

Ces dernières années, la question des inégalités concentre de plus en plus l'attention des chercheurs qui y consacrent plusieurs travaux. L'un de résultats clefs de ces recherches est que la situation de paupérisation de la population ivoirienne s'accompagne de fortes inégalités entre les centres urbains et les zones rurales d'une part, et entre les catégories socioprofessionnelles d'autre part. Les inégalités sont aussi observables à l'intérieur des différentes catégories socioprofessionnelles soit en fonction de l'éducation, de l'état de santé (N'da, 2016) et/ou du genre surtout quand il s'agit de l'accès à la propriété foncière (Aka, 2007). Face à ces faits, l'intervention publique vise à réduire les écarts de niveau de vie entre les ménages, tant entre les catégories sociales qu'à l'intérieur de celles-ci.

Examinant comment une petite économie ouverte telle que la Côte d'Ivoire (CI) peut obtenir des ressources fiscales internes axées sur la croissance et comment le système fiscal affecte les ménages et les individus, Aka et Diallo (2011) utilisent un modèle d'équilibre général calculable (EGC) microsimulé pour analyser les effets de régimes fiscaux alternatifs sur les ménages. Ils montrent que les politiques fiscales d'après-crise envisagées par le gouvernement (réduction du taux d'imposition des entreprises, la réduction des taxes à l'importation et l'augmentation des taxes sur le revenu des ménages) se traduisent par une augmentation de la pauvreté et des inégalités au niveau des régions, des villes et des petites localités.³

Un rapport de la commission économique pour l'Afrique (CEA, 2017) montre que les inégalités monétaires se sont accrues entre 1998 et 2002 avant d'amorcer une tendance à la baisse entre 2008 et 2015. Cependant, en ce qui concerne les inégalités non monétaires, l'on observe des évolutions différentes en fonction du service considéré. Ainsi, si les disparités au niveau de la durée moyenne de scolarisation ont connu une baisse significative à partir de 2008, il n'en est pas de même pour l'accès aux services de santé. En effet l'on constate une aggravation des inégalités d'accès aux infrastructures sanitaires tant au niveau national qu'au niveau régional avec un indice d'entropie de 0,7 en milieu rural contre 0,383 en zone urbaine.

3 A noter que la présente étude n'aborde pas l'impact des politiques fiscales sur les inégalités, qui est traité dans une autre étude de la facilité de recherche sur les inégalités (Akim, A.-M., Jelloul, M. B., Czajka, L., Robilliard, A.-S. (2020), "Collect more, spend better? Assessing the incidence of fiscal systems and public spending in three Francophone West African countries", AFD Research Paper Series, forthcoming).

II. Les politiques de réduction des inégalités

La Côte d'Ivoire initie depuis bien longtemps des projets visant à réduire les inégalités monétaires et non monétaires entre les ménages ivoiriens. Il s'agira pour nous dans cette section de faire l'état des lieux de ces différentes interventions publiques visant à éradiquer les inégalités en Côte d'Ivoire. Ce diagnostic permettra de proposer des mesures pour amplifier les réussites et corriger les points faibles des politiques en cours ou déjà exécutées.

Les premières initiatives ne visaient pas principalement la réduction des inégalités. Elles avaient pour objectif principal de soutenir l'emploi, la santé et l'éducation. Nous les exposerons avant de présenter les nouvelles initiatives visant à influencer directement sur les inégalités en Côte d'Ivoire.

2.1. Les programmes d'insertion professionnelle comme mesure de lutte contre les inégalités

Le système de protection sociale en Côte d'Ivoire est encore sélectif et contributif. Ainsi, les bénéficiaires sont les personnes en activités et leurs ayants droit. A l'issue des crises socioéconomiques des années 1980, l'Etat a mis en place des programmes visant à aider les personnes sans emplois à s'insérer ou à développer une activité génératrice de revenus. C'est dans cette logique mais aussi dans le but d'amortir les effets pervers des programmes d'ajustement structurels (PAS), que l'Etat va initier en 1994, le programme des fonds sociaux.

Créés par décret (n° 94-134) le 30 mars 1994, les fonds sociaux sont des prêts consentis par l'Etat aux chômeurs, aux femmes, aux déscolarisés et aux jeunes diplômés ivoiriens porteurs de projets viables. Ces prêts devaient servir d'instruments d'amortissement des coûts sociaux de l'ajustement monétaire et permettre à ces catégories de personnes de créer, de réhabiliter ou de développer des micro-projets d'intérêt économique ou communautaire générateurs de revenus. Les secteurs pris en compte pour les fonds sociaux sont l'agriculture, le commerce, la petite industrie, la santé, l'éducation et la culture. Les fonds sociaux ont donc été conçus pour lutter contre la pauvreté en améliorant la capacité des ivoiriens à s'insérer dans la vie active ou à renforcer des activités économiques déjà existantes. Mais, à l'évaluation du programme, il est apparu que les objectifs assignés aux fonds sociaux n'ont pas été atteints (Ceprass, 1999).

Face au niveau élevé du chômage surtout chez les jeunes, le gouvernement ivoirien initie en 2011, le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) visant à apporter une réaction rapide à la situation économique et sociale d'urgence de la période d'après crise postélectorale.

Le PEJEDEC a été mis en œuvre de septembre 2011 à juin 2015. Il couvrait essentiellement deux objectifs notamment la création d'opportunités d'emplois temporaires au profit des jeunes dans un délai assez court, par le biais des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) et l'offre de formation et/ou une première expérience professionnelle dans les secteurs de croissance économique à travers les programmes (i) d'apprentissage ; (ii) de stages direct en entreprises, (iii) de formations professionnelles accélérées suivies de stage; et (iv) d'aide à l'auto-emploi.

L'objectif du PEJEDEC est d'améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développer les compétences des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans. Les bénéficiaires du projet pourront ainsi apprendre un métier, bénéficier d'une formation professionnelle adaptée, faire des

stages en entreprise et bénéficier de coaching en entrepreneuriat. Tout ce dispositif devrait favoriser et faciliter leur insertion professionnelle et sociale.

Poursuivant sa volonté de lutter contre le chômage, l'Etat de Côte d'Ivoire initie dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D) le projet « C2D- Emploi des jeunes » avec l'appui financier et technique de l'Agence Française de développement. Le but de ce projet est d'améliorer l'employabilité et de développer l'entrepreneuriat des jeunes âgés de 18 à 40 ans à travers la mise en stage en entreprise et l'appui à l'auto-emploi en aidant à la création d'activités génératrices de revenus (AGR). Ainsi, le projet «C2D-Emploi des jeunes » vise à contribuer à réduire la pauvreté et le chômage des jeunes. Il s'agit d'apporter un appui à la création des AGR par les groupes vulnérables et jeunes à risque porteurs d'une idée de projet. Cet appui se fait sous forme de formations techniques professionnelles et de financement de leurs activités.

Après cette première vague d'initiatives visant à réduire les inégalités de façon indirecte, l'Etat cherche depuis le début des années 2000 à agir directement sur le niveau des inégalités. Ses interventions s'orientent principalement dans le domaine des services sociaux de base dans l'éducation et la santé.

2.2. Programmes de lutte contre les inégalités dans le domaine de la santé

Dans le domaine de la santé, l'amélioration de la protection des couches vulnérables contre les risques de maladie a été au cœur des préoccupations des gouvernants. Cependant, le système d'assurance santé en Côte d'Ivoire est sélectif et corporatiste. Ce système est complété par les assurances privées, ce qui laisse la majeure partie de la population ivoirienne sans couverture sociale en matière de santé.

Pour pallier ce problème, dès l'entame des années 2000, le gouvernement a entrepris de mettre en place un système d'assurance maladie universelle (AMU). L'AMU était prévue pour être un système de solidarité nationale en matière de santé bien qu'exigeant une contribution individuelle. Cependant, l'AMU n'a pas pu effectivement être mis en œuvre compte tenu des diverses crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire.

A partir de 2012, l'AMU est aménagée pour être muée en couverture maladie universelle (CMU) et confiée à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM). La CNAM devient donc l'organe chargé de l'opérationnalisation du projet de couverture maladie universelle. Après une phase pilote avec les étudiants en 2017, la CMU rentre dans sa phase fonctionnelle d'envergure en 2019. L'objectif est de permettre à tous les citoyens de bénéficier d'une couverture sociale en matière de santé. Pour ce faire, l'Etat a offert la couverture sans contribution aux personnes jugées vulnérables et démunies. Le taux de couverture de la CMU est de 70%. Ainsi, le bénéficiaire des actes médicaux ne paie que 30% du coût de l'acte.

Comparativement au système traditionnel sélectif et corporatiste, la CMU prend en compte toute la population sans exigence d'appartenance à un corps de métiers. Aussi est-elle valable aussi bien dans les établissements sanitaires publics que privés. Elle couvre les soins infirmiers, ambulatoires, de médecine générale et de spécialité. Tout comme dans le domaine de la santé, les initiatives publiques dans le secteur de l'éducation visent à réduire le coût de l'éducation pour les ménages dans l'enseignement public.

2.3. Initiatives de lutte contre les inégalités dans le secteur éducatif

Dans le but d'améliorer l'accès et le maintien des élèves à l'école, l'Etat a initié plusieurs mesures. Il y a d'abord la politique des cantines scolaires avec l'appui du programme

alimentaire mondiale (PAM) depuis la première moitié des années 1990. Ce programme vise à fournir aux élèves une alimentation équilibrée et à réduire les abandons dus à la nutrition.

A partir de 1995, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié une réforme du secteur éducation-formation. Cette réforme introduite par la Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement, a abouti à l'élaboration du plan de développement du secteur éducation-formation (PNDEF). L'objectif principal du PNDEF était la réalisation de l'éducation pour tous à l'horizon 2008. Dans la mise en œuvre de cet objectif, le gouvernement a entrepris de réduire les coûts directs de l'éducation pour les ménages à travers la politique de distribution gratuite de manuels scolaires aux élèves du cycle primaire depuis 2007.

Dans la poursuite de l'objectif de facilitation de l'accès à l'éducation, le gouvernement s'est engagé, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, à rapprocher les établissements scolaires des apprenants. C'est dans cette optique qu'est initié le projet « C2D/ collèges de proximité » avec les soutiens financiers de l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale et le projet d'Urgence d'Appui à l'Education de Base (PUAEB).

Il s'agit ici de faciliter l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'éducation secondaire dans un environnement propice à l'apprentissage. Cela constitue également une réponse au défi de capacités d'accueil des élèves au premier cycle du secondaire consécutif à l'objectif de massification de l'offre éducative. Cette volonté de massification a conduit le gouvernement ivoirien à réduire la moyenne pour accéder au collège (à la classe de 6^{ème}) à 10/20 pour les élèves du Cours Moyen deuxième année (CM2), ce qui correspond à une note de 85 points sur 170. En clair, tous les élèves qui sont reçus à l'examen du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) accèdent à la classe de 6^{ème}. Le projet « C2D/ Collèges de proximité » vise à renforcer l'éducation de base et à améliorer la qualité de la main-d'œuvre.

Il faut cependant noter que le rapprochement des établissements secondaires des apprenants contribue également à réduire les inégalités d'accès à l'éducation. En effet, en ciblant les zones rurales pour l'installation de ces collèges de proximités, cela contribue à corriger les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales dans l'offre d'éducation secondaire.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, l'éducation est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans (article 17, Loi 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement). Toutes ces initiatives visent à améliorer l'accès à l'éducation et éliminer les barrières qui sont sources d'inégalités dans l'accès à l'école en Côte d'Ivoire.

En plus de faciliter l'accès aux services sociaux de base, l'Etat a décidé de combattre les inégalités économiques. Il a initié depuis 2018, les filets sociaux productifs pour soutenir financièrement un certain de ménages démunis et vulnérables.

2.4. Les filets sociaux productifs

Tout récemment le gouvernement a mis en œuvre une politique sociale hardie, à travers les filets sociaux productifs, en vue de réduire la pauvreté et le fossé social entre les populations. Le projet « Filets sociaux productifs (PFSP) » est un programme d'allocation de revenu à des ménages pauvres dans le cadre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Il s'agit de distribuer 36 000 FCFA par ménage et par trimestre à 35 000 ménages dans 540 villages dans 12 régions. Ce projet est financé par la banque mondiale par un prêt de 50 millions de dollars US, soit 25 milliards de francs CFA. La contrepartie de l'Etat de Côte

d'Ivoire est de 2,5 milliards de FCFA sur une période de 5 ans (2015-2020). Dès fin décembre 2018, le nombre de bénéficiaires est passé à 50 000 ménages (15 000 autres identifiés dans 340 villages du Centre de la Côte d'Ivoire).

Ce projet devrait se poursuivre de sorte à couvrir progressivement l'ensemble du territoire national. Il s'agira de passer de 50 000 ménages à 100 000 en 2019 et au moins à 125 000 en 2020. En plus du milieu rural, la phase d'extension du projet prend également en compte la couverture du milieu urbain.

Cette phase d'extension du Projet Filets Sociaux Productifs au milieu urbain est déjà en cours avec le début du processus sélection de 20 000 ménages pauvres concernés. Elle s'appuie sur un financement additionnel de 100 000 millions de dollars obtenu par le gouvernement. Ce financement offre l'opportunité d'élargir le projet au milieu urbain et d'augmenter le nombre de bénéficiaires des allocations de revenu à 125 000 ménages, à travers la prise en compte de 75 000 nouveaux ménages. Cette nouvelle phase qui devrait s'étendre sur la période 2020-2024 est appelée Projet de protection sociale et d'inclusion économique (PPSIE).

Sur les 75 000 ménages, 20 000 sont dans le milieu urbain. Il s'agit de cinq villes : (i) Abidjan (Abobo et Yopougon) pour la région des grands ponts ; (ii) Bouaké pour la région du Gbêkê ; (iii) Daloa pour la région du Haut-Sassandra ; (iv) Korhogo pour la région du Poro et (v) Bondoukou pour la région du Gontougo.

Le critère de ciblage et de sélection des régions bénéficiaires du projet repose sur le taux de pauvreté et la contribution à la pauvreté. Les taux de pauvreté et les contributions utilisés dans cette sélection ont pour basant les données d'enquêtes sur le niveau de vie des ménages produites par l'Institut National de la Statistique (INS).

En dépit de l'importance de ce programme de transferts sociaux dans la politique de redistribution des revenus, les données disponibles ne permettent pas d'apprécier son impact sur la réduction des inégalités en Côte d'Ivoire.

III. Les données

Différentes sources de données seront utilisées dans le cadre de cette étude sur les inégalités en Côte d'Ivoire. Nous utilisons principalement les données d'enquêtes sur le niveau de vie (ENV) des ménages, collectées périodiquement par l'institut national de la statistique (INS). Pour la section concernant les inégalités de revenus, nous utiliserons les données de l'enquête sur l'emploi dans le secteur formel et le secteur informel (ESSI) menées par l'INS en 2016. Les données de l'INS seront complétées par des données d'enquêtes à réalisées auprès des populations pour l'analyse des aspects qualitatifs des inégalités en Côte d'Ivoire.

3.1. Les données disponibles

Plusieurs données sont disponibles pour l'étude des inégalités de revenus en Côte d'Ivoire. Outre les données de la Banque mondiale (WDI), les enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV) produites par l'Institut national de statistique (INS) sont disponibles pour les années 1998, 2002, 2008 et 2015. Il y a également les données de l'enquête sur l'emploi dans le secteur formel et le secteur informel (ESSI). Ces différentes enquêtes comportent plusieurs ménages et individus. Elles couvrent tout le territoire national. Elles permettent de situer chaque ménage et donc chaque individu de la base dans une localité précise du pays. Par ailleurs, les données du recensement général de la population existent (RGPH 98, et RGPH 2014).

Cependant, certaines de ces bases de données méritent quelques traitements préalables avant de les utiliser pour l'analyse des inégalités. Lorsque l'analyse doit être faite selon une optique d'évolution du niveau des inégalités, comme c'est le cas dans cette étude, il devient difficile d'utiliser la base ENV1998. En effet, cette base est non seulement limitée en informations mais sa structure diffère des autres. Ce qui rend impossible la comparaison des résultats avec ceux obtenus à partir des autres bases. Nous utiliserons donc pour réaliser le profil, la cartographie et l'analyse des inégalités en Côte d'Ivoire les données des enquêtes ENV2002, ENV2008, ENV2015 et ESSI 2016.

Ces bases de données ont été constituées à partir d'enquêtes auprès des ménages sur toute l'étendue du territoire national. Elles sont donc représentatives de la réalité des ménages de toutes les régions du pays.

3.2. Les données collectées

L'analyse de la perception des inégalités par les ménages ivoiriens nécessite des données qualitatives. Pour ce faire, une enquête a été conduite par le LAMPE et une équipe de sociologues du Centre de Recherche pour le Développement (CRD) de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. La collecte des données s'est faite principalement à travers des entretiens de groupes avec des hommes et des femmes âgées de 18 ans et plus. En plus de ces données primaires, une recherche documentaire a été effectuée afin d'obtenir des compléments d'informations sur l'inégalité des revenus en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, nous avons exploité des documents (rapports, publications, communications réalisées tant au niveau national que régional).

La collecte des données s'est faite à l'aide d'un guide de focus group adressé aux hommes et aux femmes âgés de 18 ans et plus. Ces différents outils ont abordé des aspects relatifs à l'inégalité en lien avec la mobilité ascendante, le revenu, le statut social, la santé et la cohésion sociale.

L'état des lieux des études sur les inégalités en Côte d'Ivoire a révélé que cette question n'a pas encore fait l'objet d'étude approfondie. Les inégalités ont été la plupart du temps abordées par l'INS dans le cadre des rapports des enquêtes sur le niveau de vie des ménages. Toutefois, les données produites par l'INS peuvent permettre d'investiguer un peu plus en profondeur la question des inégalités. Dans la section 4, nous nous proposons de faire un profilage des inégalités économiques et non monétaires en Côte d'Ivoire.

IV. Profil, analyse et cartographie des inégalités

Les inégalités peuvent être de nature monétaire et non monétaire. Dans cette section, nous analysons successivement les inégalités économiques, les inégalités d'avoir et de richesse, les inégalités sur le marché du travail, les inégalités dans le domaine social et les inégalités de genre. Nous terminons la section par la représentation spatiale des inégalités et l'analyse de la perception des monétaires et non monétaires.

4.1. Inégalité économique

La réduction des inégalités est inscrite comme priorité dans le programme social de l'Etat de Côte d'Ivoire. L'objectif n°10 des objectifs du développement durable concerne en effet la réduction des inégalités à la fois à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Dans cette section, nous analysons les inégalités économiques en utilisant la dépense par tête et le revenu par tête comme un proxy de l'indicateur de bien-être. L'analyse des inégalités économiques est faite à l'aide du coefficient de Gini, de la courbe de Lorenz, des indices de Theil, des indices d'Atkinson et le ratio de Palma. Mais avant, nous présentons la distribution des dépenses annuelles par décile.

Pour ce faire, les bases de données des enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV) conduites par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2002, 2008 et 2015 seront utilisées.

4.1.1. Dépense annuelle moyenne par décile

On constate une augmentation régulière de la part de dépenses détenue par les 10% les plus pauvres de la population ivoirienne sur la période 2002-2015 (cf. tableau 2). On est passé d'une dépense annuelle moyenne de 107 084 FCFA pour les 10% les plus pauvres en 2002 à 121 388 FCFA en 2008 puis à 140 438 FCFA en 2015. Cela représente une hausse de 13,36% de la part de dépenses détenue par les 10% les plus pauvres sur la période 2002/2008 contre une augmentation plus accélérée d'environ 15,69% en sur la période 2008/2015.

Le rapport entre la dépense annuelle moyenne des 10% les plus pauvres et celle des 10% les plus riches a baissé depuis 2002. En effet, la dépense annuelle moyenne des plus riches représentait près de 8,75 fois celle des 10% les plus pauvres en 2002. Ce rapport est tombé à un peu moins de 7,53 fois en 2008 puis à 6,82 fois en 2015.

Tableau 2. Distribution des dépenses moyennes annuelles par déciles en 2002, 2008 et 2015

Décile global	2002	2008	2015	2002-2008	2008-2015
10	107 084	121 388	140 438	13,36%	15,69%
20	147 523	169 500	193 826	14,90%	14,35%
30	185 778	213 748	238 382	15,06%	11,52%
40	227 963	263 507	288 903	15,59%	9,64%
50	278 251	320 116	347 817	15,05%	8,65%
60	341 928	388 091	422 771	13,50%	8,94%
70	431 839	485 423	517 654	12,41%	6,64%
80	574 519	630 764	664 365	9,79%	5,33%
90	875 708	900 341	948 093	2,81%	5,30%
Ratio 90/10	8,75	7,53	6,82	-13,92%	-9,47%

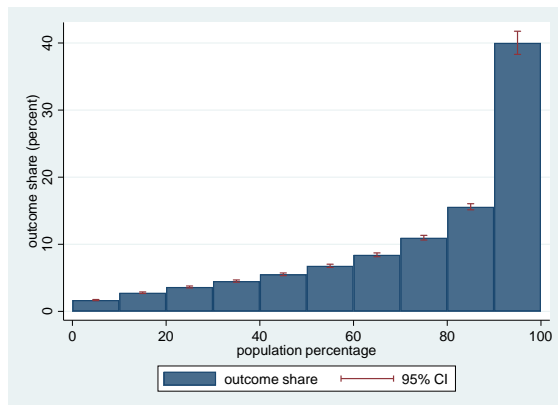
Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

Il faut cependant noter que la réduction de l'écart de dépenses annuelles moyennes entre les plus riches et les plus pauvres a été plus grande sur la période 2002-2008 que sur la période 2008-2015. En termes de variation, le ratio 90/10 a baissé de 13,92% de 2002 à 2008 contre 9,47% de 2008 à 2015.

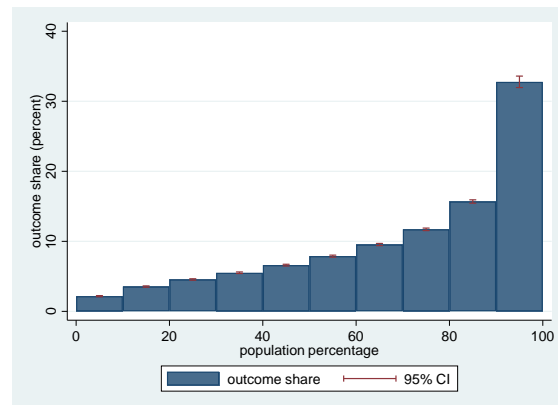
Le Graphique 8 montre qu'en 2002 les 10% les plus riches de la population ivoirienne effectuaient 40,02% des dépenses totale alors que les 10% le plus pauvres n'effectuaient qu'environ 1,70%. En 2008, la part des 10% les plus riches dans la dépense globale est de 32,78% contre 2,17% pour les 10% les plus pauvres. En 2015, les 10% les plus pauvres de la population ivoirienne se partageaient 2,06% de la dépense globale quand la dépenses des 10% les plus riches représentait 31,69% de l'ensemble des dépenses.

Graphique 8. Percentiles de revenus en Côte d'Ivoire

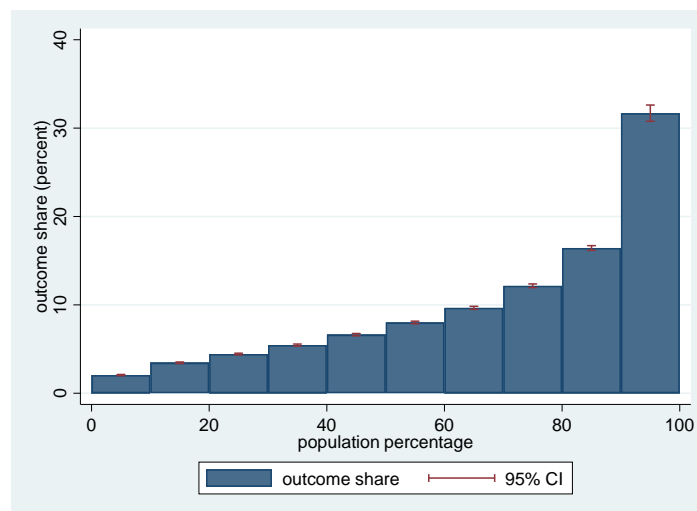
Histogramme 2002



Histogramme 2008



Histogramme 2015



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

La part des 10% les plus pauvres dans la dépense globale a certes augmenté au fil du temps, mais, l'écart entre la dépense des 10% les plus riches et celle des 10% les plus pauvres est encore très grand. Cela traduit l'ampleur des inégalités monétaire entre les classes extrêmes de la société ivoirienne (cf. ratio 90/10 tableau 2). La majeure partie de la richesse créée en Côte d'Ivoire est aux mains d'une minorité de privilégiés, la majorité de ménages vivant dans des conditions difficiles. Ici le revenu étant approximé par les dépenses de consommation, ces disparités rendent compte des disparités de niveau de vie. Il convient d'envisager des politiques économiques visant à réduire les disparités dans la distribution de revenus en Côte d'Ivoire.

4.1.2. Dépense annuelle moyenne et médiane réelle par sous-groupes

Les tableau 3 et 4 présentent la dépense moyenne par tête et la dépense médiane par tête selon les groupes ethniques, le milieu et le statut de pauvreté. Au niveau national, la dépense annuelle moyenne et la dépense annuelle médiane par tête augmentent de 2002 à 2015. Cependant, cette amélioration globale des niveaux de dépense par tête ne se reflète pas de la même manière dans toutes les catégories de la population. Il existe des variations dans l'évolution du bien-être des différents sous-groupes de la population.

Le tableau 3 montre que les ménages dont le chef est un homme ont des dépenses annuelles moyennes et médianes par tête inférieures à celles des ménages dirigés par une femme à l'exception de 2015 pour la dépense annuelle moyenne. La dépense annuelle moyenne par tête des ménages ayant pour chef une femme a baissé en 2015 par rapport à 2008, mais la dépense annuelle médiane a augmenté régulièrement sur la période d'études.

Il faut noter les ménages sont en majorité dirigés par des hommes en Côte d'Ivoire (cf. tableau A.10 en annexe). Seulement un cinquième des ménages est dirigé par une femme aussi bien en 2008 qu'en 2015. La proportion des ménages ayant pour un chef une femme n'a augmenté que de 0,51% sur la période 2008-2015. En effet, en 2008 seulement 19,54% des ménages étaient dirigés par une femme. En 2015, les ménages dont le chef est une femme représentaient 19,64% de l'ensemble des ménages ivoiriens.

L'écart de dépenses annuelles par tête n'est pas très élevé entre les ménages ayant pour chef une femme et ceux dont le chef est un homme. En 2002, la dépense moyenne annuelle par tête des ménages dirigés par une femme était de 471 386 francs CFA contre 438 322 francs CFA pour les foyers dirigés par les hommes. Ainsi, la dépense par tête annuelle moyenne des ménages dont le chef est une femme représente entre 0,97 et 1,08 fois celle des ménages dirigés par les hommes.

En ce qui concerne la dépense annuelle médiane, elle s'élève, en 2002, à 289 704 francs CFA pour les ménages ayant une femme comme chef et à 276 448 francs CFA pour les ménages dont le chef est un homme. La dépense annuelle par tête des ménages ayant pour chef une femme représente entre 1,01 et 1,05 fois la dépense médiane annuelle par tête des individus des ménages dirigés par des hommes.

Tableau 3. Distribution des dépenses annuelles moyennes et médianes par sexe du chef de ménage et par groupe ethnique (2002, 2008, 2015)

Variables	Sous-groupe	Moyenne			Médiane		
		2002	2008	2015	2002	2008	2015
Sexe du chef de ménage	Homme	438 322	450 849	485 577	276 448	319 954	346 995
	Femme	471 386	481 288	472 760	289 704	322 017	351 909
Groupe Ethnique	Akan	428 586	382 466	386 988	274 248	276 659	280 861
	Krou	345 546	377 358	428 358	226 455	266 871	325 628
	Mande du Nord	308 481	354 014	322 226	205 714	259 584	244 587
	Mande du Sud	259 514	302 840	327 759	157 687	224 536	244 081
	Gur (Voltaïque)	287 463	300 081	283 933	196 832	222 125	234 078
TOTAL		344 259	347 401	351 799	223 113	253 677	262 059

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

La dépense annuelle moyenne par tête chez les Akan est passé de 428 586 francs CFA en 2002 à 382 466 francs CFA en 2008. Cette baisse pourrait s'expliquer par la crise socio politique déclenchée en septembre 2002 en Côte d'Ivoire. En effet, les Akan sont pour la

plupart engagés dans le secteur de l'agriculture, surtout dans les cultures de rente notamment le café et le cacao. Or avec la crise de 2002, beaucoup de plantations, surtout dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ont dû être abandonnées, entraînant une réduction de leur revenu et de leur dépense. Avec la fin de la crise en 2011, on remarque une reprise de la dépense annuelle moyenne par tête des Akan en 2015 qui s'établit à 386 988 francs CFA.

Cependant, chez les Mandé du Nord et les Gur (Voltaïques) la dépense annuelle moyenne par tête a augmenté passant de 308 481 francs CFA et 287 463 francs CFA en 2002 à respectivement 354 014 francs CFA et 300 081 francs CFA en 2008. Puis elle a diminué de 2008 à 2015 pour s'établir respectivement à 322 226 francs CFA et 283 933 francs CFA en 2015.

La dépense annuelle moyenne par tête des Krou a augmenté régulièrement sur la période de l'étude. Elle est passée de 345 546 francs CFA en 2002 à 377 358 francs CFA en 2008 puis à 428 358 francs CFA en 2015. Cette même tendance est observée chez les Mandé du Sud où la dépense annuelle par tête était de 259 514 francs CFA en 2002, de 302 840 francs CFA en 2008 et de 327 759 francs CFA en 2015.

La distribution des dépenses annuelles moyennes et médianes par tête par groupes ethniques montre que les Akan avaient le niveau de dépenses annuelles par tête le plus élevé en 2002 et 2008. Mais en 2015, ce sont les Krou qui avaient le niveau de dépenses annuelles par tête le plus élevé. Tandis que, les niveaux de dépenses annuelles moyennes et médianes les plus faibles se rencontrent chez les Mandé du Sud en 2002 et chez les Gur (Voltaïques) en 2008 et en 2015.

Ainsi en 2002, la dépense annuelle moyenne par tête et la dépense médiane par tête des Akan représentaient 1,7 fois celles des Mandé du Sud. Mais en 2008 la part des dépenses annuelles moyennes et médianes par tête des Akan comptait pour 1,3 fois celles des Gur (Voltaïques). En 2015, les dépenses annuelles moyennes et médianes par tête des Krou représentaient respectivement 1,5 et 1,4 fois celles des Gur (Voltaïques).

Les tendances observées dans la distribution des dépenses annuelles moyennes par tête au niveau des groupes ethniques sont globalement les mêmes en ce qui concerne les dépenses médianes annuelles par tête. Il faut noter que la distribution des dépenses annuelles (moyennes, médianes) par tête ne présente pas de très grands écarts entre les groupes ethniques. Les inégalités de niveau de vie basées sur la dépense annuelle par tête ne sont donc pas très fortes entre les groupes ethniques. Cela traduit le fait que l'appartenance ethnique n'est pas un facteur pertinent d'explication de la distribution des revenus en Côte d'Ivoire. La distribution de dépenses entre les groupes ethniques n'a pas fondamentalement changé. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la structure de consommation des différents groupes ethniques est presque identique et n'a pas beaucoup changé.

Le tableau 4 présente les dépenses annuelles moyennes et médianes par tête selon le niveau d'éducation du chef de ménage, le milieu de résidence, les régions et le statut de pauvreté. Les résultats des estimations montrent que les ménages dont le chef a le niveau d'éducation supérieur ont des dépenses annuelles moyennes et médianes par tête plus élevées. En effet, la dépense annuelle moyenne par tête des ménages dont le chef a le niveau d'éducation supérieur est quatre (4) fois supérieure à celle des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation en 2002, et trois (3) fois supérieure en 2008 et 2015. La dépense annuelle par tête des ménages dont le chef a le niveau d'éducation supérieur est de 1 358 793 francs CFA en 2002, 1 578 833 francs CFA en 2008 et de 1 120 377 francs CFA en 2015. Alors que les dépenses annuelles moyennes par tête des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation sont de 321 697 francs CFA en 2002, de 552 189 francs CFA en 2008 et de 403 600 francs CFA en 2015. Le niveau d'éducation favorisait l'accès à l'emploi et donc à des

revenus élevés entre 2002 et 2008, cependant, entre 2008 et 2015, le niveau d'éducation ne semble pas déterminant à l'accès à l'emploi et à des revenus élevés.

En ce qui concerne la dépense annuelle médiane, les individus appartenant à des ménages dirigés par une personne ayant un niveau d'éducation Supérieur ont quatre (4), deux (2) et trois (3) les dépenses annuelles par tête des personnes des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation respectivement en 2002, 2008 et 2015. Les dépenses annuelles médianes par tête pour les individus vivant dans un ménage dont le chef a le niveau d'éducation du supérieur est de 381 127 francs CFA en 2002, de 1 013 802 francs CFA en 2008 et de 762 049 francs CFA en 2015. Pour les ménages dirigés par une personne sans niveau d'éducation, les dépenses médianes annuelles par tête sont de 228 896 francs CFA en 2002, de 422 005 francs CFA en 2008 et de 299 628 francs CFA en 2015. Ces résultats montrent qu'en Côte d'Ivoire les individus les plus éduqués ont un niveau de vie qui est largement supérieur à celui des moins éduqués.

Tableau 4. Distribution des dépenses annuelles moyennes et médianes par sous-groupes (2002, 2008, 2015)

Variables	Sous-groupe	Moyenne			Médiane		
		2002	2008	2015	2002	2008	2015
Niveau d'éducation du chef de ménage	Aucun	321 697	552 189	403 600	228 896	422 005	299 628
	Primaire	395 062	627 845	478 147	278 047	488 853	367 937
	Secondaire	566 952	851 378	587 266	372 932	626 900	449 483
	Supérieur	1 358 793	1 578 833	1 120 377	831 127	1 013 802	762 049
Milieu	Urbain	468 589	329 215	423 879	282 998	439 074	312 631
	Rural	246 841	256 623	294 253	187 608	198 330	230 259
Régions	Abidjan	662 942	562 314	608 310	388 258	401 842	453 778
	Sud-Ouest	341 614	383 608	402 970	248 851	296 574	324 715
	Sud	350 714	345 210	351 402	235 690	271 958	272 155
	Ouest	193 932	268 205	367 408	134 465	202 173	260 543
	Nord-Ouest	226 809	310 716	270 204	181 281	228 935	214 441
	Nord Est	254 543	362 778	318 158	182 840	270 365	260 341
	Nord	288 876	221 665	243 212	213 810	167 185	193 040
	Centre Ouest	223 069	200 971	324 679	180 601	248 807	252 606
	Centre Nord	294 977	284 590	324 130	228 695	214 778	254 026
	Centre Est	290 341	328 099	344 011	223 356	255 094	261 132
	Centre	255 317	307 205	335 602	197 357	236 031	254 599
Statut pauvreté (LNP) ⁴	Pauvre	121 461	151 821	169 024	125 277	155 289	173 704
	Non pauvre	488 804	522 744	546 875	326 378	396 383	425 747
TOTAL		344 259	347 401	351 799	223 113	253 677	262 059

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

Les dépenses annuelles moyennes et médianes sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, les individus vivant dans le milieu urbain ont des dépenses annuelles moyennes qui représentent entre 1,3 et 2 fois celles de ceux vivant en milieu rural. En 2002, les urbains avaient une dépense moyenne annuelle par tête de 468 589 francs CFA contre 246 841 francs CFA pour les ruraux. En 2015, la dépense moyenne annuelle par tête s'élève à 423 879 francs CFA pour les urbains contre 294 253 francs CFA pour les ruraux. Par ailleurs,

4 Statut de pauvreté basé sur la ligne nationale de pauvreté (LNP).

les dépenses médianes des urbains sont globalement 2 fois plus élevées que celles des ruraux. En 2008, les urbains avaient une dépense médiane de 439 074 francs CFA alors que celle des ruraux est de 198 330 francs CFA. Le niveau de vie des urbains est largement plus élevé que celui des ruraux.

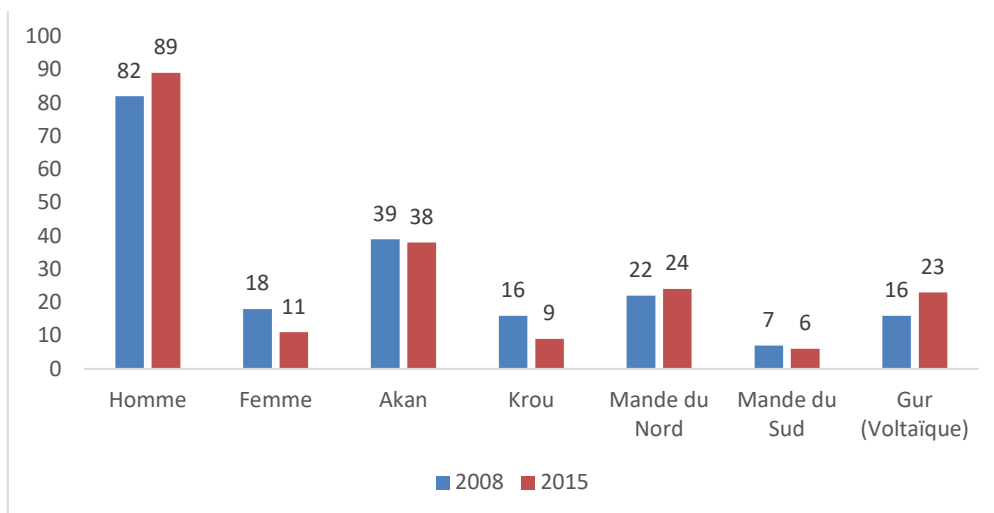
La tableau 4 révèle des écarts de niveau de vie entre les différentes grandes régions de la Côte d'Ivoire. Le niveau de vie est plus élevé à Abidjan que dans toutes les autres régions. En effet, les dépenses annuelles moyennes à Abidjan sont de 662 942 francs CFA, 592 314 francs CFA et 608 310 francs CFA respectivement pour les années 2002, 2008 et 2015. Les dépenses annuelles moyennes les moins élevées sont celles de la région de l'ouest (193 932 francs CFA) en 2002 et la région Nord (221 665 en 2008 et 243 212 francs CFA) en 2008 et 2015 respectivement. Les mêmes tendances s'observent avec la dépense annuelle médiane.

Sur la base de la ligne nationale de pauvreté, nous avons séparé les pauvres des non-pauvres. Les non-pauvres ont une dépense annuelle moyenne qui représente entre 3 et 4 fois celle des pauvres. La dépense médiane des non-pauvres fait 2 à 3 fois celle des pauvres. En 2002, les non-pauvres avaient une dépense annuelle moyenne de 488 804 francs CFA et une dépense annuelle médiane de 326 378 francs CFA. A cette même date, la dépense annuelle moyenne de pauvres est de 121 461 francs CFA et leur dépense annuelle médiane s'élève à 125 277 francs CFA. En 2015, on avait 546 875 francs CFA de dépense annuelle moyenne pour les non-pauvres contre 169 024 francs pour les pauvres. La dépense annuelle médiane des non-pauvres est de 425 747 contre 173 704 francs CFA pour les pauvres. Le niveau de vie des non-pauvres est donc plus de 2 fois plus élevé que celui des pauvres sur toute la période d'étude.

4.1.3. Les parts de dépenses par sous-groupes

Les graphiques 9, 10 et 11 présentent les parts des dépenses selon le sexe du chef de ménage, par groupe ethnique, par déciles ainsi que la courbe de Lorenz pour les années 2008 et 2015 à partir des données ENV2008 et ENV2015. Ces deux bases de données sont les plus récentes et comptent un nombre plus important de ménages.

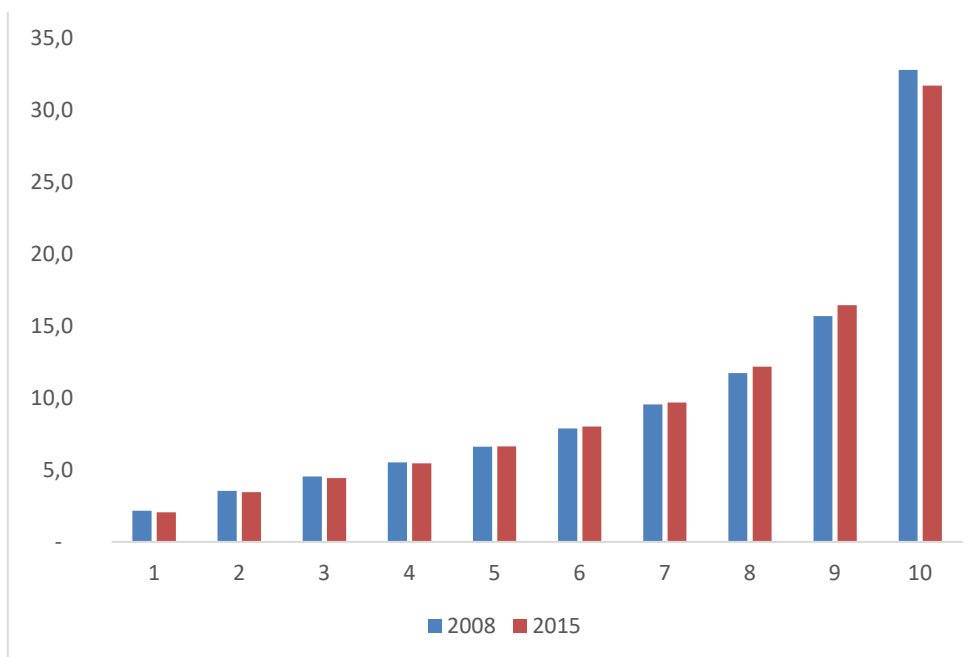
Graphique 9. Distribution des parts de dépenses selon le sexe du chef de ménage et par groupes ethniques (2008 et 2015)



Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

La proportion de ménages ayant pour chef un homme (femme) est presque inchangée. Elle est de 80,46% (19,54%) en 2008 et de 80,65% (19,35%) en 2015. Le graphique 9 montre que les ménages ayant pour chef un homme ont des parts de dépenses plus élevées (82% en 2008 et 89% en 2015) comparativement aux ménages dirigés par une femme (18% en 2008 et 11% en 2015). De 2008 à 2015, la part de dépense des ménages dirigés par un homme a augmenté passant de 82% à 89%, augmentant ainsi les inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes.

Graphique 10 : Distribution des parts de dépenses par déciles (2008 et 2015)



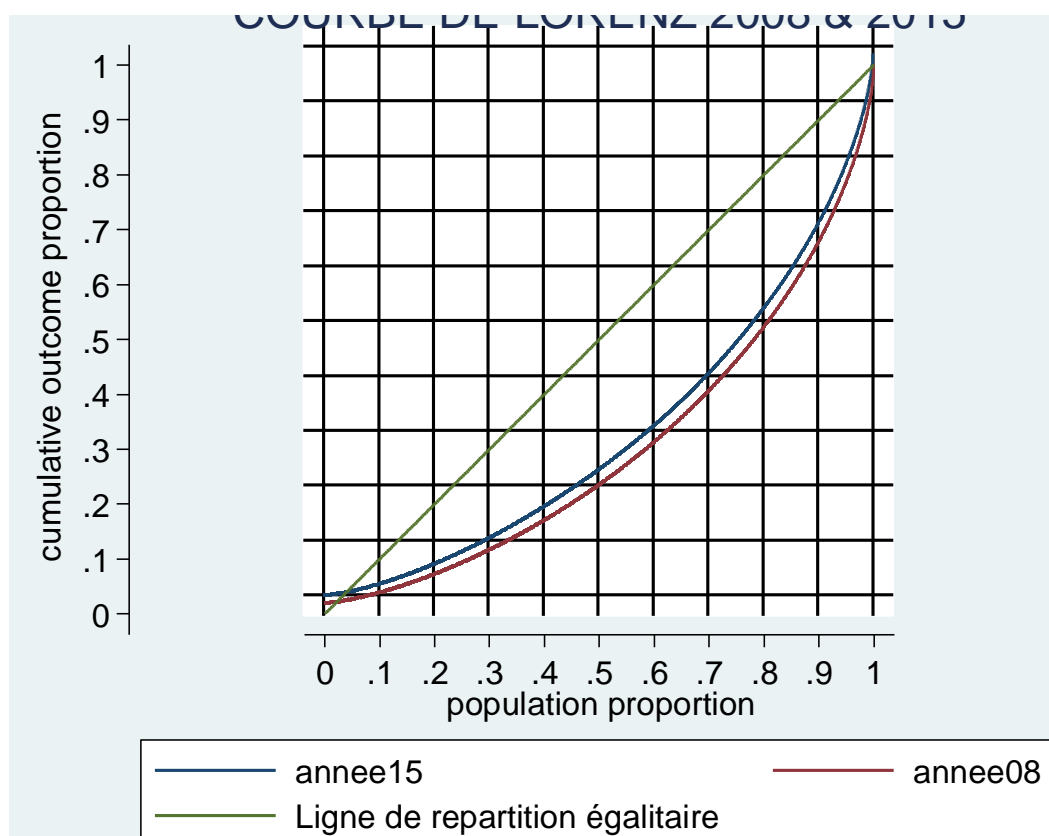
Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Lorsqu'on considère les groupes ethniques, les parts de dépenses les plus élevées sont celles des Akan qui représentent 39% et 38% respectivement en 2008 et en 2015 suivi des Mandé du Nord (22% et 24%) des Gur (16% et 23%) des Krou (16% et 9%) et des Mandé du Sud (7% et 6%).

Le graphique 10 montre que 33% des dépenses totales des ménages est réalisée par les 10% les plus riches de la population en 2008 et 32% en 2015. Ainsi, les individus dans les neuf (9) déciles les plus bas effectuent 67% des dépenses totales en 2008 et 68% en 2015. Les 50% des revenus les plus bas se partagent moins de 25% environ des dépenses totales en 2008 et 2015.

L'analyse de la dynamique des inégalités permet de comparer des niveaux d'inégalités dans le temps. Elle est faite à l'aide des courbes de dominance. Ainsi, il ressort de l'analyse du graphique 11 que les inégalités sont plus fortes en 2008 qu'en 2015. Cela se traduit par le fait que la courbe représentative de la distribution des dépenses annuelles moyennes par tête en 2008 est plus écartée de la droite de distribution égalitaire (diagonale principale) que celle de 2015.

Graphique 11 : Courbes de Lorenz basées sur les dépenses par tête (2008 et 2015)



Source : Auteur à partir des données ENV 2008 et 2015

4.1.4. Ratios et indices d'inégalités

Dans cette sous-section, nous explorons les inégalités par un certain nombre de mesures notamment le coefficient de Gini, les indices de Theil, les indices d'Atkinson et le ratio de Palma. Lorsque ces mesures d'inégalités sont combinées, elles fournissent une meilleure compréhension de la distribution des revenus / dépenses en Côte d'Ivoire.

4.1.4.1. Définition des indices d'inégalités

Avant d'analyser les inégalités à l'aide de ces différentes mesures, une définition succincte de celles-ci est proposée.

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est la mesure d'inégalité la plus couramment utilisée. En Côte d'Ivoire, c'est l'indicateur de référence que l'INS utilise pour apprécier le niveau des inégalités dans les rapports des enquêtes sur le niveau de vie des ménages. Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur nulle du coefficient de Gini indique une parfaite égalité c'est-à-dire tous les individus ont le même revenu ou le même niveau de dépense et un coefficient de Gini égal à 1 indique une situation de parfaite inégalité où un seul ménage (ou groupe de personnes) concentre tout le revenu ou toute la dépense et les autres n'ont rien. Ainsi, plus le coefficient de Gini est proche de 1 plus inégalitaire est la population, et plus égalitaire elle sera lorsque la valeur du coefficient de Gini est proche de 0.

Indice de Theil et entropie générale (GE)

Les indices de Theil appartiennent à la famille des mesures d'inégalité d'entropie généralisée (GE (α)). Le paramètre α représente le poids accordé aux distances entre les revenus / dépenses et les différentes parties de la distribution des revenus / dépenses. Ce paramètre α peut prendre n'importe quelle valeur réelle et les valeurs couramment utilisées de α sont 0, 1 et 2. Selon Tregenna & Tsela (2012), lorsque α est égal à 0, l'indice GE (0) est appelé indice L de Theil ; lorsque α est égal à 1, l'indice GE (1) est appelé indice T de Theil, et lorsque α est égal à 2, l'indice GE (2) est appelé coefficient de variation (CV). Avec un paramètre α positif et élevé, l'indice GE sera plus sensible aux changements à l'extrémité supérieure de la distribution des revenus (ou dépenses) et avec des valeurs de α plus proches de zéro, l'indice GE sera plus sensible aux changements à l'extrémité inférieure de la distribution.

Ratio de Palma

Le ratio de Palma est défini comme le ratio des parts du revenu national (ou dépenses) des 10% les plus riches de la population par rapport aux 40% les plus pauvres.

Indice d'Atkinson

L'indice Atkinson présente le pourcentage du revenu total auquel une population donnée devrait renoncer pour avoir des parts de revenu plus égales entre ses habitants. Atkinson (1970) a abordé l'inégalité d'un point de vue normatif et a proposé une mesure de l'inégalité fondée sur le bien-être appelée la classe de mesures de l'inégalité d'Atkinson ($A(\epsilon)$). Le paramètre (ϵ) représente « l'aversion aux inégalités » et peut prendre des valeurs entre zéro et l'infini. Plus le paramètre (ϵ) est élevé, plus l'aversion aux inégalités est forte dans une société. Cela signifie que l'indice Atkinson accorde plus d'attention au bas de la répartition des revenus (ou dépenses) (Wittenberg, 2017).

4.1.4.2. Analyse des inégalités

Dans cette analyse, l'accent sera mis sur le coefficient de Gini compte tenu du fait que c'est l'indicateur de référence pour la mesure des inégalités en Côte d'Ivoire. Nous explorons l'inégalité par un certain nombre de caractéristiques essentielles notamment le sexe du chef de ménage, le groupe ethnique, le niveau d'éducation du chef de ménage, la région, le milieu de résidence et le statut de pauvreté. De telles descriptions sont dites inégalités horizontales car elles reflètent la différence de poids des inégalités sur des groupes

importants de la société. Les ratios et indices d'inégalité présentés dans les tableaux 5 à 10 sont basés sur les dépenses par tête.

Le tableau 5 présente l'évolution des inégalités sur la base de la dépense annuelle par tête en Côte d'Ivoire de 2002 à 2015. Ce tableau montre que les inégalités au niveau national mesurées par le coefficient de Gini ont baissé de 0,50 en 2002 à 0,40 en 2015. Les indices de Theil indiquent également une diminution des inégalités pour les trois dates de collecte des données (0,43 en 2002, 0,30 en 2008 et 0,27 en 2015 pour $G(0)$). L'indice d'Atkinson $A(1)$ passe de 0,35 en 2002 à 0,26 en 2008 puis à 0,24 en 2015. Quant à l'indice d'Atkinson $A(2)$, il est passé de 0,54 en 2002 à 0,43 en 2008 puis à 0,42 en 2015. Le ratio de Palma calculé à partir des dépenses par tête décroît de 3,17 en 2002 à 2,07 en 2008 puis à 1,86 en 2015.

Tableau 5. Mesures d'inégalités basées sur la dépense par tête selon le sexe du chef de ménage (2002, 2008 et 2015)

Sexe du chef de ménage	Année	Coeff. de Gini	Indices de Theil		Indices d'Atkinson		Palma ratio			
			$G(0)$	$G(1)$	$A(1)$	$A(2)$	Bottom	Middle	Top	Ratio
							40%	50%	10%	
Homme	2002	0,5011	0,4326	0,5077	0,3512	0,5354	12,64%	47,05%	40,31%	3,1883
	2008	0,4190	0,2990	0,3403	0,2584	0,4289	15,95%	51,34%	32,71%	2,0508
	2015	0,4216	0,3073	0,3233	0,2646	0,4586	15,33%	52,87%	31,80%	2,0742
Femme	2002	0,4904	0,4165	0,4531	0,3407	0,5394	12,68%	48,98%	38,34%	3,0226
	2008	0,4294	0,3164	0,3543	0,2712	0,4497	15,41%	51,04%	33,55%	2,1765
	2015	0,4150	0,2949	0,3008	0,2554	0,4478	15,67%	53,11%	31,22%	1,9924
Population totale	2002	0,4996	0,4302	0,4987	0,3496	0,5363	12,64%	47,34%	40,03%	3,1675
	2008	0,4209	0,3016	0,3357	0,2604	0,4331	15,78%	51,44%	32,78%	2,0727
	2015	0,4002	0,2745	0,2939	0,2400	0,4212	16,70%	52,31%	30,99%	1,8560

Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

Ces différentes évolutions traduisent une diminution des inégalités de 2002 à 2015. La consistance du trend du ratio de Palma avec le coefficient de Gini exprime une augmentation de la part des dépenses détenues par la classe médiane (50%) de la population et une diminution de la part des dépenses des 10% les plus riches alors que celle des 40% des revenus les plus bas reste constante.

Selon le tableau 5 les inégalités sont plus élevées dans les ménages dont le chef est un homme que dans les ménages dirigés par une femme en 2002 et 2015. En 2008 cependant, les inégalités sont plus fortes dans les ménages dirigés par les femmes que dans les ménages ayant pour chef un homme. Le coefficient de Gini diminue sur la période de l'étude dans les ménages dirigés par les femmes passant de 0,490 en 2002 à 0,429 en 2008 puis à 0,415 en 2015. Le coefficient de Gini baisse de 2002 à 2008 (de 0,501 en 2002 à 0,419 en 2008) dans les ménages dont le chef est un homme et augmente sur la période 2008-2015 (0,422

en 2015). Les indices de Theil et d'Atkinson présentent les mêmes tendances que le coefficient de Gini sur toute la période d'étude pour les deux sous-groupes de population.

Les parts des dépenses allant au 10% les plus riches et au 40% les plus pauvres ne présentent pas de grandes différences aussi bien dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes. Néanmoins, l'on constate une baisse de la part des dépenses des 10% les plus riches et une hausse de la part de dépenses des 40% les plus pauvres. Cela entraîne une hausse de la part des dépenses de la classe médiane (50%).

Le ratio de Palma présente les mêmes tendances que le coefficient de Gini dans les deux sous-groupes de population. Les inégalités sont plus élevées dans les ménages dont le chef est un homme comparativement à ceux tenus par une femme. Les inégalités ont baissé davantage chez les individus vivant dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dont le chef est un homme. En effet, le ratio de Palma est passé de 3,17 en 2002 à 2,07 en 2008 puis à 1,86 en 2015 dans les ménages ayant pour chef une femme, alors que celui des ménages dont le chef est un homme est passé de 3,19 à 2,07 entre 2002 et 2008 puis à 2,05 en 2015. L'on remarque ainsi que les inégalités n'ont baissé que de façon très marginale entre 2008 et 2015 dans les ménages dont le chef est un homme. Les diminutions des inégalités ont été plus fortes chez les 10% les plus riches et dans la classe médiane (50%) des deux sous-groupes de population.

L'analyse des inégalités par groupe ethnique est présentée dans le tableau 6. Les inégalités sont plus élevées chez les Mandé du Nord (Gini = 0,50) que dans les autres groupes ethniques en 2002 et en 2008. Elles sont plus fortes chez les Akan en 2015 que dans les autres groupes ethniques. Les inégalités baissent dans tous les groupes ethniques entre 2002 et 2015, mais la baisse est plus forte chez les Mandé du Nord et chez les Mandé du Sud. Ces tendances sont confirmées par les indices de Theil et d'Atkinson et le ratio de Palma sur la période 2002-2015.

Tableau 6. Mesures d'inégalités basées sur les dépenses par tête selon le groupe ethnique (2002, 2008 et 2015)

Groupe ethnique	Année	Coeff. de Gini	Indices de Theil		Indices d'Atkinson		Palma ratio			
			GE(0)	GE(1)	A(1)	A(2)	Bottom	Middle	Top	Ratio
							40%	50%	10%	
Akan	2002	0,4872	0,4019	0,4851	0,3309	0,5001	13,67%	46,59%	39,75%	2,9084
	2008	0,3812	0,2448	0,2691	0,2171	0,3705	17,59%	52,66%	29,75%	1,6910
	2015	0,4061	0,2805	0,3026	0,2446	0,4213	16,48%	51,93%	31,60%	1,9177
Krou	2002	0,4825	0,4032	0,5295	0,3318	0,4984	14,28%	44,96%	40,76%	2,8541
	2008	0,3932	0,2635	0,2952	0,2316	0,3946	17,29%	51,89%	30,83%	1,7832
	2015	0,4026	0,2796	0,2822	0,2439	0,4321	16,16%	53,65%	30,19%	1,8675
Mandé du Nord	2002	0,4991	0,4247	0,5728	0,3461	0,5017	13,80%	43,45%	42,75%	3,0989
	2008	0,4179	0,2999	0,3195	0,2591	0,4405	15,44%	52,78%	31,78%	2,0591
	2015	0,4012	0,2778	0,3061	0,2426	0,4357	16,95%	51,44%	31,61%	1,8650
Mandé du Sud	2002	0,4854	0,4102	0,6152	0,3365	0,4871	14,05%	45,08%	40,87%	2,9085
	2008	0,3608	0,2167	0,2303	0,1949	0,3399	18,56%	54,18%	27,26%	1,4685
	2015	0,3923	0,2618	0,2753	0,2303	0,4001	16,84%	52,56%	30,60%	1,8170
Gur (Voltaïque)	2002	0,4424	0,3329	0,3740	0,2831	0,4586	14,81%	50,43%	34,76%	2,3470
	2008	0,3808	0,2487	0,2892	0,2202	0,3754	17,80%	52,43%	29,77%	1,6729
	2015	0,3860	0,2553	0,2785	0,2253	0,3940	17,46%	52,36%	30,18%	1,7289
Population totale	2002	0,4996	0,4302	0,4987	0,3496	0,5363	12,64%	47,34%	40,03%	3,1675
	2008	0,4209	0,3016	0,3357	0,2604	0,4331	15,78%	51,44%	32,78%	2,0727
	2015	0,4002	0,2745	0,2939	0,2400	0,4212	16,70%	52,31%	30,99%	1,8560

Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

La décomposition des inégalités selon le niveau d'éducation du chef de ménage est présentée dans le tableau 7. Les résultats montrent que les inégalités sont plus élevées au sein des ménages dont le chef a un niveau d'éducation supérieur sur toute la période de l'étude (2002-2015) et plus faibles dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation en 2002 et 2008. En 2015, ce sont les ménages dont le chef a le niveau primaire qui présentent les niveaux d'inégalités les plus faibles. On constate une baisse des inégalités pour tous les groupes, mais une augmentation (de 0,35 à 0,40) pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation de 2002 à 2015.

Tableau 7. Mesures d'inégalités basées sur les dépenses par tête selon le niveau d'éducation du chef de ménage (2002, 2008 et 2015)

Niveau d'éducation du chef de ménage	Année	Coeff. de Gini	Indices de Theil		Indices d'Atkinson		Palma ratio			
			G(0)	G(1)	A(1)	A(2)	Bottom	Middle	Top	Ratio
							40%	50%	10%	
Aucun niveau	2002	0,3557	0,3136	0,2498	0,2692	0,4844	13,04%	69,70%	17,25%	1,3228
	2008	0,2625	0,1167	0,1232	0,1101	0,2035	23,27%	55,34%	21,40%	0,9194
	2015	0,4061	0,2860	0,2971	0,2487	0,4430	16,04%	53,56%	30,39%	1,8946
Primaire	2002	0,4367	0,3231	0,3325	0,2761	0,4598	14,80%	52,22%	32,98%	2,2285
	2008	0,3513	0,2049	0,2164	0,1853	0,3258	19,04%	53,93%	27,03%	1,4194
	2015	0,3836	0,2505	0,2535	0,2216	0,3948	16,99%	54,33%	28,68%	1,6885
Secondaire	2002	0,4788	0,3943	0,4394	0,3259	0,5153	13,49%	48,61%	37,90%	2,8101
	2008	0,3846	0,2516	0,2705	0,2224	0,3977	17,73%	51,66%	30,60%	1,7255
	2015	0,3936	0,2630	0,2665	0,2312	0,4067	16,55%	54,08%	29,37%	1,7751
Supérieur	2002	0,4829	0,4052	0,4218	0,3332	0,5336	12,54%	50,51%	36,95%	2,9471
	2008	0,4275	0,3059	0,3154	0,2636	0,4340	15,29%	53,26%	31,45%	2,0571
	2015	0,4187	0,2939	0,3132	0,2547	0,4224	15,63%	52,86%	31,51%	2,0165
Population totale	2002	0,4996	0,4302	0,4987	0,3496	0,5363	12,64%	47,34%	40,03%	3,1675
	2008	0,4209	0,3016	0,3357	0,2604	0,4331	15,78%	51,44%	32,78%	2,0727
	2015	0,4002	0,2745	0,2939	0,2400	0,4212	16,70%	52,31%	30,99%	1,8560

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

Contrairement au Gini, les indices de Theil et d'Atkinson indiquent une baisse des inégalités pour tous les groupes y compris les ménages dont le chef n'a aucun niveau de 2002 à 2015. Cependant, le ratio de Palma montre que les parts des dépenses par tête des 10% les plus riches et celles des 40% les plus pauvres augmentent pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation, ce qui entraîne une baisse de la part des dépenses par tête de la classe médiane (50%). Cette tendance du ratio de Palma confirme la hausse du coefficient de Gini.

L'analyse des inégalités en fonction du milieu de résidence est présentée dans le tableau 8. Les résultats montrent que les inégalités sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural sur toute la période de l'étude (2002-2015). Les inégalités baissent plus fortement en milieu urbain qu'en milieu rural sur la même période.

Tableau 8. Mesures d'inégalités basées sur les dépenses par tête selon le milieu de résidence (2002, 2008 et 2015)

Milieu de résidence	Année	Coeff. de Gini	Indices de Theil		Indices d'Atkinson		Palma ratio			
			GE(0)	GE(1)	A(1)	A(2)	Bottom	Middle	Top	Ratio
							40%	50%	10%	
Urbain	2002	0,5095	0,4488	0,4997	0,3616	0,5529	12,01%	47,70%	40,29%	3,3539
	2008	0,4075	0,2822	0,3112	0,2459	0,4182	16,55%	51,40%	32,06%	1,9374
	2015	0,3949	0,2640	0,2862	0,2320	0,4028	16,96%	52,22%	30,81%	1,8164
Rural	2002	0,4110	0,2881	0,3096	0,2503	0,4268	16,00%	52,65%	31,35%	1,9587
	2008	0,3766	0,2400	0,2655	0,2134	0,3675	17,84%	52,91%	29,26%	1,6403
	2015	0,3799	0,2486	0,2609	0,2201	0,3977	17,55%	53,12%	29,33%	1,6709
Population totale	2002	0,4996	0,4302	0,4987	0,3496	0,5363	12,64%	47,34%	40,03%	3,1675
	2008	0,4209	0,3016	0,3357	0,2604	0,4331	15,78%	51,44%	32,78%	2,0727
	2015	0,4002	0,2745	0,2939	0,2400	0,4212	16,70%	52,31%	30,99%	1,8560

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

Tous autres indicateurs considérés (indices de Theil et d'Atkinson, ratio de Palma) indiquent une baisse des inégalités aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La part des 10% les plus riches dans les dépenses par tête a baissé dans le milieu urbain et dans le milieu rural mais plus fortement dans le milieu urbain entre 2002 et 2015. Celle des 40% les plus pauvres augmente également plus fortement dans le milieu urbain, ce qui entraîne une hausse de la part de la classe médiane (50%). Les inégalités se sont donc réduites davantage en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les inégalités régionales (tableau 9) ont globalement baissé dans toutes les régions de 2002 à 2015. Mais les baisses sont plus fortes à Abidjan que dans les autres régions. Cependant, dans le Centre-Ouest entre 2008 et 2015, les inégalités ont augmenté. Elles sont plus élevées dans le district d'Abidjan en 2002, dans le Nord-ouest en 2008 et dans l'Ouest en 2015.

Tous les autres indicateurs (indices de Theil, d'Atkinson et ratio de Palma) donnent des résultats convergents avec ceux du coefficient de Gini dans toutes les régions. La part des 10% les plus riches a baissé dans toutes les régions sauf dans le Centre-Est, mais plus fortement dans le Sud. Les 40% les plus pauvres ont eu leur part de dépense augmenté dans toutes les régions sauf dans le Centre-Ouest. A l'exception du Centre-Est, la part de la classe médiane (50%) a augmenté.

Tableau 9. Mesures d'inégalités basées sur les dépenses par tête selon les régions (2002, 2008 et 2015)

	Année	Coeff. de Gini	Indices Theil		Indices Atkinson		Palma ratio			
			GE(0)	GE(1)	A(1)	A(2)	Bottom	Middle	Top	Ratio
							40%	50%	10%	
Abidjan ville	2002	0,4997	0,4273	0,4697	0,3478	0,5333	12,47%	48,77%	38,77%	3,1100
	2008	0,4117	0,2843	0,3170	0,2475	0,4116	16,55%	50,68%	32,77%	1,9796
	2015	0,3870	0,2480	0,2699	0,2196	0,3702	17,37%	52,38%	30,26%	1,7422
Sud-ouest	2002	0,4490	0,3363	0,3887	0,2856	0,4470	14,63%	49,88%	35,49%	2,4266
	2008	0,3635	0,2152	0,2360	0,1936	0,3263	18,59%	52,95%	28,46%	1,5312
	2015	0,3571	0,2169	0,2184	0,1950	0,3572	18,49%	54,28%	27,23%	1,4724
Sud	2002	0,4919	0,4210	0,4911	0,3436	0,5367	12,90%	48,09%	39,01%	3,0253
	2008	0,3690	0,2298	0,2510	0,2053	0,3557	18,39%	52,30%	29,31%	1,5936
	2015	0,3896	0,2664	0,2769	0,2339	0,4324	17,04%	52,86%	30,10%	1,7658
Ouest	2002	0,4398	0,3306	0,3679	0,2815	0,4593	14,52%	51,47%	34,02%	2,3435
	2008	0,3778	0,2367	0,2561	0,2107	0,3590	17,86%	53,01%	29,13%	1,6311
	2015	0,4277	0,3099	0,3412	0,2665	0,4400	15,44%	51,84%	32,72%	2,1196
Nord-ouest	2002	0,3834	0,2406	0,2800	0,2139	0,3459	18,28%	50,10%	31,62%	1,7293
	2008	0,4226	0,3042	0,3063	0,2623	0,4422	14,70%	54,46%	30,85%	2,0990
	2015	0,3512	0,2200	0,2182	0,1975	0,4134	18,85%	54,17%	26,99%	1,4321
Nord-est	2002	0,4650	0,3886	0,4037	0,3220	0,5378	12,92%	52,72%	34,37%	2,6603
	2008	0,4113	0,2965	0,3839	0,2566	0,4224	16,83%	50,15%	33,02%	1,9616
	2015	0,3324	0,1815	0,1913	0,1660	0,2931	19,73%	54,58%	25,69%	1,3018
Nord	2002	0,4328	0,3138	0,3428	0,2693	0,4358	14,94%	51,33%	33,73%	2,2585
	2008	0,3749	0,2348	0,2590	0,2092	0,3553	17,74%	53,15%	29,11%	1,6411
	2015	0,3787	0,2551	0,2663	0,2252	0,4093	17,39%	53,88%	28,73%	1,6523
Centre-ouest	2002	0,3703	0,2299	0,2418	0,2054	0,3625	18,21%	53,38%	28,41%	1,5600
	2008	0,3481	0,2085	0,2166	0,1882	0,3448	18,99%	54,14%	26,87%	1,4145
	2015	0,3748	0,2437	0,2463	0,2163	0,3939	17,59%	54,13%	28,28%	1,6081
Centre-nord	2002	0,4560	0,3514	0,3909	0,2963	0,4700	14,38%	50,11%	35,51%	2,4701
	2008	0,4104	0,2907	0,3016	0,2523	0,4393	15,66%	53,81%	30,53%	1,9494
	2015	0,3573	0,2198	0,2353	0,1973	0,3580	19,02%	52,94%	28,03%	1,4737

Centre-est	2002	0,3852	0,2513	0,2555	0,2222	0,3867	16,85%	53,75%	29,40%	1,7454
	2008	0,3766	0,2411	0,2502	0,2143	0,3785	17,54%	53,62%	28,84%	1,6439
	2015	0,3774	0,2407	0,2916	0,2139	0,3531	17,68%	52,90%	29,41%	1,6634
Centre	2002	0,4008	0,2684	0,3058	0,2354	0,3866	17,08%	51,20%	31,72%	1,8572
	2008	0,3710	0,2279	0,2549	0,2038	0,3435	17,99%	53,45%	28,57%	1,5882
	2015	0,3517	0,2024	0,2350	0,1832	0,3059	19,62%	52,08%	28,30%	1,4429
Population totale	2002	0,4996	0,4302	0,4987	0,3496	0,5363	12,64%	47,34%	40,03%	3,1675
	2008	0,4209	0,3016	0,3357	0,2604	0,4331	15,78%	51,44%	32,78%	2,0727
	2015	0,4002	0,2745	0,2939	0,2400	0,4212	16,70%	52,31%	30,99%	1,8560

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

Les niveaux d'inégalités selon le statut de pauvreté sont présentés dans le tableau 10. Il ressort que les inégalités sont plus fortes chez les non pauvres que chez les pauvres entre 2002 et 2015, selon tous les indicateurs. Elles ont baissé chez les pauvres mais augmenté chez les non pauvres.

Tableau 10. Mesures d'inégalités basées sur les dépenses par tête selon le statut de pauvreté (2002, 2008 et 2015)

Etat de pauvreté	Année	Coeff. de Gini	Indices de Theil		Indices d'Atkinson		Palma ratio			
			GE(0)	GE(1)	A(1)	A(2)	Bottom	Middle	Top	Ratio
							40%	50%	10%	
Non pauvre	2002	0,4313	0,3009	0,3839	0,2598	0,3817	16,65%	46,94%	36,42%	2,1879
	2008	0,3163	0,1625	0,2070	0,1500	0,2330	22,36%	49,39%	28,25%	1,2635
	2015	0,2990	0,1439	0,1769	0,1340	0,2136	23,01%	50,44%	26,55%	1,1535
Pauvre	2002	0,1808	0,0550	0,0502	0,0626	0,1445	26,87%	58,67%	14,47%	0,5386
	2008	0,2010	0,0774	0,0663	0,0745	0,1677	25,62%	59,05%	15,33%	0,5983
	2015	0,1945	0,0788	0,0645	0,0757	0,1876	25,94%	59,17%	14,89%	0,5741
Population totale	2002	0,4996	0,4302	0,4987	0,3496	0,5363	12,64%	47,34%	40,03%	3,1675
	2008	0,4209	0,3016	0,3357	0,2604	0,4331	15,78%	51,44%	32,78%	2,0727
	2015	0,4002	0,2745	0,2939	0,2400	0,4212	16,70%	52,31%	30,99%	1,8560

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

La part des 10% les plus riches a diminué chez les non pauvres et a augmenté chez les pauvres. Et celle des 40% des revenus les plus bas a augmenté chez les non pauvres et a diminué chez les pauvres. Il y a une plus forte hausse de la part de la classe médiane (50%) chez les non pauvres que chez les pauvres. Il y a donc une baisse relativement plus forte des inégalités chez les pauvres que chez les non pauvres.

4.1.5. Décomposition des inégalités par sous-groupes

Dans cette sous-section, nous utilisons les indices de Theil pour décomposer l'inégalité globale en inégalités intragroupes et en inégalités intergroupes dans le but de mettre en évidence les principales contributions à l'inégalité globale. En effet, les indices de Theil sont additivement décomposables et satisfont tous les axiomes et principes nécessaires et suffisants.

Les contributions relatives des inégalités intragroupes sont supérieures à 20% sur la période d'étude (2002-2015) (cf. tableau 11). Sur cette même période, les ménages dont le chef est un homme contribuent plus aux inégalités que ceux ayant pour chef une femme.

Les inégalités intragroupes sont plus fortes que les inégalités intergroupes sur la période d'étude (selon les indices L et T de Theil). Aussi bien les inégalités intra groupes qu'intergroupes ont augmenté entre 2002 et 2015. Les contributions relatives aux inégalités ont augmenté indépendamment du sexe du chef de ménage, mais cette augmentation est plus forte chez les ménages dirigés par les hommes.

Tableau 11. Décomposition des inégalités de dépenses selon le sexe du chef de ménage (2002, 2008 et 2015)

Indice	Sexe du chef de ménage	Contribution absolue			Contribution relative		
		2002	2008	2015	2002	2008	2015
Indice de Theil GE(0)	Homme	0,067	0,034	0,068	0,155	0,133	0,242
	Femme	0,015	0,007	0,015	0,034	0,028	0,054
	Contribution intragroupe	0,082	0,042	0,083	0,189	0,161	0,298
	Contribution intergroupe	0,047	0,003	0,023	0,013	0,012	0,082
Indice de Theil GE(1)	Homme	0,090	0,045	0,100	0,179	0,161	0,335
	Femme	0,020	0,010	0,021	0,039	0,037	0,069
	Contribution intragroupe	0,110	0,056	0,120	0,218	0,198	0,404
	Contribution intergroupe	0,006	0,003	0,298	0,012	0,012	0,081

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

Les contributions des groupes ethniques aux inégalités sont analysées dans le tableau 12. La contribution relative globale des inégalités intragroupes aux inégalités est forte (>75%) sur la période de 2002 à 2015. Les Akan ont la contribution relative la plus élevée sur toute la période, celle des Gur (Voltaïque) est la plus faible en 2002 et celle des Mandé du Sud en 2015.

Tableau 12. Décomposition des inégalités de dépenses par groupe ethnique (2002, 2008 et 2015)

Indice	Groupe ethnique	Contribution absolue			Contribution relative		
		2002	2008	2015	2002	2008	2015
	Akan	0,146	0,079	0,079	0,337	0,303	0,283
Indice de Theil GE(0)	Krou	0,065	0,035	0,019	0,150	0,135	0,068
	Mande du Nord	0,052	0,047	0,054	0,121	0,181	0,194
	Mande du Sud	0,035	0,015	0,016	0,081	0,058	0,059
	Gur (Voltaïque)	0,027	0,035	0,054	0,062	0,133	0,195
	Contribution intragroupe	0,325	0,210	0,223	0,751	0,811	0,798
	Contribution intergroupe	0,022	0,012	0,006	0,050	0,017	0,021
		Akan	0,197	0,094	0,096	0,390	0,334
Indice de Theil GE(1)	Krou	0,087	0,043	0,024	0,173	0,153	0,079
	Mande du Nord	0,049	0,051	0,052	0,096	0,180	0,018
	Mande du Sud	0,045	0,014	0,016	0,090	0,050	0,054
	Gur (Voltaïque)	0,025	0,032	0,050	0,019	0,114	0,167
	Contribution intragroupe	0,390	0,234	0,238	0,798	0,830	0,798
	Contribution intergroupe	0,021	0,004	0,006	0,043	0,016	0,019

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

Les inégalités intra groupes ont augmenté mais les inégalités intergroupes ont diminué entre 2002 et 2015. En définitive, les contributions relatives intragroupes (ethniques) sont plus fortes que les contributions relatives intergroupes à l'inégalité globale sur toute la période d'étude. Il n'y a donc pas beaucoup de disparités dans la distribution de revenus entre les groupes ethniques en Côte d'Ivoire. Cependant, les différences de vie s'offrent plutôt à l'intérieur des groupes ethniques, et peuvent s'expliquer par d'autres facteurs communs tels que le niveau d'éducation, le sexe, etc.

La décomposition des inégalités selon le niveau d'éducation du chef de ménage (tableau 13) montre que ce sont les ménages dont le chef a un niveau d'éducation secondaire qui ont la contribution relative la plus élevée en 2002 et en 2008, en 2015 cependant, ce sont ceux qui n'ont aucun niveau d'éducation. La contribution relative des inégalités intragroupes aux inégalités est supérieure à celle des inégalités intergroupes pour toutes les années. Les inégalités intra groupes et inter groupes ont globalement augmenté entre 2002 et 2015.

Tableau 13. Décomposition des inégalités de dépenses selon le niveau d'éducation du chef de ménage (2002, 2008 et 2015)

Indice	Niveau d'éducation du chef de ménage	Contribution absolue			Contribution relative		
		2002	2008	2015	2002	2008	2015
	Aucun	0,015	0,002	0,045	0,035	0,009	0,163
Indice de Theil GE(0)	Primaire	0,095	0,002	0,011	0,022	0,008	0,039
	Secondaire	0,025	0,002	0,013	0,057	0,008	0,048
	Supérieur	0,012	0,001	0,004	0,027	0,003	0,014
	Contribution intragroupe	0,061	0,007	0,074	0,140	0,028	0,264
	Contribution intergroupe	0,027	0,010	0,032	0,062	0,038	0,113
		Aucun	0,011	0,004	0,054	0,022	0,013
Indice de Theil GE(1)	Primaire	0,008	0,004	0,015	0,017	0,013	0,051
	Secondaire	0,032	0,005	0,023	0,064	0,019	0,077
	Supérieur	0,030	0,003	0,011	0,060	0,010	0,044
	Contribution intragroupe	0,082	0,016	0,105	0,162	0,055	0,352
	Contribution intergroupe	0,060	0,013	0,039	0,068	0,047	0,130

Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV 2002, ENV2008 et ENV2015

4.1.6. Décomposition des inégalités de revenus par sources de revenus

Cette section se focalise sur la décomposition des inégalités par sources de revenu. Avant de discuter de la décomposition des inégalités par sources de revenus, nous présentons les différences sources de revenus. La décomposition des inégalités par sources de revenus utilise l'indice de Gini et la mesure la décomposition des inégalités de l'entropie généralisée

Le montant total du revenu du ménage est décomposé en sources de revenu qui comprend le revenu du travail, les pensions (pensions de retraite, allocation familiale) et les subventions (bourses, aides, etc.). Les valeurs des revenus sont déflatées et les revenus des différentes sources de revenus sont mesurées à l'échelle du ménage puis pondéré pour prendre en compte les différences de taille des ménages.

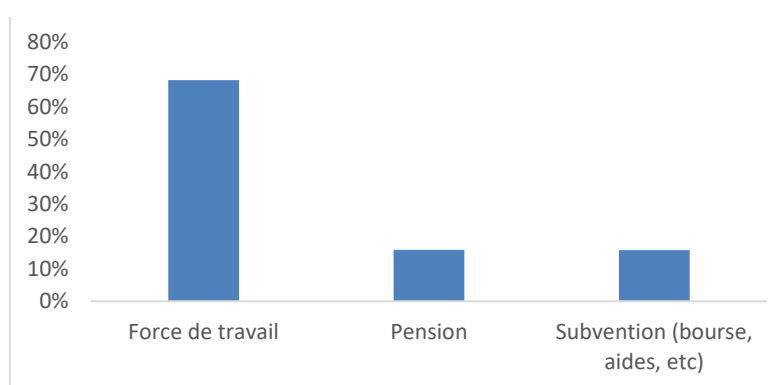
La contribution du marché du travail, avec 68% au revenu total des ménages, est la principale source de revenus des ménages en Côte d'Ivoire en 2015 (tableau 14 et graphique 12). Les pensions et les subventions comptent chacune pour 16% dans le revenu total des ménages.

Tableau 14. Distribution des revenus annuels moyens et médians par tête (2015)

Source de revenu	Moyenne	Médiane	% moyenne
Force de travail	464 946	192 000	68%
Pension	107 786	25 000	16%
Subvention (bourse, aides, etc)	107 525	36 000	16%
TOTAL	226 752	84 333	100%

Source : Auteurs à partir des données ENV2015

Graphique 12. Part des sources de revenu dans le revenu total du ménage (2015)

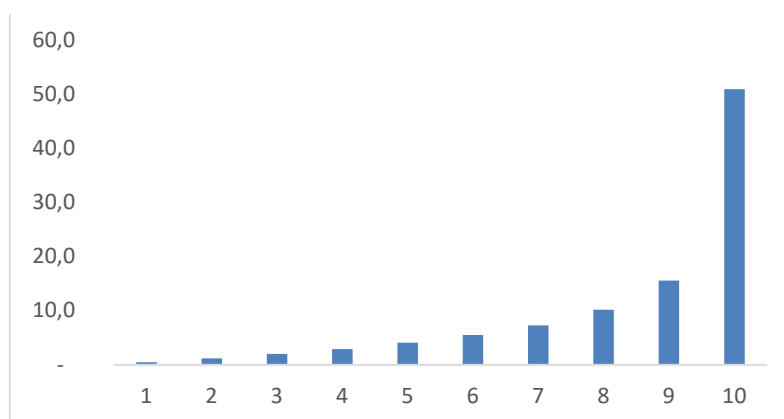


Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV2015

Les graphiques 13, 14 et 15 montrent la distribution du revenu du travail, les pensions et les subventions par déciles. Ces graphiques permettent d'analyser la dépense des ménages aux différentes sources de revenu.

Il ressort de l'observation du graphique 13 que les 10% les plus riches perçoivent la grande partie du revenu du travail, soit 51%, tandis que les 10% les plus pauvres se partagent moins de 1% du revenu du travail.

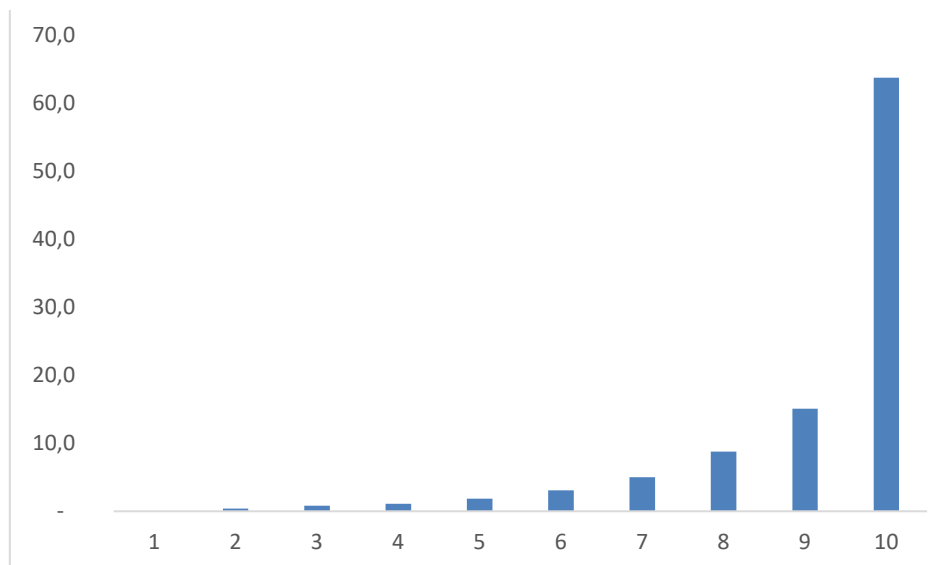
Graphique 13. Distribution du revenu par tête issu du marché du travail par décile (2015)



Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV2015

Le graphique 14 montre que les 10% les plus riches perçoivent 64% des pensions. Les 10% les plus pauvres se partagent moins de 1% des pensions.

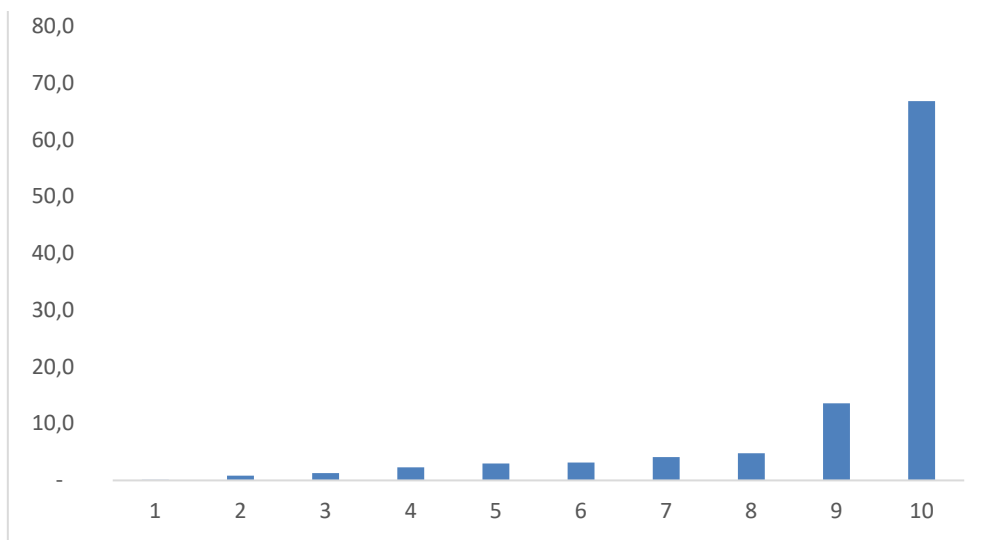
Graphique 14. Distribution du revenu par tête issu des pensions par décile (2015)



Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV2015

Les 10% les plus riches perçoivent 67% des subventions contre moins de 1% pour les 10% les plus pauvres (cf. graphique 15).

Graphique 15 : Distribution du revenu par tête issu des subventions par décile (2015)



Source : Calculs des auteurs à partir des données ENV2015

En définitive, les subventions profitent plus aux plus riches qu'aux plus pauvres. Elles ne permettent donc pas de réduire les écarts entre les riches et les pauvres.

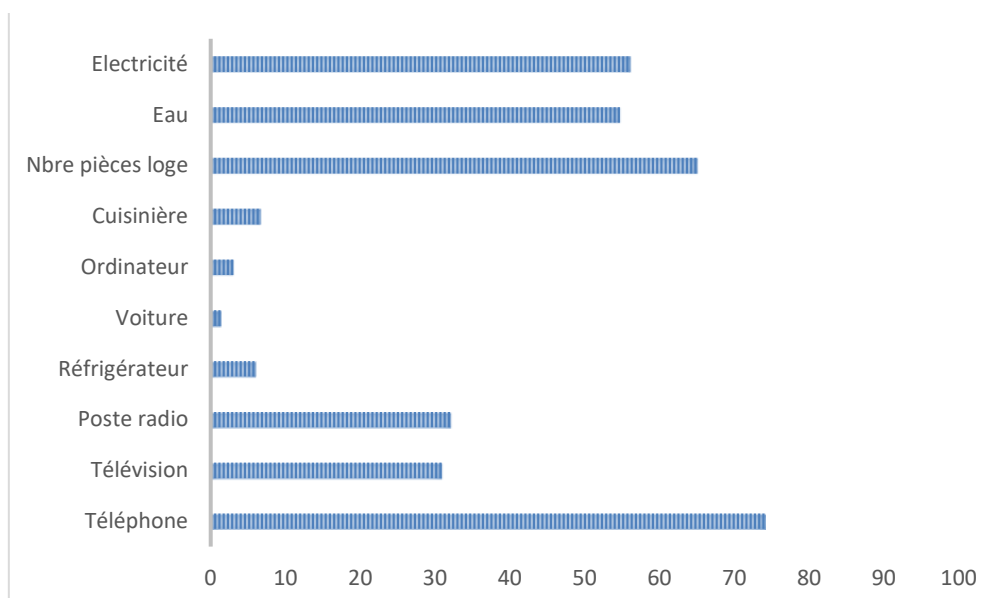
4.2. Inégalités d'avoir et de richesse

Dans la section 4.1, nous avons discuté des inégalités économiques en Côte d'Ivoire en utilisant la dépense et le revenu par tête. La plupart des études consacrées aux inégalités se concentrent sur les inégalités économiques. Cependant, ces inégalités peuvent être la source ou les conséquences d'autres formes d'inégalités notamment les inégalités de richesses et d'actifs. Pour l'analyse des inégalités d'actifs et de richesse nous utilisons les données des enquêtes sur le niveau de vie des ménages de l'INS pour les années 2008 et 2015. Dans un premier temps nous nous intéressons aux tendances de possession des avoirs par les ménages pour mettre en évidence les tendances des inégalités des avoirs entre 2008 et 2015. Dans un second temps, nous élargissons la discussion sur les avoirs aux inégalités de richesses en Côte d'Ivoire.

4.2.1. Tendances dans la propriété des actifs

Selon la littérature économique, les avoirs peuvent être à long terme des indicateurs pertinents et fiables du bien-être économique comparativement aux mesures relatives au revenu et à la dépense. Le profilage des inégalités dans l'accès à la propriété des avoirs et dans l'accès aux services de base doit être considéré comme une mesure complémentaire des inégalités. Il donne une image plus large du statut de bien-être des ménages et des individus en Côte d'Ivoire. Il est également important de comprendre les ressources que les ménages et individus vivant en Côte d'Ivoire peuvent puiser pour participer à la scolarité, au marché du travail et à la société ivoirienne en général. Nous avons sélectionné 10 avoirs comprenant 2 services publics de base (eau et électricité) et 8 avoirs considérés comme des biens privés.

Graphique 16. Tendances dans la possession des avoirs des ménages (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

Il faut noter que dans cette section « l'accès » à un actif public est assimilé à la « propriété » de cet avoir dans l'analyse par souci de simplification des interprétations. Le graphique 16 et le tableau 15 présentent les tendances dans la possession des actifs et l'accès aux services de base.

Tableau 15. Tendances dans la propriété des avoirs des ménages (2015)

Avoirs	2015
Téléphone	74,11
Télévision	30,94
Poste radio	32,15
Réfrigérateur	6,11
Voiture	1,49
Ordinateur	3,08
Cuisinière	6,75
Nombre de pièce du logement ⁵	65,07
Eau	54,71
Electricité	56,11

Source : Auteurs à partir des données ENV2015

Plus de 70% des ménages ivoiriens ont un téléphone (portable ou fixe) et 65,07% possède un logement de trois pièces au plus. Aussi, plus de la moitié des ménages en Côte d'Ivoire ont accès à l'eau potable (54,71%) et à l'électricité (56,11%). Les ménages qui sont propriétaires d'une voiture ne représentent que 1,49% des ménages en Côte d'Ivoire et seulement 3,08% des ménages ivoiriens possèdent un ordinateur.

4.2.2. Tendances des inégalités d'avoirs

Dans cette section, un ensemble de 10 actifs et services sélectionnés est utilisé pour calculer les indices d'actifs. Ces 10 indicateurs sont combinés en un seul indice (appelé « indice d'actif »). Les indices d'actifs varient en fonction à la fois (i) de l'ensemble des indicateurs inclus et (ii) des pondérations qui sont utilisées pour combiner les indicateurs de propriété des actifs dans l'indice. Par ailleurs, l'indice d'actif a été généré à partir des données ENV2015.

Contrairement aux revenus (ou dépenses), il n'y a pas de méthode standard pour calculer les mesures par habitant dans le cas des indices d'actifs. Par conséquent, tous les individus du ménage porteront le même indice que celui de leur ménage respectif. Les indices des actifs des ménages sont calculés en utilisant la méthode de l'analyse des composants principaux non concentrés (UC PCA) suggérée par Wittenberg et Leibbrandt (2015). Cette approche a l'avantage d'estimer les coefficients de Gini pour mesurer l'inégalité des actifs étant donné que les pondérations générées par cette approche sont toujours positives.

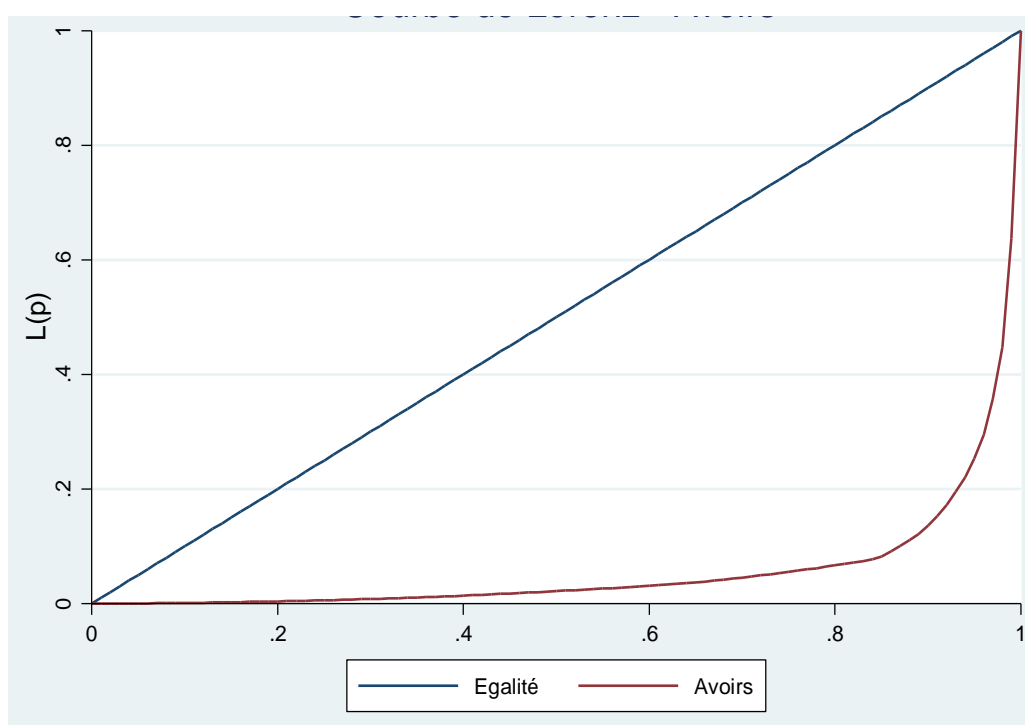
Comme pour les revenus (ou dépenses), le coefficient de Gini pour l'indice d'actif varie de 0 à 1 et son interprétation est la même. Plus le coefficient est proche de zéro, plus la population est égale ; et à mesure qu'elle évolue vers un, les inégalités s'accroissent. La valeur du coefficient de Gini de zéro signifie une égalité parfaite tandis que la valeur du coefficient de Gini égale à un implique une inégalité absolue.

5 Nombre de pièces du logement inférieur ou égal à 3.

Cette section examine les tendances des inégalités d'actifs mesurées à l'aide de la courbe de Lorenz, des scores moyens d'actifs et du coefficient de Gini basé sur les indices d'actifs des ménages. Les observations au niveau des ménages sont pondérées en fonction de la taille du ménage. Ainsi, l'analyse des inégalités sera présentée au niveau individuel.

Le graphique 17 présente les courbes de Lorenz basées sur les indices des actifs en 2015. La courbe de Lorenz est construite en utilisant les parts cumulatives des indices contre les parts cumulatives de population. L'éloignement de la courbe de Lorenz de la droite d'égalité parfaite indique que la possession des avoirs présente de très fortes inégalités en Côte d'Ivoire en 2015. Ce qui indique un faible niveau de bien-être. Les 20% les plus riches détiennent plus de 90% des avoirs alors que les 20% les plus pauvres ne possèdent qu'environ 0,5% des avoirs.

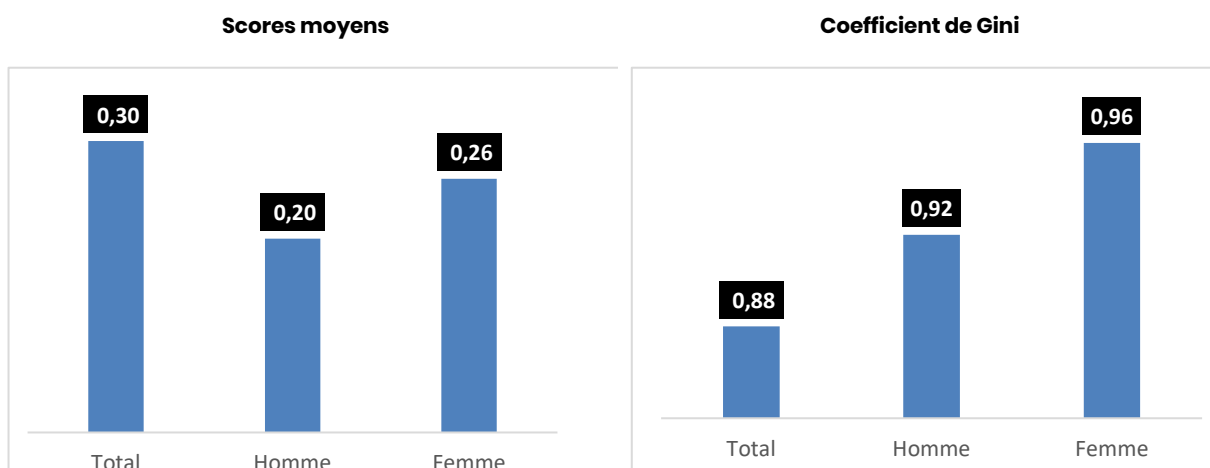
Graphique 17. Courbe de Lorenz basée sur les indices d'avoir (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Les scores reflètent les inégalités entre les groupes tandis que le coefficient de Gini reflète les inégalités intragroupes (graphique 18). Les bien-être des ménages dirigés par les femmes (0,26) est plus élevé que celui des ménages ayant un homme comme chef (0,20). Mais les inégalités sont plus élevées chez les individus vivant dans les ménages ayant pour chef une femme (0,96) que chez les ménages dirigés par un homme (0,92).

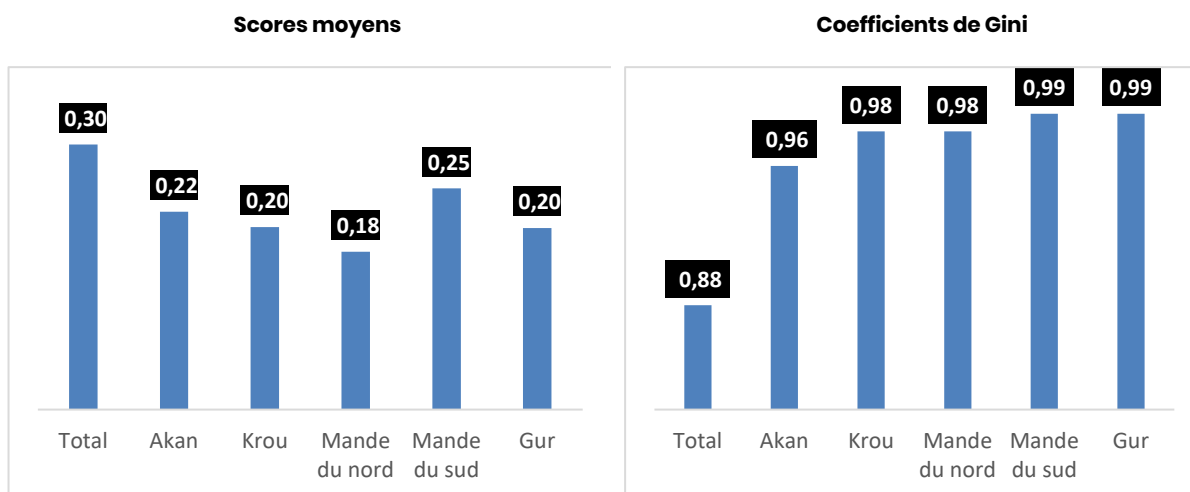
Graphique 18. Scores moyens des actifs et coefficients de Gini des actifs selon le sexe du chef de ménage (2002, 2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

La décomposition des scores moyens et du coefficient de Gini par groupe ethnique (graphique 19) indique des inégalités plus ou moins fortes entre les groupes ethniques et de très fortes inégalités à l'intérieur des groupes ethniques. Les inégalités sont plus fortes au sein des Mandé du Sud comparativement aux autres groupes ethniques (0,25) et plus faible au sein des Mandé du Nord comparativement aux autres groupes (0,18). Les inégalités d'avoir entre les individus appartenant aux différents groupes ethniques sont globalement supérieures à 0,96.

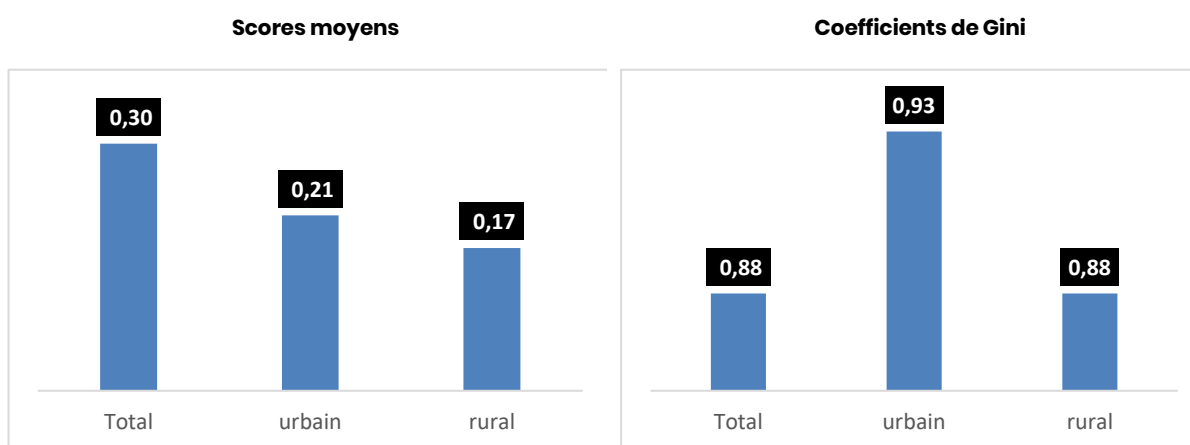
Graphique 19. Scores moyens des actifs et coefficients de Gini des actifs par groupe ethnique (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

La décomposition des scores moyens et du coefficient de Gini par milieu de résidence (graphique 20) indique des inégalités d'avoir fortes entre le milieu rural et le milieu urbain et de très fortes inégalités chez les individus vivant dans le milieu urbain (Gini = 0,93).

Graphique 20 : Scores moyens des actifs et coefficients de Gini des actifs par milieu de résidence (2002, 2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

Les régions du Sud, du Centre, du Nord-Ouest et du Centre-Ouest regroupent 49,50% de la population totale de la Côte d'Ivoire en 2015 (tableau 16). Les régions les moins peuplées sont le Centre-Est et le Nord-Est. Il y a presque autant d'inégalités d'avoir entre les individus qui vivent dans ces différentes régions. Ces inégalités d'avoir sont toutes inférieures à la moyenne nationale (0,89) sauf dans le Nord-Est (0,91).

Tableau 16 : Scores moyens des actifs, coefficients de Gini des actifs et proportions de population par région (2015)

Régions	Scores moyens des avoirs	Coefficient de Gini	Parts dans la population
Abidjan	0,22	0,73	9,21
Sud-ouest	0,20	0,83	9,30
Sud	0,18	0,86	14,79
Ouest	0,21	0,84	9,21
Nord-ouest	0,16	0,87	11,47
Nord est	0,17	0,91	5,49
Nord	0,22	0,84	8,00
Centre ouest	0,15	0,88	10,97
Centre nord	0,25	0,81	6,43
Centre est	0,21	0,85	2,88
Centre	0,21	0,88	12,26
TOTAL	0,21	0,89	100,00

Source : Auteurs à partir des données ENV2015

Les non pauvres représentent 53,7% de la population totale de la Côte d'Ivoire en 2015 (tableau 17). Les inégalités d'avoir sont élevées parmi les pauvres (0,92) que parmi les non pauvres (0,83). Cependant, les niveaux d'inégalité d'avoir intragroupe sont très élevés aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Les inégalités d'avoir sont plus élevées chez les non pauvres que chez les pauvres.

Tableau 17. Scores moyens des actifs, coefficients de Gini des actifs et proportions de population par statut de pauvreté (2015)

Statut de pauvreté	Scores moyens des avoirs	Coefficient de Gini	Parts dans la population
Pauvre	0,22	0,92	46,3

Source : Auteurs à partir des données ENV2015

La propriété foncière rurale représente le principal facteur de production des populations. Notre analyse (Tableau 18) révèle que la proportion des individus possédant des terres cultivables a baissé de 20,17% entre 2008 et 2015. Les propriétaires des terres de cultures sont souvent des citadins. Ainsi, 7% des ménages urbains possèdent des terres de cultures en 2008 contre 6,3% en 2015. Quant aux ménages ruraux 26% d'entre eux sont propriétaires de terres de cultures en 2008 contre 17,32% en 2015.

Tableau 18. Propriétés foncière des ménages par milieu de résidence (2008 et 2015)

Terres de cultures	2008	2015	2008/2015
Possession	15,57%	12,43%	-20,17%
Non Possession	84,43%	87,57%	3,72%
Terres de cultures – Urbain			
Possession	6,97%	6,30%	-9,61%
Non Possession	93,03%	93,70%	0,72%
Terres de cultures – Rural			
Possession	25,99%	17,32%	-33,36%
Non Possession	74,01%	82,68%	11,71%

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

La possession des terres cultivables présente des disparités en fonction du genre et de la catégorie socioprofessionnelle et ce d'une région à l'autre (tableau A.10, annexe).

La répartition des parcelles de terres de cultures est défavorable aux femmes. Quelle que soit les superficies considérées les parts des hommes propriétaires sont plus élevées que celles des femmes. On observe même une tendance à la baisse des possessions en terres de culture par les femmes au profit des hommes. En effet, Les hommes possédaient en 2008 et 2015 respectivement 52,26 % et 79,30% des terres de cultures de moins de 12ha contre 47,74% et 20,70% pour les femmes. Concernant, les parcelles de 12ha à 50ha, on a 53,99% et

92,41% pour les hommes contre 46,01% et 7,59% pour les femmes respectivement en 2008 et en 2015. Pour les superficies de plus de 50ha, les proportions sont de 51,46% et 89,25% pour les hommes contre 48,54% et 10,75% pour les femmes en 2008 et 2015.

La possession des terres est en défaveur des femmes. Pire elles tendent à être de moins en moins représentées lorsque les superficies s'accroissent et aussi dans le temps.

La répartition de la possession des terres de cultures entre les ruraux et les urbains montre que les ruraux possèdent plus d'espaces cultivables que les urbains quelle que soit la superficie considérée. En passant de 2008 à 2015, le part des ruraux a augmenté pour les petites superficies. Mais leurs parts dans les superficies plus grandes (>12ha) ont diminué alors que les possessions des urbains pour ces espaces sont en hausse.

L'analyse selon les strates montre que pour les superficies inférieures à 12ha, l'ouest et le centre-ouest sont les zones de possession de ces terres de cultures en 2008. En 2015, l'occupation des espaces de cultures de petites tailles se situait plus dans le nord-ouest et le sud et l'ouest. Pour ce qui est des espaces de superficies comprises entre 12ha à 50ha, on constate que c'est l'ouest (19,21%), le nord (14,42%) et centre-ouest (13,74%) qui regroupent le grand nombre de propriétaires de ces terres en 2008. En 2015, c'est au nord-ouest (15,10%), au sud (14,03%) et à l'ouest (13,21%) que se concentrent les parcelles de superficies moyennes. Pour les superficies plus grandes, ce sont les régions de l'ouest (22,33%), du centre-est (14,08%) et du sud (11,41%) qui concentraient le plus grand nombre propriétaires de terres de cultures en 2008. Mais en 2015, la redistribution des terres de cultures de grandes superficies s'est faite en faveur des régions du nord-ouest (24,73%), du nord (20,43%) et du sud (14,03%).

Cette redistribution des espaces de cultures de superficies relativement grandes suit le développement des nouvelles cultures de rentes en Côte d'Ivoire. En effet, depuis quelques années l'anacarde est devenu une des principales cultures de rente en Côte d'Ivoire. La configuration des terres de cultures de grandes superficies semble conforme à la localisation des zones de production de cette culture.

Lorsque l'on considère les catégories socio professionnelles, on s'aperçoit que les agriculteurs sont ceux qui détiennent les terres de cultures quelle que soit la superficie. Ils détiennent 40,57% et 61,74% des terres de petites superficies respectivement en 2008 et 2015. Pour les superficies moyennes, ils possèdent 42,27% en 2008 et 66,10% en 2015. Pour les terres de cultures de grandes superficies, les agriculteurs détiennent 40,21% en 2008 et 83,61% en 2015.

Les agriculteurs sont suivis par les employés domestiques (aides familiales) pour les terres de petites superficies et de superficies moyennes aussi bien en 2008 qu'en 2015. Les employés domestiques se classaient en deuxième position dans la possession de terres de grandes superficies en 2008. Cependant en 2015, ce sont les personnes de profession libérale qui possédaient le plus grand nombre de terres de cultures de grandes superficies après les agriculteurs. Le changement dans la possession des terres de grandes superficies pourrait être une conséquence de la politique d'immatriculation des terres villageoises en cours depuis quelques années en Côte d'Ivoire.

4.2.3. Accès au logement

Les conditions de logement des ménages ivoiriens seront appréciées en considérant les types d'habitation occupée, les principaux matériaux des murs extérieurs, de la toiture et le revêtement du sol (tableau 19). La proportion des ménages qui occupaient une villa en Côte d'Ivoire est passée de 7,61% en 2008 à 7,59% en 2015. En ce qui concernent les appartements, en 2008 on avait 6,19% des ménages qui occupaient ce type de logement contre 5,01% en

2015. Les maisons en bandes construites par des sociétés immobilières représentaient le logement de 2,46% des ménages en 2008 contre 0,88% en 2015. Les ménages vivant dans des maisons en bande construites par des particuliers représentaient 11,27% en 2008 et 23,31% en 2015 de l'ensemble des ménages ivoiriens.

Tous les types de logements susmentionnés peuvent être considérés comme des habitations décentes d'un certain niveau. Moins de 40% des ménages ivoiriens jusqu'en 2015 avaient pour habitation principale ce type de logement. Le principal type de logement des ménages ivoiriens est la cour commune (37,66% en 2008 et 28,3% en 2015). En 2008, les cases traditionnelles étaient le second type de logement des ménages (21,36%). Mais en 2015, ce sont les maisons en bandes construites par des particuliers, avec 23,31%, constituent le second type de logement des ménages en Côte d'Ivoire.

La plupart des logements avaient les murs extérieurs faits en dur (ciment). Mais le second matériau, le plus utilisé pour ces murs extérieurs est la terre battue. En 2008, les murs extérieurs étaient faits pour 64,76% en dur (ciment) contre 29,74% en terre battue. En 2015, ces proportions sont de 45,68% pour le dur (ciment) et de 37,33% pour la terre battue.

Le revêtement du sol est fait essentiellement en ciment (73,32% en 2008 et 67,47% en 2015) et en terre ou sable (19,37% en 2008 et 24,51% en 2015). Les sols couverts de carreaux ou de marbres ne comptaient que pour 6,07% en 2008 et 7,22% en 2015. Les trois quarts (3/4) des maisons habitées par les ménages ivoiriens ont leur toiture faite de tôle (75,44% en 2008 et 75,83% en 2015). Les fibres végétales constituent le deuxième matériau avec lequel les toits des logements sont faits en Côte d'Ivoire (18,54% en 2008 et 16,7% en 2015).

Tableau 19. Accès aux logements en 2008 et 2015

Variables	2008	2015
Type de logement		
Villa	7,61	7,59
Appartement	6,19	5,01
Bande par société immobilière	2,46	0,88
Bande par particulier	11,27	23,31
Cour commune	37,66	28,3
Maison isolée	11,67	16,69
Case traditionnelle	21,36	16,4
Baraque	1,78	1,81
Principaux matériaux des murs extérieurs		
Terre battue/banco	29,74	37,33
Bambou/feuille	0,55	0,35
Tôle	0,99	0,91
Planche/bois	2,88	1,59

Semi-dur		10,17
Géo-béton		3,75
Dur /ciment	64,76	45,68
Autre	1,08	0,22
Principal matériau de revêtement du sol		
Ciment	73,32	67,47
Carreau/marbre	6,07	7,22
Terre ou sable	19,37	24,51
Bois/planche	0,53	0,11
Moquette/tapis		0,45
Autre	0,71	0,24
Principal matériau du toit		
Fibre végétale	18,54	16,7
Tôle en plastique		3,94
Tuile		0,42
Tôle	75,44	75,83
Béton/ciment	2,89	1,59
Autres	3,13	1,53

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

En définitive, la grande majorité des ménages ivoiriens vivent dans des cours communes avec des murs extérieurs faits essentiellement en ciment. Cependant, la proportion de ménages vivant dans des maisons dont le mur extérieur est fait en terre battues (banco) a augmenté entre 2008 et 2015 pour franchir la barre tu tiers (1/3) de l'ensemble des ménages de 2015. Par ailleurs, bien que le revêtement du sol soit fait essentiellement en ciment, on remarque que la proportion de ménages vivant dans une maison dont le sol est fait de terre ou du sable a augmenté entre 2008 et 2015 pour représenter 25% des ménages de 2015. Dans l'ensemble donc, les conditions de logement des ménages ivoiriens tendent à se dégrader eu égard à l'augmentation des proportions de ménages vivant dans des maisons avec le mur extérieur en terre battue d'une part et le sol recouvert de terre ou de sable d'autre part.

4.3. Les inégalités sur le marché du travail

Le mode de détermination du taux de chômage a été ces derniers temps un sujet de controverse entre le gouvernement ivoirien et certains organismes internationaux tel que la Banque Africaine de Développement (BAD). Il est donc nécessaire dans toutes étude relative au marché du travail de préciser la définition retenue du chômage.

Dans le cadre l'enquête sur l'emploi dans le secteur formel et le secteur informel (ESSI) menée par l'INS en 2016, le chômeur est défini comme toute personne en âge de travailler (plus 15 ans) qui durant les 7 jours précédents l'enquête n'était pas en emploi, avait effectué des activités de recherche d'emploi, et était disponible pour l'emploi dans les 15 jours suivants l'enquête si la possibilité d'occuper un poste de travail existait⁶. C'est cette définition du chômage que nous retenons dans le présent rapport.

4.3.1. Participation à la force de travail et emplois

Les résultats de l'enquête sur l'emploi dans le secteur formel et dans le secteur informel (ESSI) (tableau 20) indiquent un taux de chômage relativement faible en Côte d'Ivoire (6,77%). Ce taux relativement est lié à la définition du chômage et de l'emploi retenue dans le cadre de cette enquête. En effet, sont considérés comme non chômeur toutes les personnes qui ont une occupation. Cette conception de l'emploi ne tient pas compte du caractère décent de l'emploi. Aussi, les questions de sous-emploi ne sont pas prises en compte. En 2016, Les personnes en emploi représentent 71,65% de la population ivoirienne, les inactifs 23,2% et les chômeurs 5,20%.

Tableau 20. Participation de la force de travail (2016)

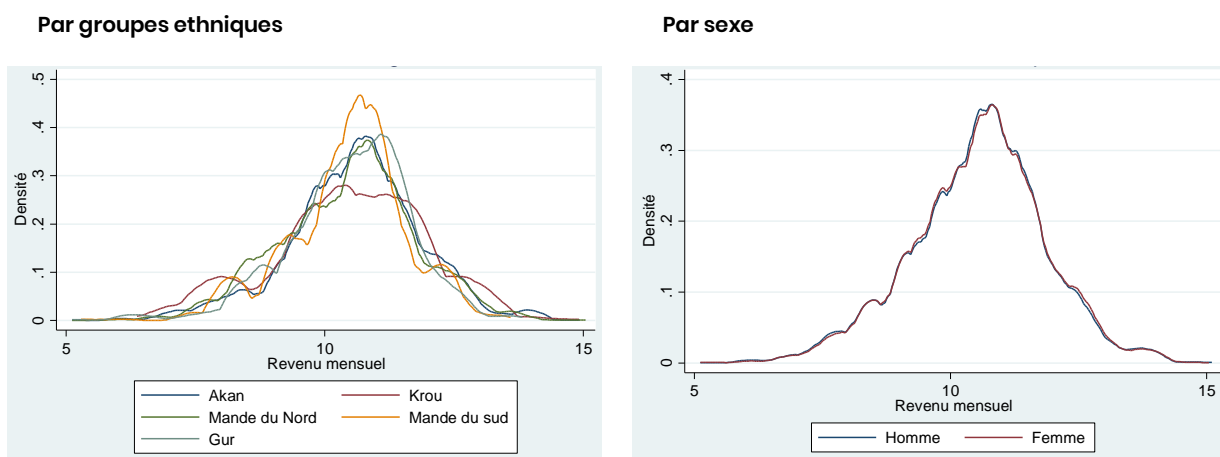
Inactifs	Employés	Chômeurs	Total	Taux de chômage
23,2%	71,65%	5,20%	100%	6,77%

Source : Rapport ENSESI 2016

4.3.2. Distributions de revenus liés au marché du travail

Les courbes de densité (graphique 21) révèlent que les plus bas revenus mensuels moyens sont ceux des Krou. Les revenus les plus élevés sont perçus par les Mandé du Sud. Les trois autres groupes ethniques (Akan, Mandé du Nord et Gur (Voltaïque)) ont une distribution de revenu sensiblement équivalente. Par ailleurs, il n'y a pas de différence dans la distribution de revenus entre les hommes et les femmes en 2016 en Côte d'Ivoire.

Graphique 21. Courbes de densité des revenus réels mensuels (2016)



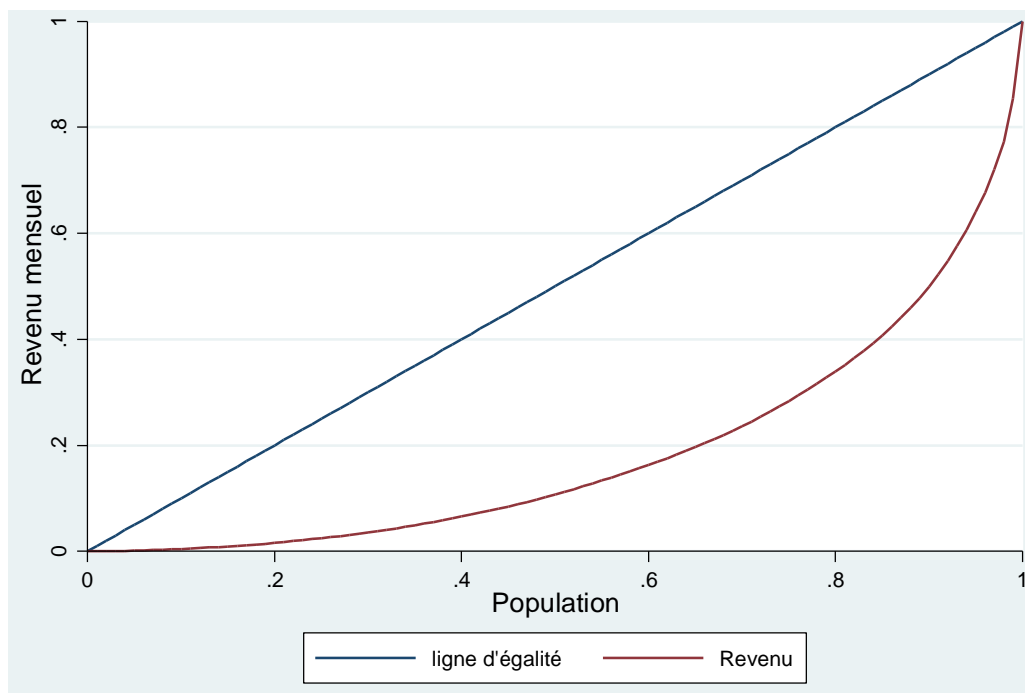
Source : Auteurs à partir des données ENSESI, 2016

6 Chômage selon le BIT : un chômeur, c'est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions (i) être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence), (ii) être disponible pour prendre un emploi dans les quinze (15) jours, (iii) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois (3) mois.

4.3.3. Mesures des inégalités globales de revenus

L'éloignement de la courbe de Lorenz par rapport à la ligne d'égalité indique que les inégalités de revenus sont globalement fortes en Côte d'Ivoire en 2016 (graphique 22). Les 20% les plus pauvres de la population se partagent 20% du revenu mensuel alors que les 20% les plus riches reçoivent environ plus de 70% du revenu mensuel total. Les 20% les plus riches perçoivent environ 3,5 fois les revenus des 20% les plus pauvres en 2016.

Graphique 22. Courbe de Lorenz de la distribution du revenu réel mensuel en Côte d'Ivoire (2016)



Source : Auteurs à partir des données ENSESI 2016.

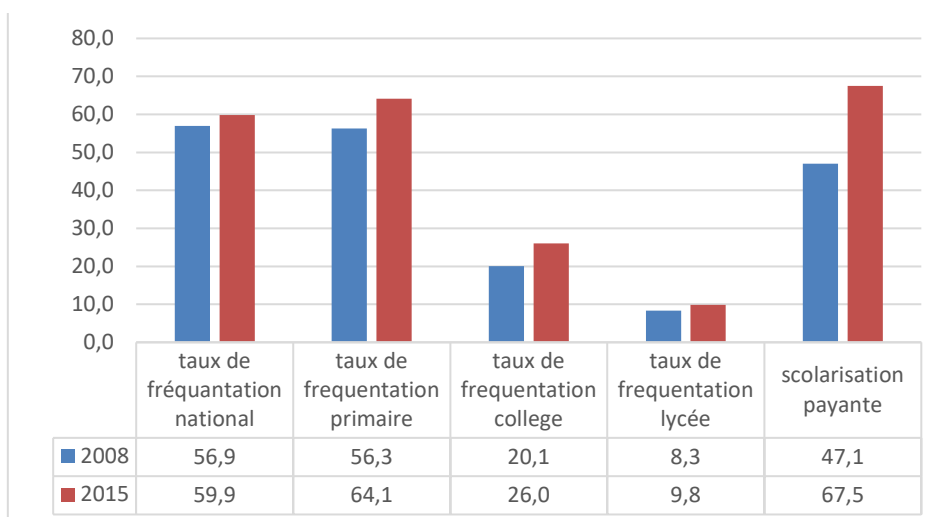
4.4. Inégalités dans le domaine social

Les questions relatives aux inégalités s'apprécient à l'aide de variables telles que l'accès aux infrastructures de base (éducation, santé, etc.), à un cadre de vie décent.

4.4.1. Education

L'analyse de l'évolution des indicateurs clés de l'éducation (graphique 23) indique que le taux de fréquentation au niveau national a augmenté entre 2008 et 2015 ainsi que dans tous les cycles de l'éducation nationale. Particulièrement dans le cycle primaire, il est passé de 56,3% à 64,1%. Cependant, les taux de fréquentation sont très bas dans le secondaire comparativement au cycle primaire et à la moyenne nationale en 2008 comme en 2015. Il faut noter également que le taux de fréquentation a augmenté très fortement chez ceux qui paient les frais de scolarité en passant de 47,1% à 67,5% entre 2008 et 2015.

Graphique 23. Indicateurs clés de l'éducation au niveau national (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Aussi bien en 2008 qu'en 2015, un peu plus de 80% des élèves fréquentaient les établissements scolaires publics contre environ 20% pour les établissements scolaires privés (tableau 21).

Tableau 21. Taux de fréquentation des types d'établissement par décile (2008 et 2015)

Déciles	Public		Privé	
	2008	2015	2008	2015
1	91,57	91,12	8,43	8,88
2	91,21	91,6	8,79	8,4
3	86,79	87,3	13,21	12,7
4	83,2	85,64	16,8	14,36
5	82,61	86,39	17,39	13,61
6	77,31	83,16	22,69	16,84
7	75,06	78,23	24,94	21,77
8	71,86	73,18	28,14	26,82
9	68,83	66,31	31,17	33,69
10	53,72	56,03	46,28	43,97
Total	80,52	80,54	19,48	19,46

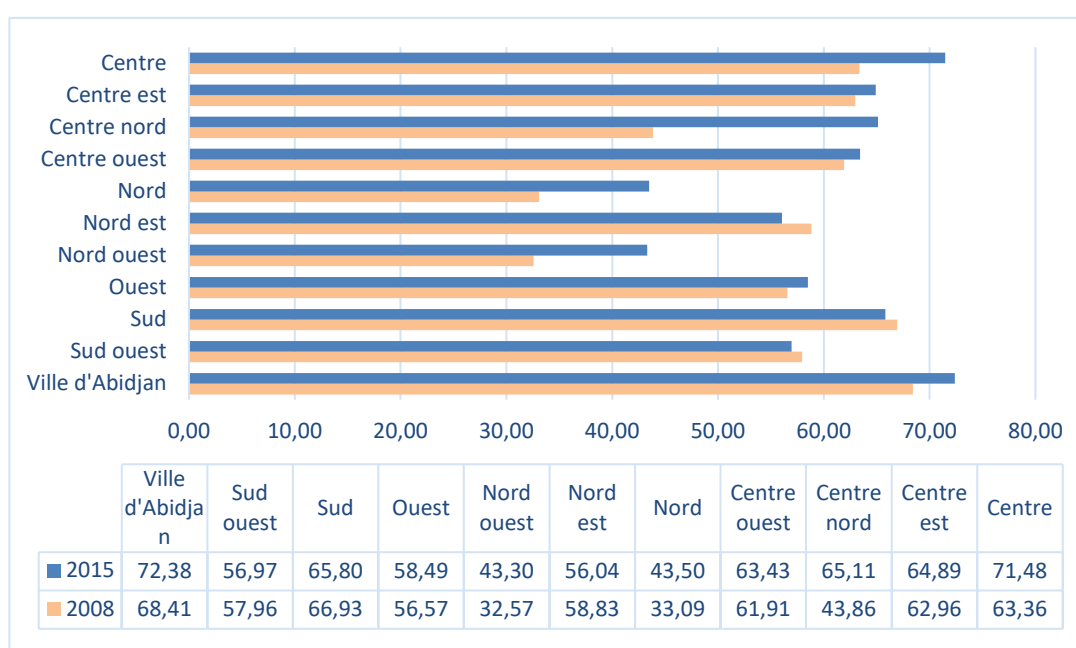
Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Les taux de fréquentation des établissements scolaires publics sont de 91,57% et 91,12% respectivement en 2008 et 2015 pour les 10% les plus pauvres contre 53,72% en 2008 et 56,03% en 2015 pour les 10% les plus riches. Alors que la fréquentation des établissements scolaires privés a diminué chez les 10% les plus riches, elle a augmenté chez les 10% les plus pauvres.

4.4.1.1. Accès à l'éducation

L'analyse régionale (graphique 24) montre que les taux de fréquentation scolaire ont augmenté de 2008 à 2015 dans toutes les régions sauf dans le Nord-Est, le Sud et Sud-Ouest. En 2015, les taux les plus élevés sont ceux d'Abidjan (72,38%) et Centre (71,48%), les niveaux les plus bas étant ceux du Nord-Ouest (43,30%) et le Nord (43,50%). Cependant, les taux de progression par rapport à 2008 sont les plus élevés au Nord-Ouest (32,94%), au Nord (31,07%) et au Centre (12,81%).

Graphique 24. Proportion des apprenants âgés de 6-18 ans fréquentant une institution éducative par région (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Les taux de non-fréquentation scolaire ont baissé entre 2008 et 2015 aussi bien pour les filles que les garçons (graphique 25). Ce taux a plus baissé pour les filles que pour les garçons. Le taux de non-fréquentation des filles a baissé de 37,75% et celui des garçons de 25,90% en 2015 par rapport à 2008. Il faut cependant noter que le taux de non-fréquentation qui était plus élevé chez filles en 2008 (9,96% contre 8,80% pour les garçons) s'est inversé en 2015 (6,20% contre 6,52% pour les garçons).

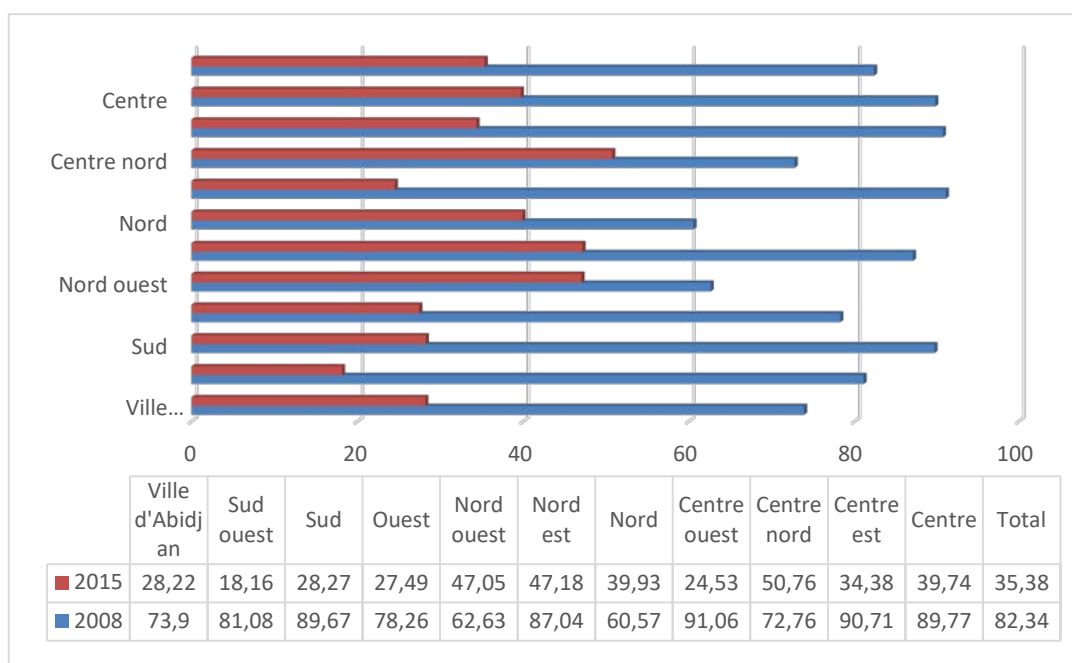
Graphique 25. Proportion d'apprenants âgés de 6-18 ans ne fréquentant pas une institution éducative (2002-2019)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

La proportion d'élèves bénéficiant de la politique de gratuité a considérablement baissé entre 2008 et 2015 aussi bien au niveau national qu'au niveau des régions (graphique 26). Les taux les plus bas étaient en 2008 ceux du Nord (60,57%) et du Nord-Ouest (62,63%), les élevés étant le Centre-Ouest (91,06%) et le Centre-Est (90,71%). Les taux d'accès à la politique de gratuité ont le plus baissé dans le Sud-Ouest (77,60%) et dans le Centre-Ouest (73,06%).

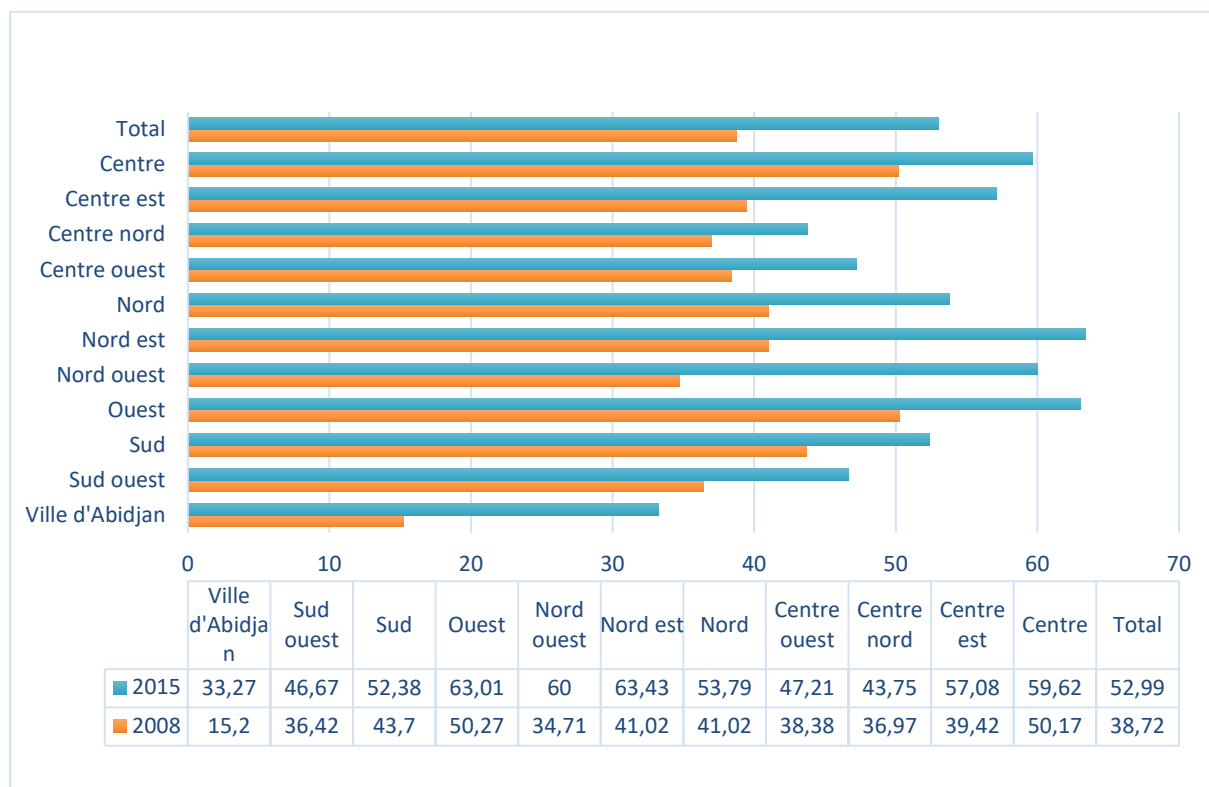
Graphique 26. Proportion d'élèves de 6-18 ans fréquentant des établissements publics bénéficiant de la politique de gratuité par régions (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

La proportion d'élèves bénéficiant de la distribution de kits scolaires (graphique 27) a augmenté au niveau national entre 2008 et 2015 et dans toutes les régions. On note qu'en 2015, les taux les plus élevés sont ceux du Nord-Est (63,43%), de l'Ouest (63,01%), du Nord-Ouest (60%), le Centre (59,62%), le Centre-Est (57,08%) et le Nord (53,79%) qui se situent au-dessus de la moyenne nationale (52,99%). Le taux le plus bas en celui d'Abidjan (33,27%).

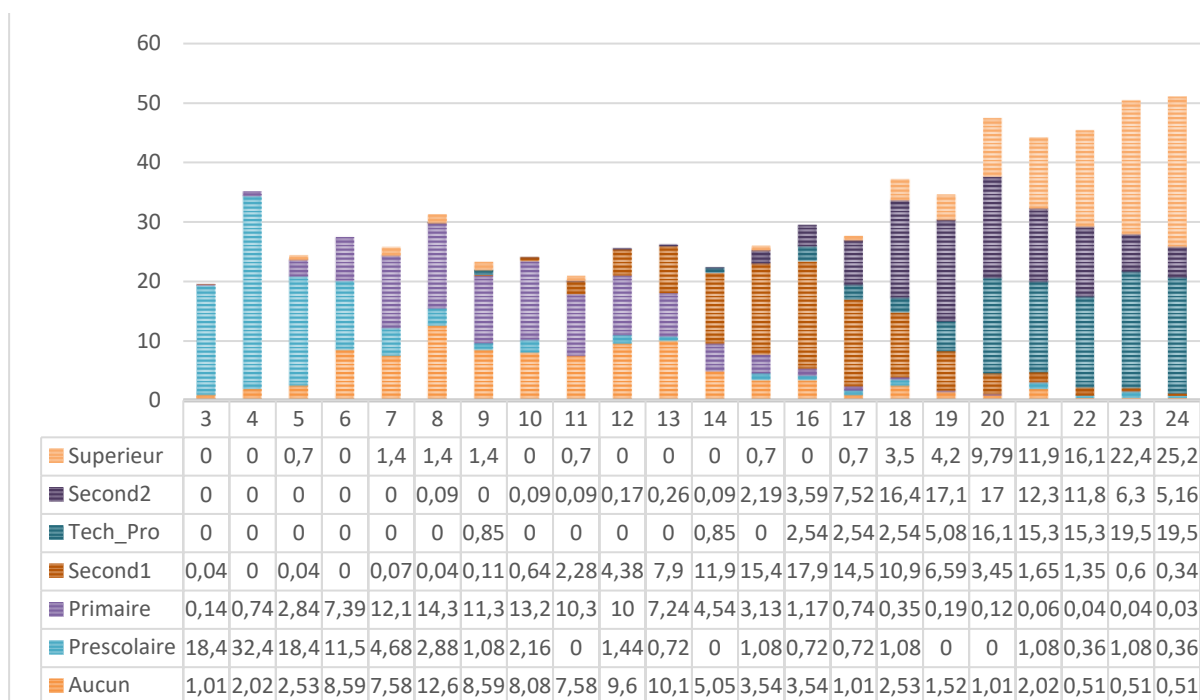
Graphique 27. Proportion d'élèves de 6-18 ans fréquentant des établissements publics bénéficiant du programme de kits scolaires par région (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

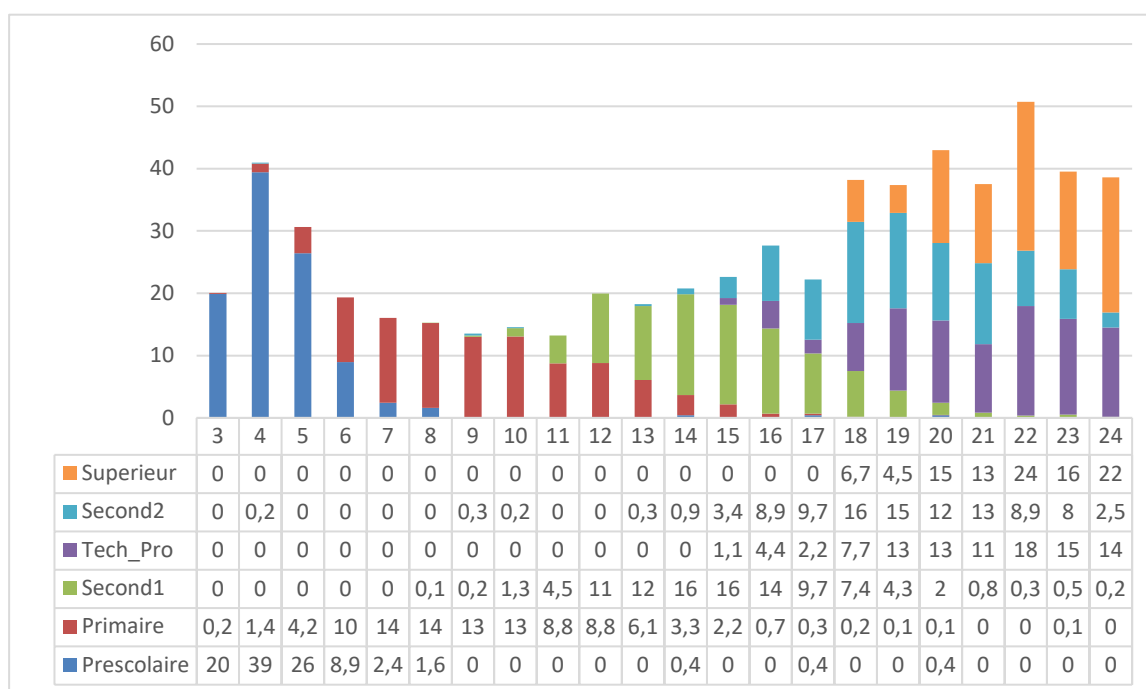
Les graphiques 28 et 29 indiquent les proportions d'élèves dans la population de 3 à 24 ans. Entre 2008 et 2015, la proportion d'élèves dans le préscolaire (3 ans) a augmenté. Dans le secondaire premier cycle, la formation technique et professionnelle ainsi que dans le supérieur les proportions d'apprenants ont également augmenté entre 2008 et 2015. Cependant, dans le primaire et le secondaire second cycle les proportions d'élèves ont baissé.

Graphique 28. Proportion des individus âgés de 5-24 ans par niveau d'études (2008)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008

Graphique 29. Proportion des individus âgés de 3-24 ans par niveau d'études (2015)



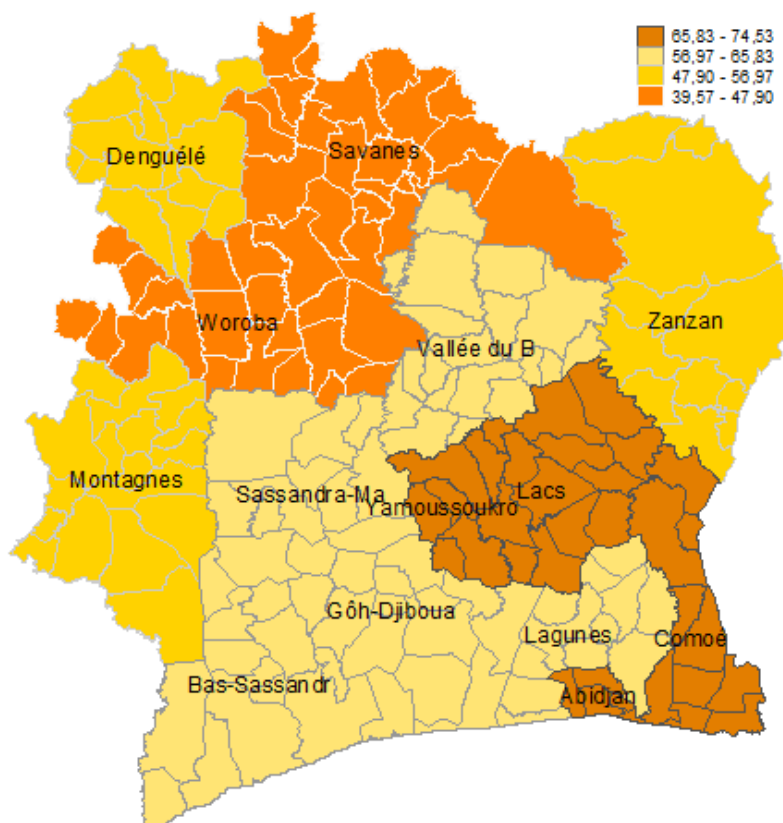
Source : Auteurs à partir des données ENV2015

L'accessibilité aux infrastructures éducatives s'est considérablement améliorée entre 2008 et 2015 (tableau A.8, Annexe). En effet, alors que 22,31% des pensionnaires de l'école maternelle habitaient à plus de cinq kilomètres de l'école en 2008, on en avait que 13% en 2015, soit une baisse de près de la moitié. Au niveau du cycle primaire, l'on note que la proportion d'élèves qui parcourent plus de cinq kilomètres pour rejoindre l'école s'est

légèrement accrue en 2008 et 2015. On est passé de 6,52% à 7,02%. Dans le secondaire, il y a certes une amélioration dans le rapprochement des structures de formations aux apprenants, mais le taux de progression est relativement faible. En 2008, 39,46% des élèves du secondaire devaient parcourir plus de cinq kilomètres avant de se rendre à la formation. En 2015, ce taux était de 38,11%. Les établissements du supérieur se sont davantage rapprochés des apprenants. Ainsi, alors que 72,38% des étudiants devaient parcourir plus de 5 kilomètres pour accéder à l'établissement de formation en 2008, ce taux est passé à 69,45% en 2015.

Il y a une augmentation de l'accès aux établissements publics de 42% en 2015 par rapport à 2008 (tableau A.9, Annexe). Dans le même temps, l'accès aux établissements scolaires privés a considérablement baissé. Cette diminution est plus élevée pour les établissements scolaires privés internationaux avec une baisse de plus de 59% en 2015 par rapport à 2008. Le privé laïc a connu une baisse d'environ 48% de ses fréquentations en 2015 par rapport à son niveau de fréquentation de 2008. Quant aux établissements privés confessionnels la baisse est de 44%.

Carte 1. Analyse spatiale des taux de fréquentation scolaire par région (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

L'analyse spatiale de la fréquentation scolaire (carte n°1) indique que les taux de fréquentation scolaires sont plus élevés dans les districts de Yamoussoukro, d'Abidjan, des Lacs et de la Comoé. Elles sont plus faibles dans les districts de Woroba et des Savanes.

4.4.2. Santé

Sur la période de 2008 à 2015, l'accessibilité des centres de santé (centres de santé communautaires et hôpital général) s'est améliorée (tableau A.9, Annexe). En 2008, pour accéder au centre de santé le plus proche, 23% de la population ivoirienne parcouraient plus de cinq kilomètres. En 2015, cette proportion est de 20%. En ce qui concerne, les hôpitaux généraux, alors que 51% de la population parcouraient plus de cinq kilomètres en 2008 pour rejoindre l'hôpital général le plus proche, cette proportion était de 42% en 2015.

Les résultats du tableau A.8 (en Annexe) montrent que, la proportion d'individus qui fréquentent les centres de santé publics s'est accrue de 6,5% en 2015 contre une baisse de 20% de la proportion de ceux qui fréquentent les centres de santé privés. Le même constat est observé au niveau des établissements d'enseignement scolaire dont la proportion de ceux qui sont au public s'est également accrue (soit 42,06%).

Comparativement à 2008, la proportion des individus qui ont accès aux centres de santé publics a augmenté en 2015. Cependant, celle de ceux qui accèdent aux établissements sanitaires privé a baissé de plus de 20%.

Aussi bien en 2008 qu'en 2015, environ 80% des élèves fréquentaient les centres de santé publics contre environ 20% pour les centres de santé privés (tableau 22).

Tableau 22. Taux de fréquentation des types de services de santé par décile (2008 et 2015)

Déciles	Public		Privé	
	2008	2015	2008	2015
1	82,73	90,36	17,27	9,64
2	82,61	87,95	17,39	12,05
3	86,19	84,08	13,81	15,92
4	82,71	82,6	17,29	17,4
5	79,53	88,64	20,47	11,36
6	81,94	81	18,06	19
7	81,78	80,7	18,22	19,3
8	75,55	81,27	24,45	18,73
9	72,93	75,79	27,07	24,21
10	65,02	72,77	34,98	27,23
Total	78,69	80,8	21,31	19,2

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Les taux de fréquentation des centres de santé publics sont de 82,73% et 90,36% respectivement en 2008 et 2015 pour les 10% les plus pauvres contre 65,02% en 2008 et 72,77% en 2015 pour les 10% les plus riches. La fréquentation des centres de santé privés a baissé aussi bien chez les 10% les plus pauvres que chez les 10% les plus riches.

4.4.2.1. Fréquentation des centres de santé

Le graphique 30 indique qu'en 2015 les Gur (Voltaïque), les Mandé du Sud, les Krou et les Mandé du Nord sont ceux qui fréquentent le plus les centres de santé public. Leurs taux de fréquentation de ces centres sont au-dessus de la moyenne nationale (80,80%). En 2008, c'étaient les Mandé du Sud, les Gur (Voltaïque) et les Akan qui fréquentaient en majorité les services de santé publics.

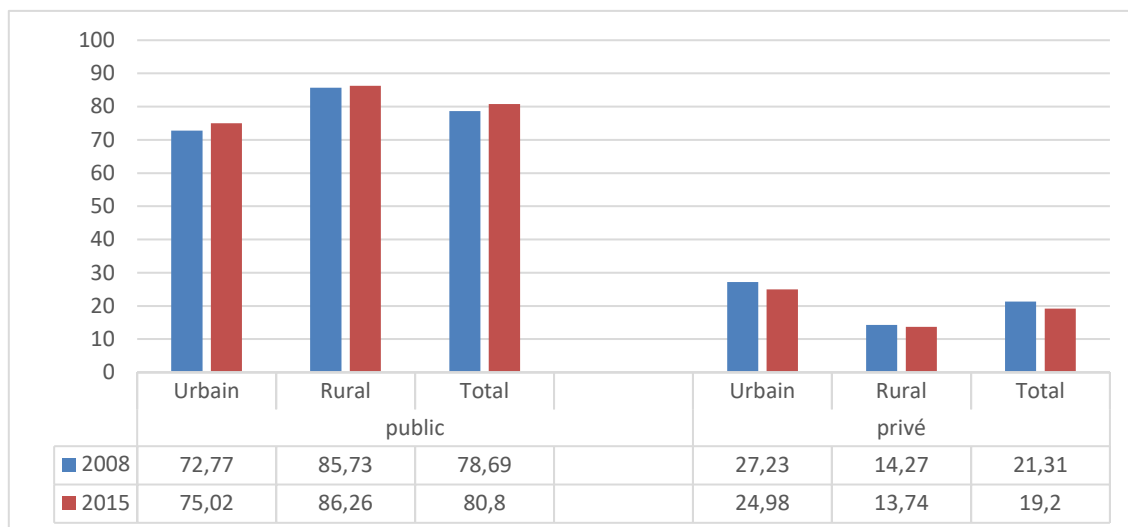
Graphique 30. Proportion de ménages fréquentant un centre de santé par type de centre de santé et par groupe ethnique (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Le graphique 31 indique que les taux de fréquentation des centres de santé publics ont augmenté aussi bien dans le milieu rural comme dans le milieu urbain. Toutefois, les taux de fréquentation les plus élevés sont ceux du milieu rural qui sont au-dessus des moyennes nationales (78,69% pour 2008 et 80,8% pour 2015). Cela serait dû sans doute aux résultats des politiques publiques de santé notamment de gratuité ciblée des soins, de la remise en état des établissements de santé dans les zones rurales.

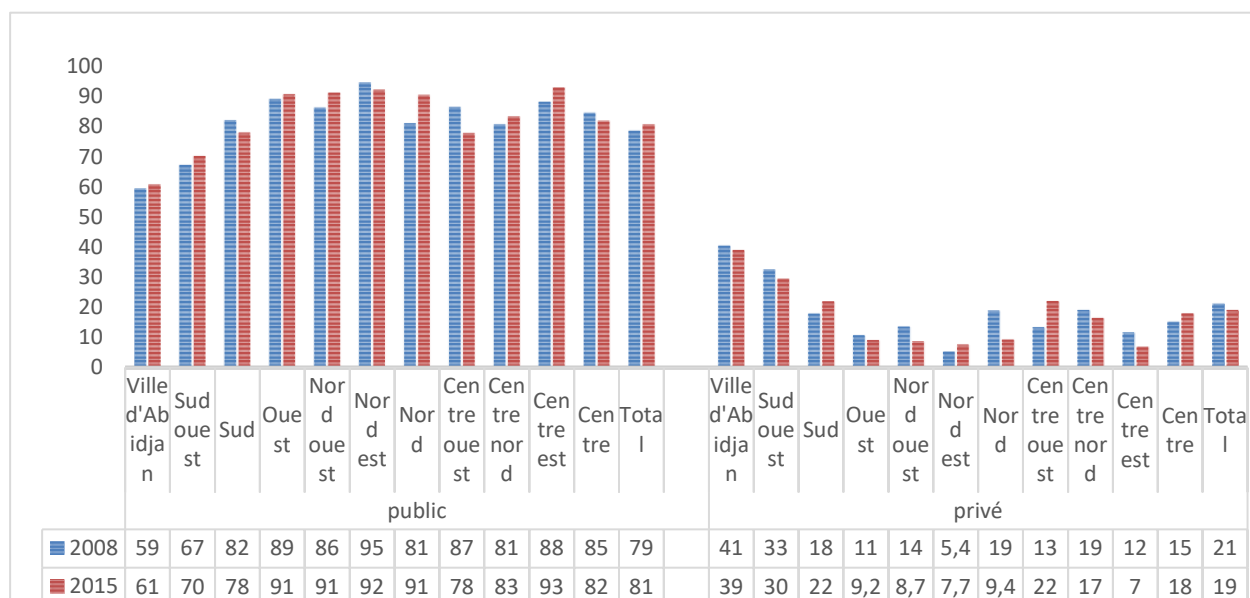
Graphique 31. Proportion de ménages fréquentant les centres de santé par type de centre de santé et par milieu de résidence (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Le graphique 32 indique qu'en 2015 les taux de fréquentation des centres de santé publics étaient plus élevés dans les régions du Centre-Est, du Nord-Est, du Nord-Ouest, du Centre-Nord et le Centre dont les taux sont au-dessus de la moyenne nationale (81%). En 2008, les taux les plus élevés sont ceux du Nord-Est, de l'Ouest, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Sud, du Nord et le Centre-Nord.

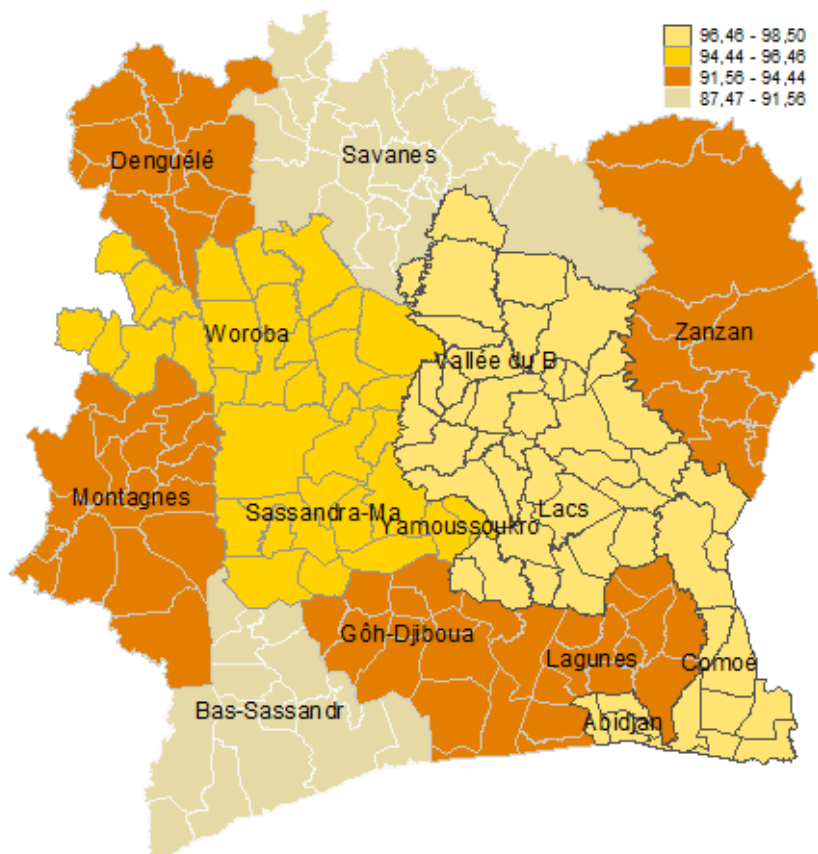
Graphique 32. Proportion de ménages fréquentant les centres de santé par type de centre de santé et par région (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

L'analyse spatiale des centres de santé (carte n° 2) indique que les taux de fréquentation sont plus élevés dans les districts de la Vallée du Bandaman, d'Abidjan, des Lacs et de la Comoé. Elles sont plus faibles dans les districts des Savanes et du Bas Sassandra.

Carte 2. Analyse spatiale des taux de fréquentation des centres de santé (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

4.4.3. Services de base

Dans cette sous-section, nous traitons les questions relatives aux services de base notamment l'accès à l'électricité, à l'eau potable, à l'hygiène et aux sanitaires améliorés. En plus de l'analyse quantitative, nous faisons une représentation spatiale de l'accès à chacun de ces services.

4.4.3.1. Electricité

L'électricité est la principale source d'éclairage aussi bien en 2008 qu'en 2015 avec une baisse observée dans l'utilisation sur la période de 9,22% (voir tableau 22). La principale source d'éclairage en 2015 est l'électricité avec une proportion de 51,11%. Cependant les autres sources d'éclairage ont fortement augmenté. Cette tendance traduit une baisse de la qualité de vie entre 2008 et 2015.

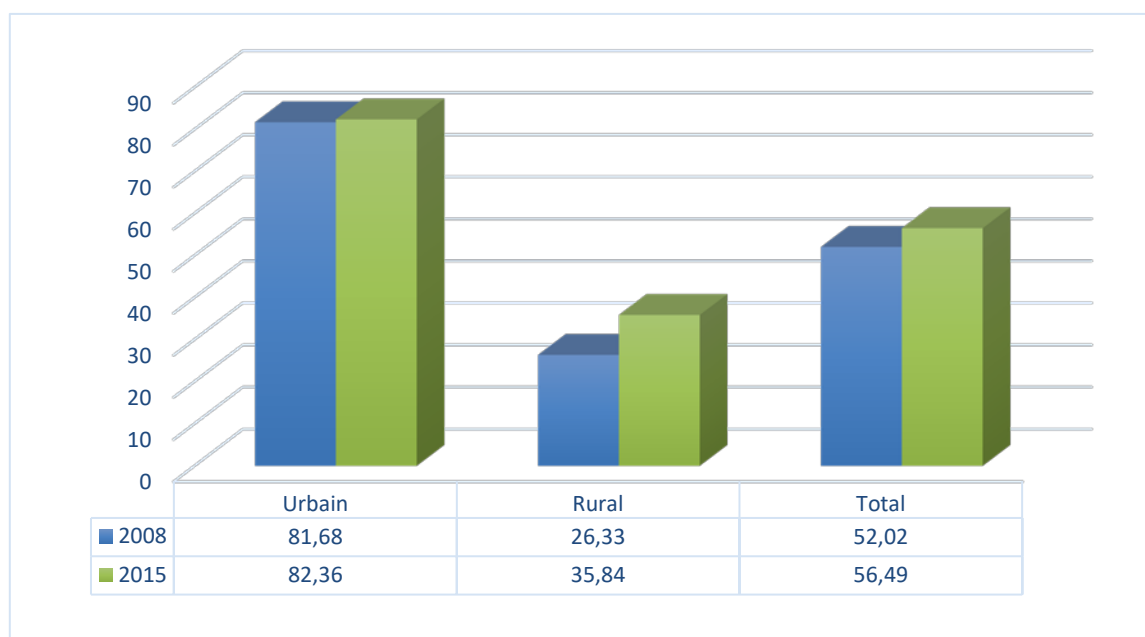
Tableau 23. Principale source d'éclairage

Principale source d'éclairage	2008	2015	2008-2015
Electricité	61,81%	56,11%	-9,22%
Pétrole	31,48%	2,78%	-91,17%
Autres	6,71%	41,11%	512,67%

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Le graphique 33 montre qu'il existe une forte inégalité entre le milieu rural et le milieu urbain dans l'accès à l'électricité. Plus de 80% des localités du milieu urbain sont couvertes en électricité alors que seulement 36% environ des localités du monde rural sont servies en électricité en 2015. Il y a une hausse du taux d'accès à l'électricité aussi bien plan national qu'en milieu urbain et rural. La progression de l'accès à l'électricité a été plus rapide dans le milieu rural (avec un taux de progression de 36,12% contre 0,83% pour le milieu urbain). L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain s'est réduit entre 2008 et 2015 mais faiblement (on est passé de 55,35 points de pourcentage d'écart en 2008 à 46,52 points de pourcentage en 2015).

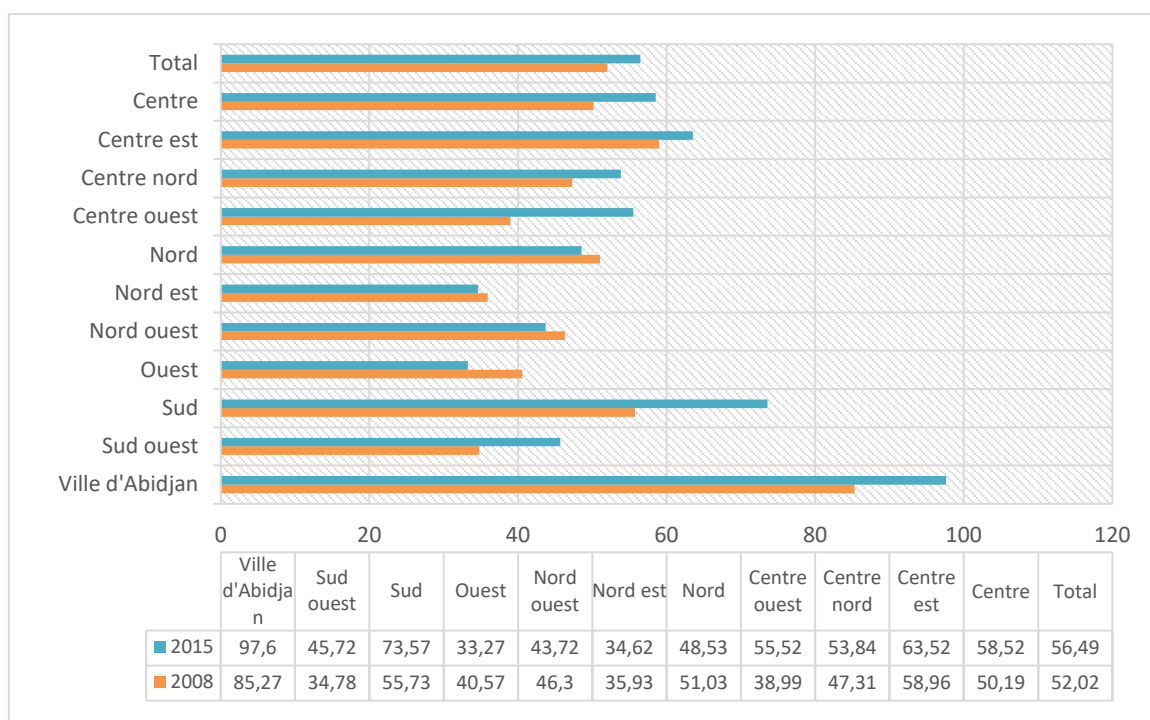
Graphique 33. Proportion des ménages ayant accès à l'électricité par milieu de résidence (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

L'analyse régionale de l'accès à l'électricité (graphique 34) montre que les proportions de ménages ayant accès à l'électricité en 2015 sont fortes dans les régions d'Abidjan, du Sud, du Centre-Est et le Centre qui ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale qui est de 56,49%. Les taux les plus bas sont, en 2015, ceux des régions de l'Ouest, du Nord-Est, Nord-Ouest, du Sud-Ouest et le Nord. En 2008, les plus bas taux sont ceux du Sud-Ouest, du Nord-Est, du Centre-Ouest et l'Ouest. On assiste même à une diminution des taux d'accès à l'électricité dans certaines régions entre 2008 et 2015 notamment dans l'Ouest, le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Nord. Les taux de progression les plus élevés sont ceux du Sud, d'Abidjan et du Centre-Ouest. Les inégalités d'accès à l'électricité persistent entre les régions.

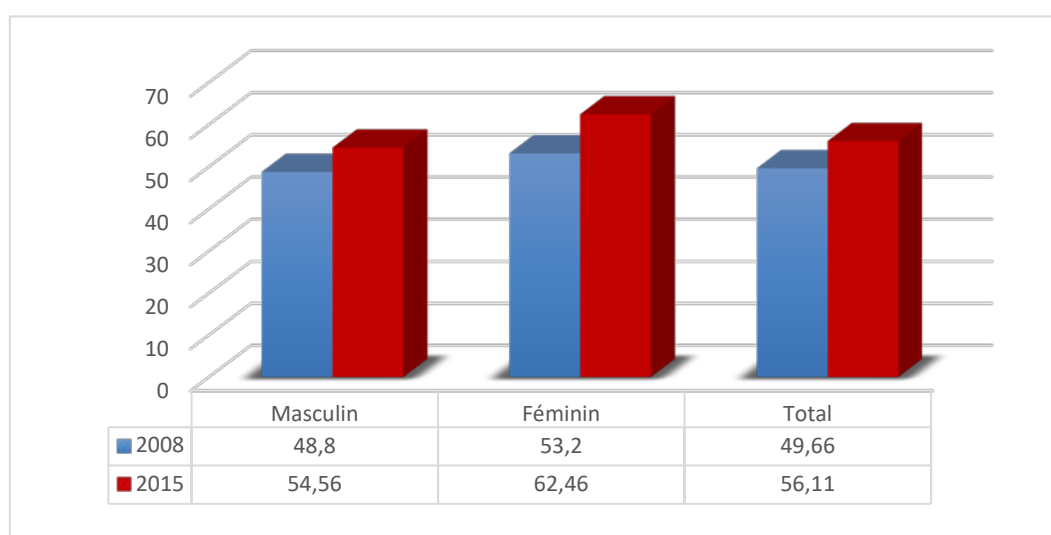
Graphique 34. Proportion des ménages ayant accès à l'électricité par région (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

L'écart s'est creusé entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme entre 2008 et 2015 dans l'accès à l'électricité (graphique 35). Les ménages dirigés par une femme ont un taux d'accès à l'électricité plus élevé que ceux dirigés par un homme à la fois en 2008 et en 2015.

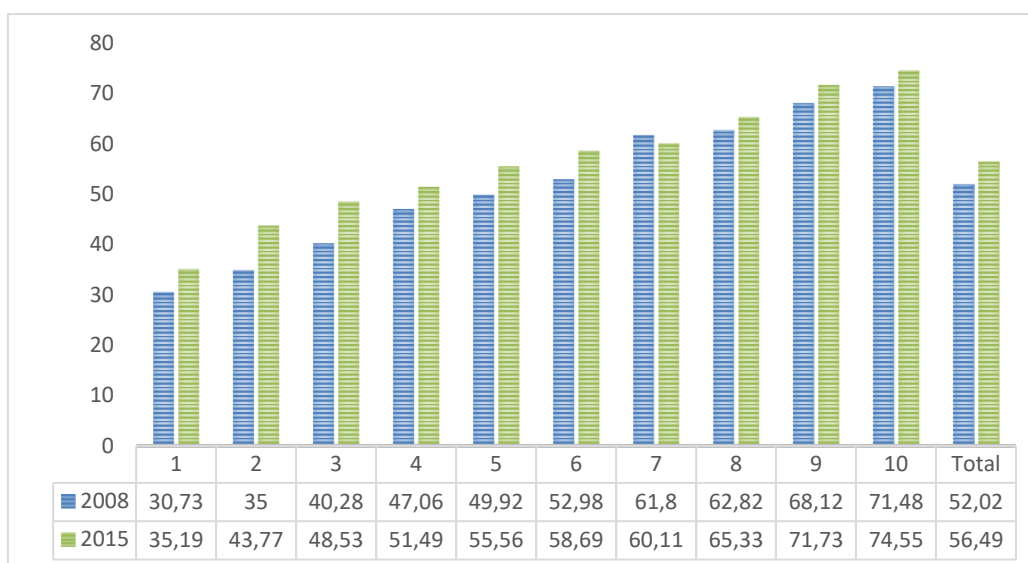
Graphique 35. Proportion des ménages ayant accès à l'électricité par sexe du chef de ménage (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Le graphique 36 indique que seulement 35,19% des ménages les plus pauvres ont accès à l'électricité en 2015 contre 74,55% des 10% de ménages les plus riches. Le taux de progression de l'accès à l'électricité est plus élevé chez les ménages les plus pauvres (14,51%) que chez les ménages les plus riches (4,29%).

Graphique 36. Proportion des ménages ayant accès à l'électricité par décile de revenu par tête (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

De façon globale la proportion de ménages ayant accès à l'électricité a augmenté entre 2002 et 2015 indépendamment de leur statut de pauvreté (tableau 24). Cela traduit une baisse des inégalités en termes d'accès à l'électricité. La hausse du taux d'accès à l'électricité a été plus élevée chez les ménages pauvres (82,67%) que chez les ménages non-pauvres (33,61%).

Tableau 24. Proportion de pauvre et non-pauvre ayant accès à l'électricité par région (2002, 2008 et 2015) (LNP)

Région	Non pauvre			Pauvre		
	2002	2008	2015	2002	2008	2015
Ville d'Abidjan	77,28	87,35	99,07	58,21	77,58	92,22
Sud-ouest	20,84	43,00	47,58	12,40	20,96	42,69
Sud	58,59	62,88	81,12	38,48	45,76	65,94
Ouest	38,64	46,95	39,41	16,34	35,77	27,70
Nord-ouest	30,38	54,60	53,16	24,35	38,73	38,66
Nord est	40,74	46,32	37,08	15,45	21,40	32,40
Nord	35,12	63,59	61,79	23,76	45,67	42,27
Centre ouest	33,90	50,97	64,78	24,19	31,12	47,71
Centre nord	48,15	57,70	63,37	24,68	38,68	46,15
Centre est	57,02	70,87	75,39	28,13	44,76	52,11
Centre	35,42	62,64	68,75	27,32	37,78	49,78
Total	49,77	62,75	66,50	25,79	39,60	47,11

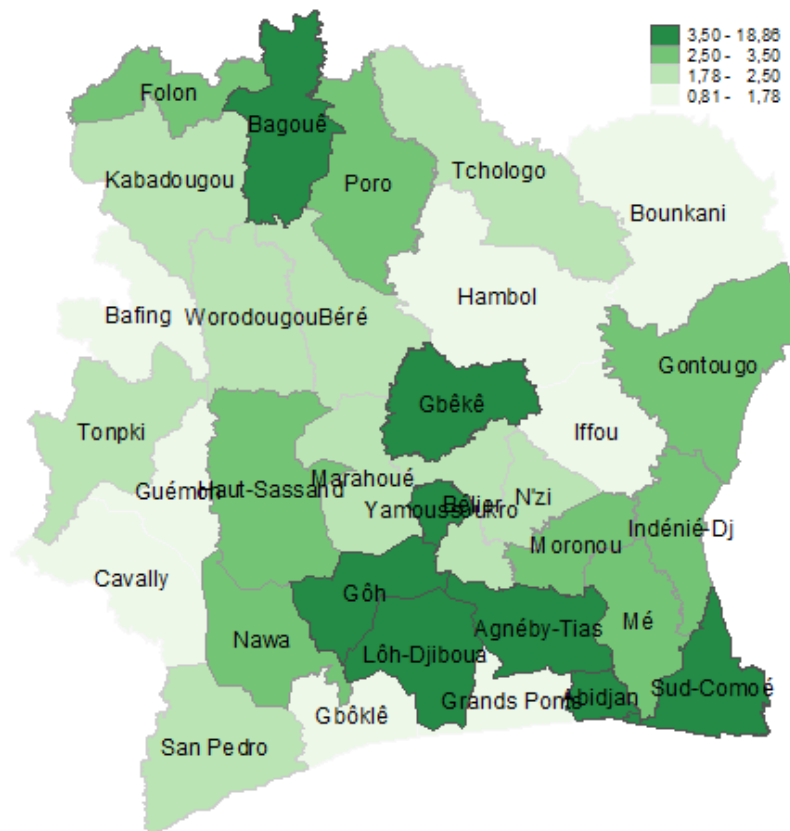
Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008, ENV2015

On remarque néanmoins une baisse des taux d'accès à l'électricité entre 2008 et 2015 dans certaines régions notamment le Nord-Ouest, le Nord, l'Ouest pour les pauvres. En ce qui concerne les non-pauvres, en plus des trois régions précitées, l'accès à l'électricité baisse dans le Nord-Est.

4.4.3.1.1. Analyse spatiale de l'accès à l'électricité

La carte n°3 illustre de façon beaucoup plus précise la couverture des différentes régions en électricité. Les régions où l'accès à l'électricité est plus élevé sont Abidjan, Sud-Comoé, Agnéby-Tiassa, Loh-Djiboua, Gôh, Yamoussoukro, Gbêkê et Bagoué. Les régions ayant la plus faible couverture sont Grands ponts, Gbôklê, Iffou, Hambol, Boukani, Cavally, Guémon et Baffing.

Carte 3. Proportion des ménages ayant accès à l'électricité par région (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV 2015

4.4.3.2. Eau potable

La proportion des ménages qui ont accès à une source d'eau de boisson à domicile est moins élevée en 2015 qu'en 2008 (tableau 24). En 2008, 51,78% des ménages avaient accès à l'eau potable à domicile alors qu'en 2015 cette proportion est de 38,19%, ce qui représente une baisse de 26,25% du taux d'accessibilité à une source d'eau potable à domicile de 2008 à 2015. Par ailleurs, la proportion des ménages qui parcourent moins de cinq kilomètres pour accéder à la source d'eau potable la plus proche est passée de 47,64% en 2008 à 58,83% en 2015, soit une augmentation de 24,49% de 2008 à 2015. La proportion des ménages qui doivent parcourir plus de cinq kilomètres pour rejoindre la source d'eau potable la plus proche est de 0,58% en 2008 contre 2,98% en 2015.

L'analyse par mode d'approvisionnement permet d'apprécier les conditions dans lesquelles les ménages ivoiriens accèdent à l'eau potable de boisson. Le tableau 24 montre que la proportion des individus qui s'approvisionnent à partir d'un robinet privé a baissé en 2015 (soit 43,47%), alors que celle des autres modes d'approvisionnement moins accommodants s'est accrue.

Tableau 25. Modes d'approvisionnement en eau potable (2008 et 2015)

Mode d'approvisionnement en eau	2008	2015	2008-2015
Robinet Privé	17,69%	10,00%	-43,47%
Robinet commun	13,26%	19,18%	44,65%
Puits	33,57%	34,83%	3,75%
Pompe villageoise	20,08%	25,54%	27,19%
Eau de surface (marigot, rivière, etc.)	4,96%	9,23%	86,09%
Autres	10,44%	1,24%	-88,12%

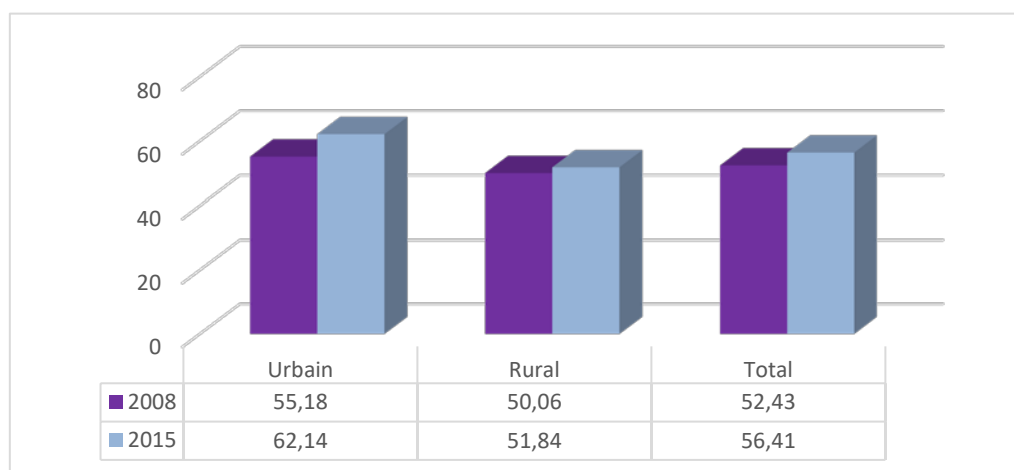
Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Dans la suite de cette sous-section, les modalités robinet privé, robinet commun et pompe villageoise sont regroupées en une modalité unique nommée « eau potable ».

4.4.3.2.1. Accès à l'eau potable

Le graphique 37 montre que les inégalités d'accès à l'eau potable sont moins fortes entre le milieu rural et le milieu urbain. 62,14% des ménages urbains ont accès à l'eau potable en 2015. Dans le monde rural ce sont 51,84% des ménages qui ont accès à de l'eau potable toujours en 2015.

Graphique 37. Proportion des ménages ayant accès à l'eau par milieu de résidence (2008 et 2015)

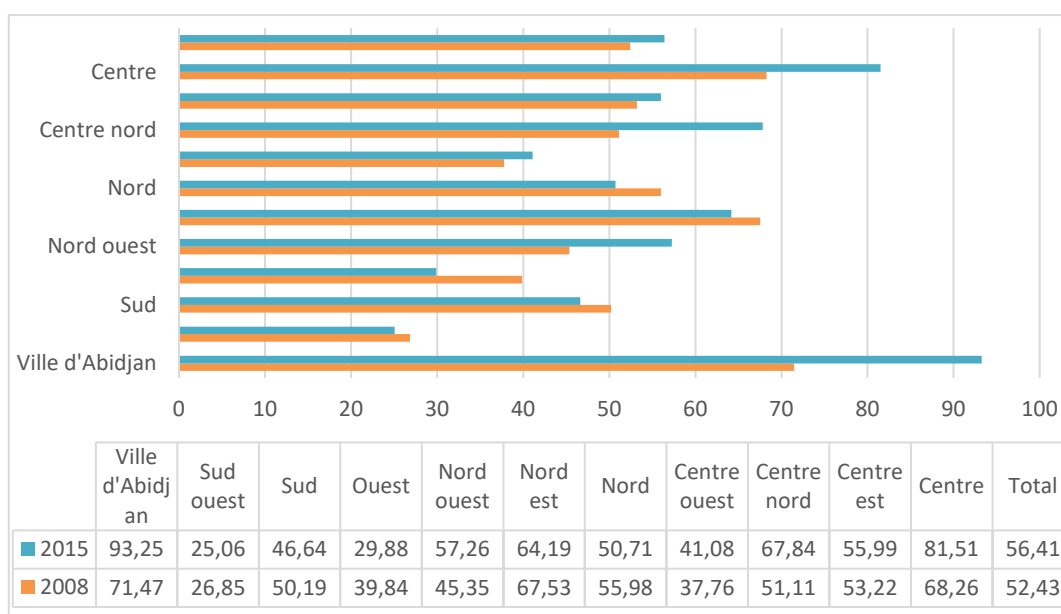


Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Globalement, le taux d'accès à l'eau potable a augmenté tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de progression de l'accès à l'eau potable est plus rapide dans le milieu urbain que dans le milieu rural (avec un taux de progression de 13,08% contre 3,56% pour le milieu rural). L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain s'est accentué entre 2008 et 2015 (on est passé de 5,12 points de pourcentage en 2008 à 10,3 points de pourcentage en 2015).

L'analyse régionale de l'accès à l'eau potable (graphique 38) montre que les proportions de ménages ayant accès à l'eau potable en 2015 sont fortes dans les régions d'Abidjan, du Centre-Nord et le Centre qui ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale qui est de 56,41%. Les taux les plus bas sont, en 2015, ceux des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest. En 2008, les plus bas taux sont ceux du Sud-Ouest, du Centre-Ouest et l'Ouest. On assiste même à une diminution des taux d'accès à l'eau potable dans certaines régions entre 2008 et 2015 notamment dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre-Ouest. Les taux de progression les plus élevés sont ceux d'Abidjan, du Centre-Nord, du Centre et du Nord-ouest. Les inégalités d'accès à l'eau potable persistent entre les régions.

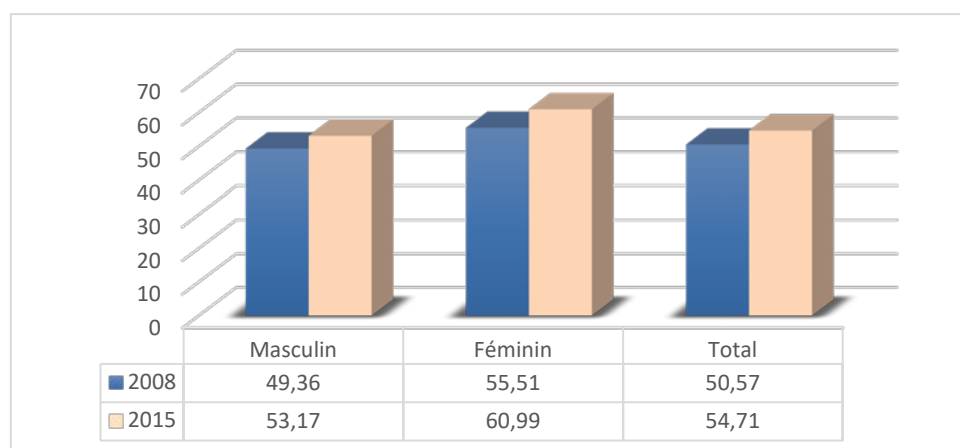
Graphique 38. Proportion des ménages ayant accès à l'eau par région (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

L'écart s'est creusé entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme entre 2008 et 2015 dans l'accès à l'eau potable (graphique 39). Les ménages dirigés par une femme ont un taux d'accès à l'eau potable plus élevé que ceux dirigés par un homme à la fois en 2008 et en 2015. De façon globale, l'accès à l'eau potable a augmenté.

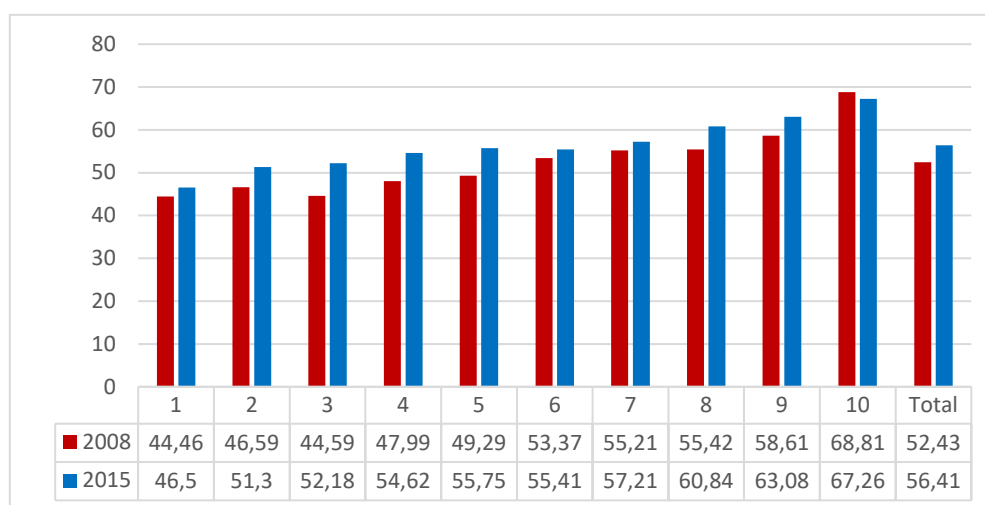
Graphique 39. Proportion des ménages ayant accès à l'eau par sexe du chef de ménage (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Le graphique 40 indique que 46,5% des 10% les plus pauvres de ménages ont accès à l'eau potable en 2015 contre 67,26% des 10% de ménages les plus riches. Le taux d'accès à l'eau potable a diminué chez les ménages les plus riches et a augmenté chez les ménages les plus pauvres entre 2008 et 2015.

Graphique 40. Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par décile (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

De façon globale la proportion de ménages ayant accès à l'eau potable a augmenté entre 2002 et 2015 indépendamment de leur statut de pauvreté (tableau 25). Cela traduit une baisse des inégalités en termes d'accès à l'eau. La hausse du taux d'accès à l'eau potable a été plus élevée chez les ménages pauvres (42,19%) que chez les ménages non-pauvres (17,97%). On remarque néanmoins une baisse des taux d'accès à l'eau entre 2008 et 2015 dans plusieurs régions sauf à Abidjan, au Nord-Ouest, au Centre Nord et au Centre aussi bien chez les pauvres et les non-pauvres.

Tableau 26. Proportion des ménages pauvres et non pauvres ayant accès à l'eau potable à domicile par région (2002, 2008 et 2015)

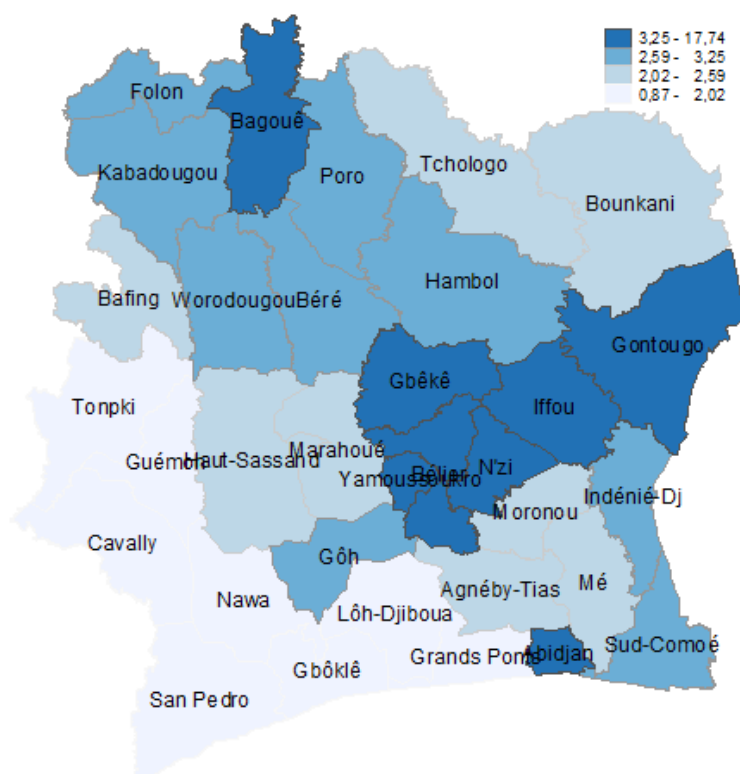
Région	Non pauvre			Pauvre		
	2002	2008	2015	2002	2008	2015
Ville d'Abidjan	64,70	74,43	94,22	35,00	60,50	89,73
Sud-ouest	31,79	31,49	29,44	28,10	19,07	17,94
Sud	50,08	54,61	53,70	35,11	44,02	39,51
Ouest	47,27	39,20	28,36	31,78	40,33	31,27
Nord-ouest	31,36	47,49	58,63	24,87	43,40	56,53
Nord est	71,16	68,04	67,45	64,63	66,81	61,24
Nord	41,71	66,43	51,00	29,73	51,52	50,58
Centre ouest	40,63	48,58	45,52	34,47	30,66	37,34
Centre nord	59,52	56,37	74,62	41,28	46,75	62,36
Centre est	50,72	58,92	66,93	29,13	46,42	45,48
Centre	56,73	66,18	82,25	53,88	70,34	80,89
Total	51,69	57,73	60,98	36,67	46,31	52,14

Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

4.4.3.2.2. Analyse spatiale de l'accès à l'eau potable

La carte n°4 illustre de façon beaucoup plus précise la couverture des différentes régions en eau potable. Les régions où l'accès à l'eau potable est plus élevé sont Abidjan, Yamoussoukro, N'zi, Gbêkê, Iffou, Gontougo et Bagoué. Les régions ayant la plus faible couverture en eau potable sont Grands ponts, Gbôklê, Cavally, San -Pédro, Loh Djiboua, Nawa, Guémon et Tonkpi.

Carte 4. Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable par région (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

4.4.3.3. *Hygiène et Sanitaire*

Dans cette sous-section, nous traitons successivement l'accès aux services d'hygiène et aux sanitaires améliorés.

4.4.3.3.1. *L'hygiène*

Les conditions de vie des ménages ivoiriens restent tout de même encore préoccupantes en 2015 (tableau 26). Du point de vue de l'hygiène, l'on constate même qu'en 2015, les ménages ivoiriens qui utilisent les fosses septiques pour leurs eaux usées représentent moins de 10%. Ils se débarrassent essentiellement de ces eaux dans la nature et dans la rue. En 2008, ceux qui jetaient les eaux usées dans la rue représentaient 21,3% contre 55,32% dans la nature. Ces proportions sont de 32,55% et 48,53% respectivement pour la rue et la nature en 2015. L'on note que la proportion des ménages qui utilisaient la rue pour se débarrasser des eaux usées a augmenté de 2008 à 2015 alors que la proportion de ceux qui déversent ces eaux dans la nature a diminué.

Tableau 27. Hygiène du cadre de vie des ménages en 2008 et 2015

	2008	2015
Où jetez-vous vos eaux usées ?		
Fosse septique	8,04	9,78
Egout	4,47	2,9
Rue	21,3	32,55
Caniveau	9,02	3,35
Nature	55,32	48,53
Autres	1,85	2,89
Comment vous débarrassez-vous des ordures ménagères ?		
Ramassage public	7,17	8,78
Ramassage payant	8,48	5,39
Point de pré collecte payant	1,28	0,25
Point de pré collecte non payant	9,85	5,17
Décharge informel	60,34	58,54
Enterré ou brûlé	4,18	14,03
Autre	8,7	7,85
Quel type de toilette utilisez-vous ?		
WC à l'intérieur		12,52
WC à l'extérieur		23,03
Latrine dans la cour		26,66
Latrine hors de la cour		11,76
Dans la nature (pas de toilette)		25,63
Autre		0,4
Où prenez-vous votre douche ?		
Dehors		15,86
Douche rudimentaire		69,31
Salle de bain		11,43
Autre		3,4

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Pour ce qui est des ordures ménagères, environ 60% des ménages utilisent des décharges informelles. En 2008, c'est 60,34% des ménages qui utilisent des décharges informelles pour les ordures ménagères contre 58,54% en 2015. Les ménages qui bénéficient des services de ramassage publics pour les ordures ménagères représentaient 8,78% en 2015 et 7,17% en 2008. En 2015, un peu plus de 14% des ménages brûlaient leurs ordures ménagères ou les enterraient.

En 2015, seulement 45% des ménages ivoiriens disposaient de WC pour leurs besoins fondamentaux. Parmi eux une proportion de 12,52% ont le WC à l'intérieur de la maison quand 23,03% l'ont à l'extérieur de la maison. Un peu plus du quart des ménages (26,66%) partagent des latrines situées dans la cour. Ce sont des latrines communes à toute la concession. Le quart des ménages fait ses besoins dans la nature.

S'agissant des bains, il faut noter que seulement 11,43% des ménages ivoiriens en 2015 disposaient d'une salle de bain. La plupart des ménages (69,31%) en Côte d'Ivoire utilisent encore en 2015 des douches rudimentaires pour prendre leur bain.

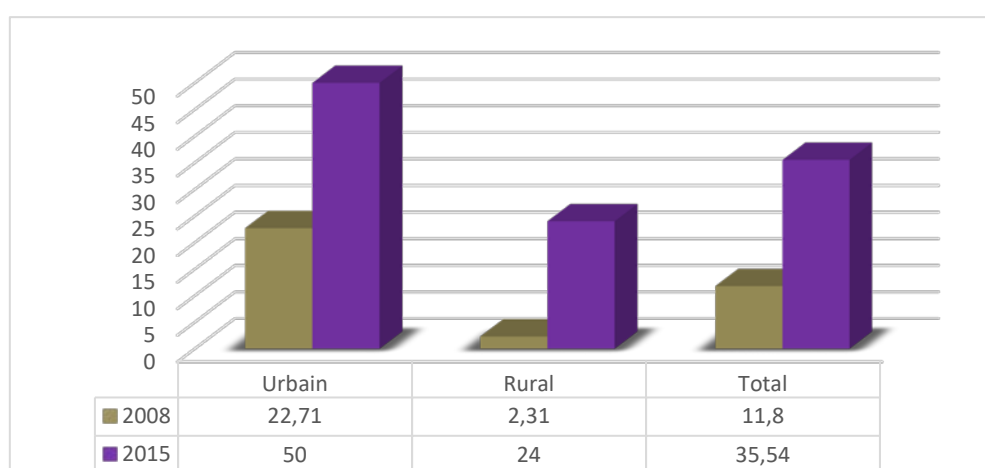
En somme, les conditions d'hygiène dans lesquelles vivent la grande majorité des ménages ivoiriens restent impropres. Seulement une infime partie des ménages bénéficient des services publics en matière de gestion des ordures ménagères.

Dans la suite de cette sous-section les modalités « WC à l'intérieur » et « WC à l'extérieur » sont fondues en une modalité unique appelée « sanitaire amélioré »

4.4.3.2. Accès à des sanitaires améliorés

Le graphique 41 montre qu'il existe une forte inégalité entre le milieu rural et le milieu urbain dans l'accès aux sanitaires améliorés aussi bien en 2008 qu'en 2015. Il y a une hausse du taux d'accès aux sanitaires améliorés tant sur le plan national qu'en milieu urbain et rural. L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain s'est accentué entre 2008 et 2015.

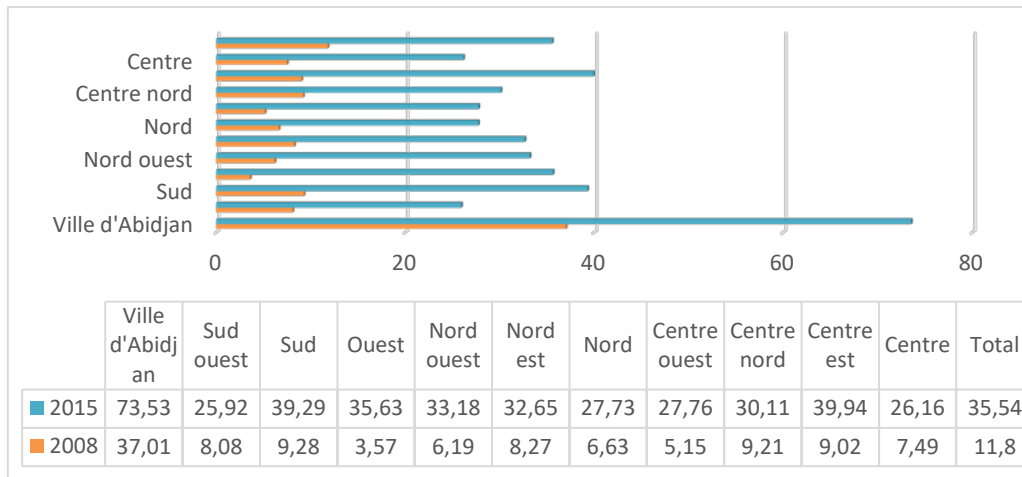
Graphique 41. Proportion de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés par milieu de résidence (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

L'analyse régionale de l'accès aux sanitaires améliorés (graphique 42) montre que les proportions de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés ont progressé fortement dans toutes les régions entre 2008 et 2015.

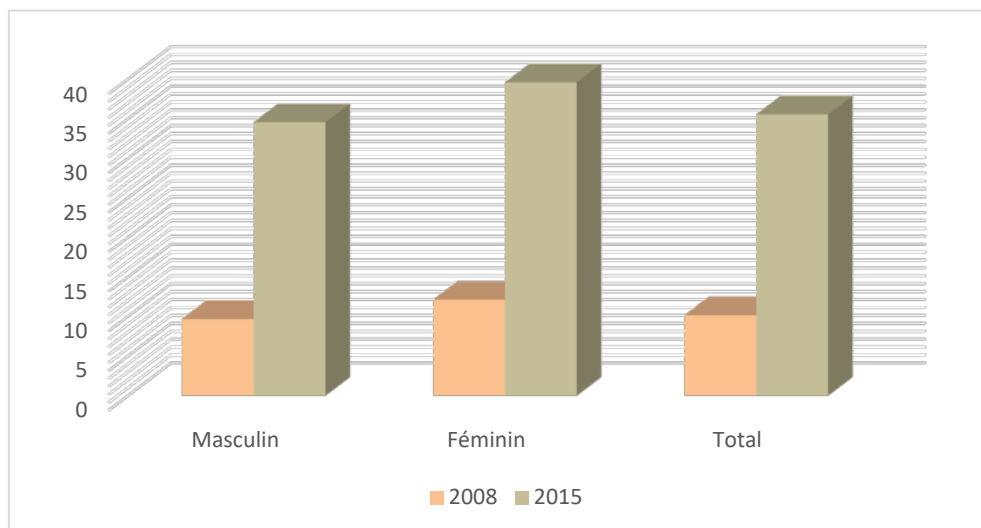
Graphique 42. Proportion de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés par région (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

L'écart s'est creusé entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme entre 2008 et 2015 dans l'accès aux sanitaires améliorés (graphique 43). Les ménages dirigés par une femme ont un taux d'accès aux sanitaires améliorés plus élevé que ceux dirigés par un homme à la fois en 2008 et en 2015. De façon globale, l'accès aux sanitaires améliorés a augmenté.

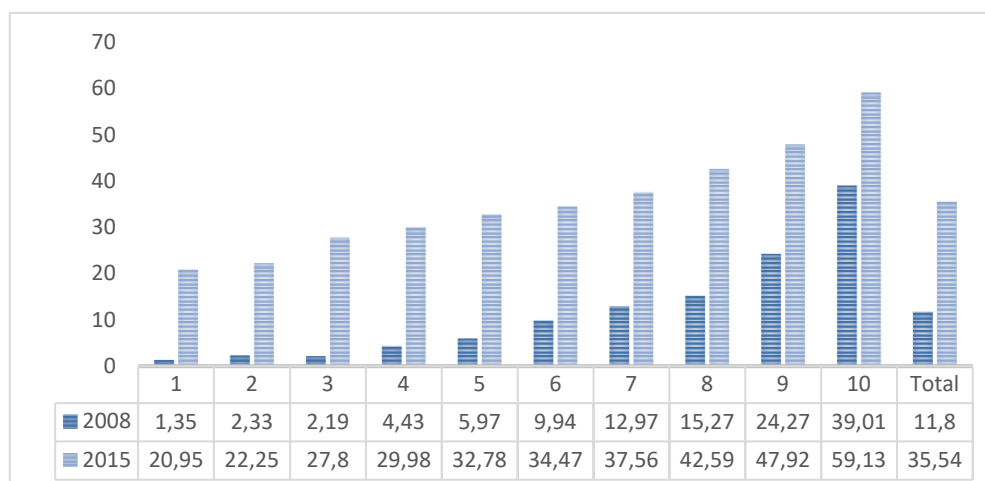
Graphique 43. Proportion de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés par sexe du chef de ménage (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Le graphique 44 indique que 20,95% des 10% de ménages les plus pauvres ont accès à des sanitaires améliorés en 2015 contre 59,23% des 10% de ménages les plus riches. Le taux d'accès aux sanitaires améliorés a plus augmenté chez les ménages les plus pauvres que chez les ménages les plus riches entre 2008 et 2015.

Graphique 44. Proportion de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés par quintile de revenu par tête (2008 et 2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

De façon globale, la proportion de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés a augmenté entre 2002 et 2015 indépendamment de leur statut de pauvreté (tableau 28). Cela traduit une baisse des inégalités en termes d'accès aux sanitaires améliorés.

Tableau 28. Proportion de pauvre et non pauvre ayant accès aux sanitaires améliorés par région (2002, 2008 et 2015) (LNP)

Région	Non pauvre			Pauvre		
	2002	2008	2015	2002	2008	2015
Ville d'Abidjan	44,71	43,04	76,41	5,47	14,58	63,01
Sud-ouest	5,74	11,52	32,86	1,23	2,27	14,63
Sud	15,22	13,82	45,93	2,23	2,97	32,58
Ouest	9,71	07,51	40,89	0,36	0,61	30,85
Nord-ouest	2,91	09,82	37,90	1,54	2,85	30,66
Nord est	14,55	13,23	32,93	2,44	1,37	32,40
Nord	4,61	17,78	45,15	1,08	1,83	19,52
Centre ouest	4,56	12,14	35,51	0,94	0,53	21,22
Centre nord	13,49	15,44	37,85	2,12	3,88	23,86
Centre est	11,14	14,49	42,63	1,55	2,62	37,35
Centre	9,92	11,41	37,42	1,46	3,55	16,54
Total	17,95	19,37	44,89	1,64	3,00	26,78

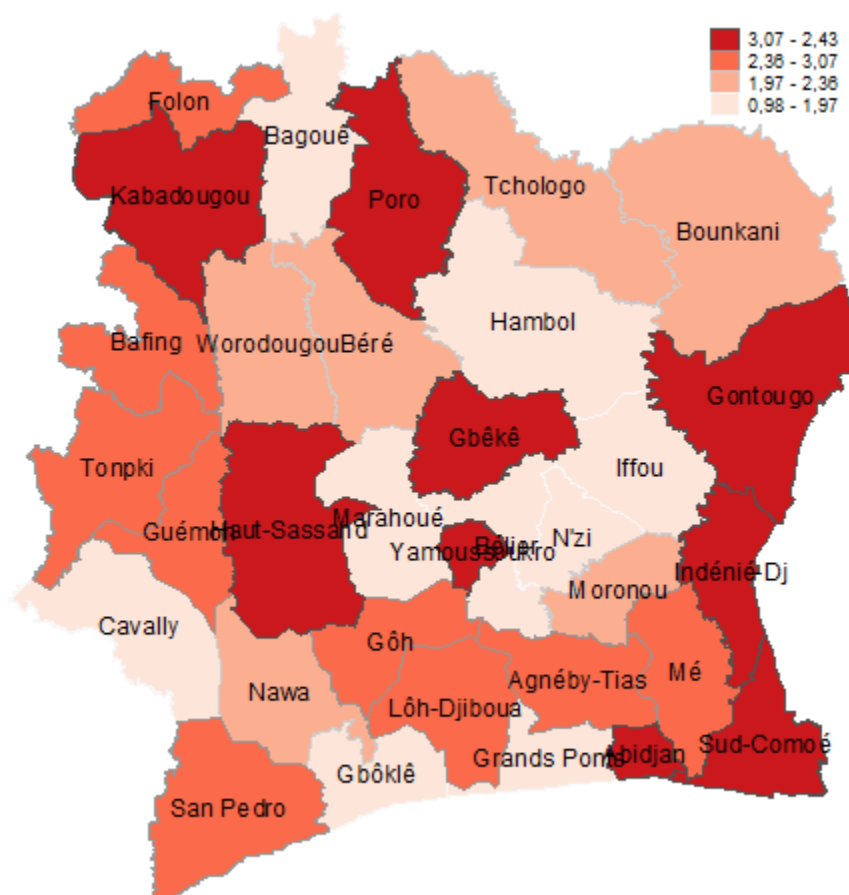
Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

La hausse a été plus élevée chez les ménages pauvres, passant de 1,64% en 2002 à 26,78% en 2015, que chez les ménages non-pauvres, passant de 17,95% en 2002 à 44,89% en 2015. L'accès à des sanitaires améliorés a augmenté dans toutes les régions aussi bien chez les pauvres que chez les non-pauvres, même si les taux restent encore faibles.

4.4.3.3. Analyse spatiale de l'accès aux sanitaires améliorés

La carte n°5 illustre de façon beaucoup plus précise l'accès aux sanitaires améliorés dans les différentes régions. Les régions où l'accès est le plus élevé sont Kabadougou, Poro, Gbêkê, Gontougo, Haut-Sassandra, Indénié Djuablin, Sud-Comoé, Abidjan et Yamoussoukro. Les régions ayant moins accès aux sanitaires améliorés sont Bagoué, Hambol, Iffou, N'zi, Marrahoué, Gbôklê et Grands Ponts.

Carte 5. Proportion de ménages ayant accès aux sanitaires améliorés par région (2015)



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

4.4.4. Transport et communication

Dans cette sous-section, nous traitons l'accès aux infrastructures de transport et à internet.

4.4.4.1. Accès à internet

Le tableau A.8 (en annexe) indique qu'en 2008, seulement 2,5% des ménages avaient accès à la connexion internet à domicile. 68,1% des ménages parcouraient moins de cinq kilomètres pour se connecter à internet. Ceux qui parcourent une distance de plus de cinq

kilomètres représentent 29,4% des ménages en 2008. En 2015, l'accès à la connexion internet s'est améliorée dans l'ensemble. Ainsi, le nombre de ménages ayant accès à la connexion internet est passé à 14%, ceux devant parcourir moins de cinq kilomètres représentaient 63% et 23% des ménages faisaient plus que cinq kilomètres pour avoir accès à une connexion internet. Sans surprise, l'accès à l'internet s'est dans l'ensemble considérablement amélioré de 2008 à 2015.

4.4.4.2. Accès au Transport

De 2008 à 2015, la proportion des ménages qui parcouraient moins de cinq kilomètres pour rejoindre la gare routière la plus proche a augmenté de 4,5% en passant de 76% à 80%. Celle des ménages devant faire plus de cinq kilomètres pour regagner la gare la plus proche a diminué de 14,3%, passant de 24% en 2008 à 20% en 2015.

4.5. Inégalités de genre

Pendant longtemps l'inégalité entre sexe a été ignorée, même la théorisation des inégalités à travers la question de justice telle qu'avancée par Rawls ne prend pas en compte explicitement l'aspect genre des inégalités. L'attention a été plutôt portée sur les luttes d'émancipation des classes sociales.

Les années 1960 et 1970 ont été particulièrement marquées par les luttes émancipatrices et d'autonomisation. Ces luttes ont été inspirées et galvanisées par la vulgarisation du concept d'« empowerment ». Dès lors, la prise en compte de la dimension genre dans tous les programmes et politiques de développement devient un objectif des décideurs. Ainsi dans de nombreux pays l'on assiste une mutation profonde de la dimension du genre à tous les niveaux (éducation, emploi, prise de décision, etc.).

L'histoire récente de la Côte d'Ivoire témoigne d'une dynamique d'émancipation de la femme dans la société ivoirienne. A titre d'illustration, l'on peut noter l'intégration des femmes dans des corps de métiers pendant longtemps considérés comme l'apanage des hommes (exemple de la gendarmerie nationale). Il faut cependant noter que même si les femmes sont acceptées désormais dans presque tous les domaines de la vie économique et sociale, elles sont dans la plupart du temps sous représentées. Or le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) indique la population féminine représente 48,4% de la population totale de la Côte d'Ivoire en 2014. Nonobstant leur proportion dans la population ivoirienne la part des dépenses annuelles par tête des ménages dirigés par une femme est supérieure à celle des ménages ayant pour chef un homme en 2002 et 2008, mais elle est plus faible en 2015. Les ménages dirigés par les femmes ont également plus accès à l'électricité et à l'eau potable que ceux dirigés par un homme. Il paraît alors important d'analyser en profondeur les inégalités basées sur le genre en Côte d'Ivoire.

4.5.1. Proportion de population et de dépenses par déciles et par sexe du chef de ménage

Les parts de dépenses entre les ménages dirigés par un homme et ceux ayant pour chef une femme sont globalement stables entre 2002 et 2015 (tableau 29). Chez les 10% de ménages les plus pauvres (décile 1) les proportions de dépenses étaient sensiblement égales entre hommes et femmes en 2002. Cependant, en 2015, la part des dépenses des femmes est plus élevée de 0,16 point de pourcentage que celle des hommes. Au niveau des 10% de ménages les plus riches (décile 10), en 2002, la part de dépenses des hommes était inférieure de 2,23 points de pourcentage à celle des femmes. Mais, en 2015, la part des hommes dans les dépenses est de 7,42 points de pourcentage supérieure à celle des

femmes. Les inégalités monétaires entre ménages dont le chef est un homme et ceux ayant pour chef une femme se sont accentuées entre 2002 et 2015.

Tableau 29. Proportion de population et par déciles de dépenses et par sexe du chef de ménage (2002 et 2015)

Déciles	Parts de Population				Parts de dépenses			
	2002		2015		2002		2015	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
1	9,38	9,74	7,81	7,87	1,74	1,79	1,54	1,7
2	9,43	9,59	8,31	9,16	2,81	2,83	2,75	3,3
3	9,77	9,58	8,82	9,13	3,72	3,59	3,75	4,24
4	9,85	9,74	9,15	9,41	4,54	4,43	4,71	5,28
5	9,84	9,79	9,57	10,1	5,43	5,31	5,74	6,64
6	9,7	9,9	9,74	9,96	6,41	6,42	6,89	7,7
7	9,94	10,08	9,93	10,82	7,99	7,98	8,41	10,02
8	10,32	10,55	11,02	11,7	10,42	10,45	11,53	13,36
9	10,65	9,48	12	11,3	14,82	12,86	16,43	16,91
10	11,12	11,55	13,66	10,53	42,12	44,35	38,26	30,84
Total	49,79	50,22	51,7	48,3	49,37	50,63	53,93	46,07

Source : Auteurs à partir des données ENV2002 et ENV 2015

En 2002, les concentrations des hommes et des femmes dans le premier décile et dans le dernier décile se tiennent. Ainsi, dans le premier décile on a 9,38% d'hommes et 9,74% de femmes. Dans le dernier décile, on a 11,12% d'hommes et 11,55% de femmes. En 2015, la concentration est sensiblement équivalente entre hommes et femmes dans le premier décile (7,81% pour les hommes et 7,87% pour les femmes). Mais dans les hauts revenus (décile 10), la concentration de population est en défaveur des femmes (10,53% pour les femmes contre 13,66% pour les hommes).

4.5.2. Avoirs fonciers par milieu et par sexe du chef de ménage

Les inégalités d'accès aux terres de cultures sont fortes entre homme et femme en Côte d'Ivoire (tableau 29). En effet, les terres de cultures sont en majorité possédées par les hommes aussi bien 2008 qu'en 2015. La proportion des femmes possédant des terres de cultures est en baisse entre 2008 et 2015 (- 20,34%). Cette tendance est observable tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural, avec une plus forte baisse du taux de possession par les femmes dans le milieu rural (- 22,20%). Il faut noter que les terres de cultures sont en milieu rural. Cependant, les propriétaires résident soit en milieu rural, soit en milieu urbain. Il apparaît donc que la majeure partie de ceux qui ont un titre de propriété sur les terres foncières rurales sont des citadins (cf. Aka, 2007). Cela peut s'expliquer par les coûts élevés de la procédure d'obtention des titres de propriété dans le domaine du foncier rural.

Tableau 30. Avoirs foncier par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

	2008		2015		Variation (%)	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Possession	84,38	15,62	87,02	12,98	3,03	-20,34
Non possession	76,27	23,73	75,61	24,39	-0,87	2,71
Milieu urbain						
Possession	82,62	17,38	85,16	14,84	2,98	-17,12
Non possession	75,36	24,64	74,56	25,44	-1,07	3,14
Milieu rural						
Possession	84,81	15,19	87,57	12,43	3,15	-22,20
Non possession	78,8	21,2	77,23	22,77	-2,03	6,90

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

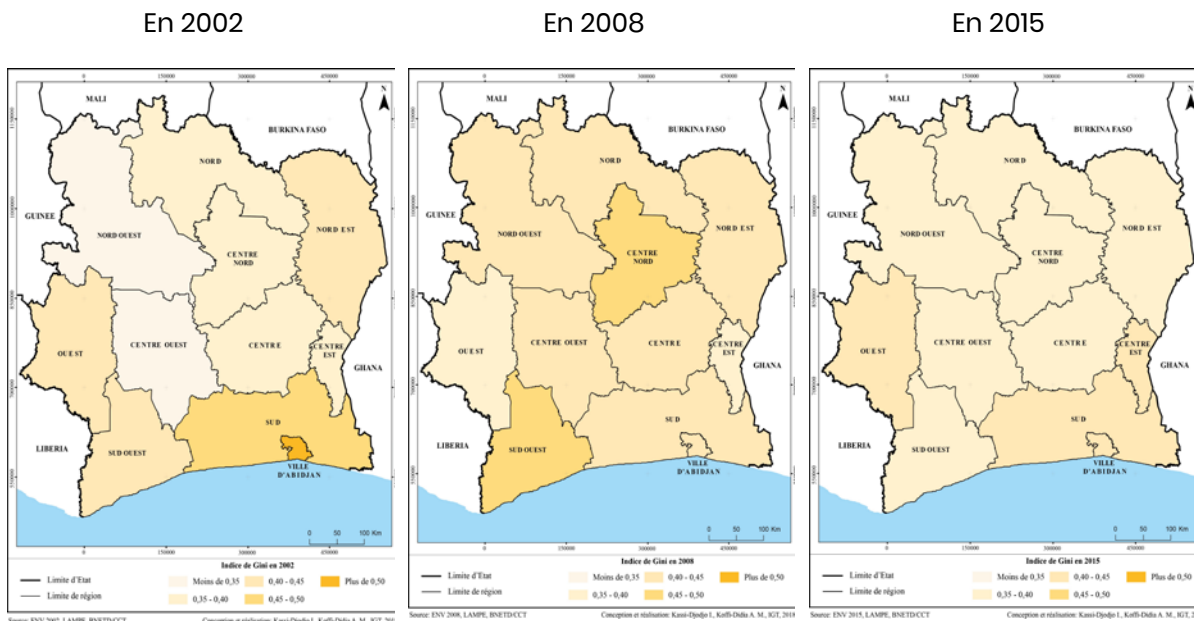
4.6. Inégalités spatiales

Il s'agit dans cette section de réaliser une cartographie des inégalités en Côte d'Ivoire. La réalisation de cartes d'inégalités nous permettra de mieux cibler les inégalités de façon spatiale. Ainsi, nous présentons dans un premier temps les niveaux d'inégalités selon les pôles de développement (régions). Puis dans un second temps, la présentation des niveaux se fera suivant le nouveau découpage administratif en considérant les districts.

4.6.1. Inégalités sociales dans les régions

La carte n°6 montre une représentation spatiale des inégalités en Côte d'Ivoire pour les années 2002, 2008 et 2015. En 2002, les inégalités sont fortes dans le Sud et encore plus élevées à Abidjan. Cependant, elles sont faibles dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest. En 2008, les inégalités sont plus élevées dans le Centre-Nord et le Sud-Ouest alors qu'elles sont plus faibles dans l'Ouest. En 2015, les inégalités sont plus fortes dans l'Ouest, le Centre Est et à Abidjan que dans les autres régions.

Carte 6. Inégalités sociales par régions en 2002, 2008 et 2015

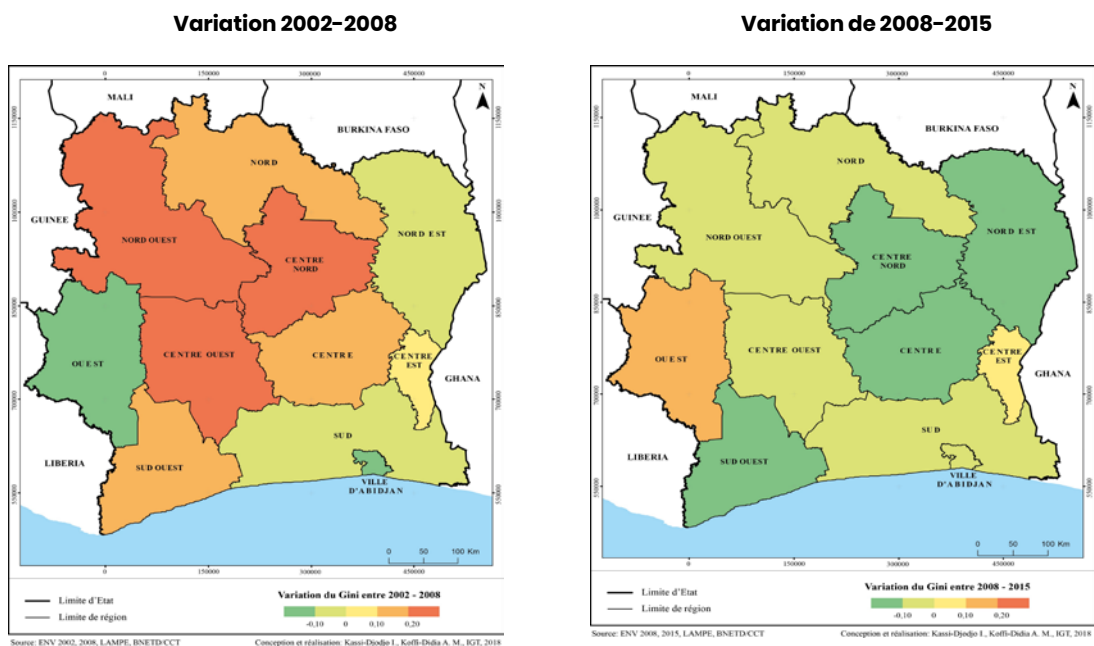


Source : Auteurs à partir des ENV2002, ENV2008 et ENV2015

4.6.2. Variation spatiale des inégalités

La carte n°7 s'intéresse aux variations dans les niveaux d'inégalités sur la période d'étude. De 2002 à 2008, les inégalités ont fortement augmenté dans le Nord-Ouest, le Centre Nord et le Centre Ouest. En revanche, l'inverse est observé, respectivement, dans l'Ouest, à Abidjan, dans le Nord-Ouest et le Sud.

Carte 7. Evolution des inégalités sociales par régions en 2002- 2008 et 2008-2015



Source : Auteurs à partir des ENV2002, ENV2008 et ENV2015

De 2008 à 2015, les inégalités ont augmenté dans l'Ouest et le Centre-Est tandis qu'elles ont baissé dans toutes les autres régions avec les plus fortes baisses enregistrées dans le Sud-Ouest, le Centre, le Centre-Nord et le Nord-Est.

4.6.3. Inégalités horizontales par groupes ethniques, par sexe et par milieu

L'analyse horizontale des inégalités spatiales permet de capter les disparités entre groupes ethniques, le sexe et le milieu de résidence. Les résultats dans le tableau 30 montrent que le groupe des Krou ont le revenu médian et moyen le plus élevé et celui des Mandés du sud a le revenu médian et moyen les moins élevés aussi bien en 2008 qu'en 2015. Mais en 2002, ce sont les Akans qui avaient le revenu médian et le revenu moyen les plus élevés. Le revenu médian le plus bas est celui des Mandé du sud alors que le revenu moyen le plus bas est celui des Mandé du nord.

Les disparités de revenus entre groupes ethniques pourraient être révélatrices de la diversité des principales sources de revenus des groupes ethniques en Côte d'Ivoire. Par exemple, les activités de commerce ont été et sont majoritairement pratiquées par les Mandé du Nord. De même l'agriculture d'exportation est l'apanage des Akan. Ainsi donc cette spécialisation professionnelle en fonction des groupes ethniques peut expliquer les disparités dans la distribution de revenu.

Tableau 31. Inégalités horizontale par groupe ethnique, genre et milieu de résidence en 2008 et 2015

	2002		2008		2015	
	p50	Mean	p50	Mean	p50	mean
GCOV Ethnie						
Akan	516 777,50	846 472,30	326 202,00	496 797,50	301 210,90	409 850,10
Krou	371 495,60	682 823,90	343 800,00	497 881,20	334 470,90	434 785,50
Mande du nord	371 807,00	517 747,70	325 216,30	436 714,70	291 033,80	390 042,80
Mande du sud	286 939,20	678 801,10	231 733,90	351 291,20	249 267,40	326 813,00
Gur	355 304,50	583 528,00	265 018,20	434 630,00	258 702,30	340 446,40
Total	355 304,50	583 528,00	303 458,90	462 719,90	286 148,10	386 368,40
GCOV Sexe						
Masculin	391 756,40	656 257,90	295 350,50	449 095,90	292 583,70	402 895,80
Féminin	389 303,50	690 099,90	305 868,40	463 103,10	280 213,20	368 359,60
Total	391 366,60	673 611,40	298 997,00	455 907,10	286 370,60	386 214,80
GCOV Milieu						
Urbain	389 566,60	652 571,30	485 423,30	667 282,50	343 987,10	458 992,50
Rural	225 076,30	307 016,50	235 141,00	319 356,70	243 308,20	313 145,00
Total	281 429,30	461 220,30	302 641,30	466 483,00	286 370,60	386 214,80

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

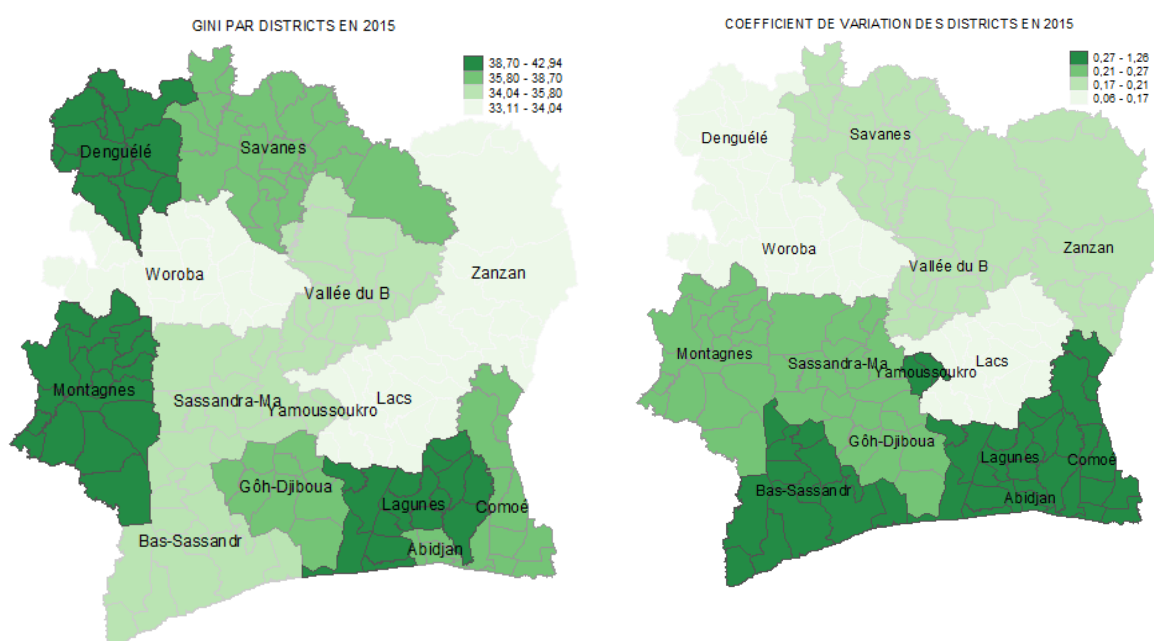
En ce qui concerne la distribution par genre, les revenu médian et moyen des hommes sont plus faibles en 2008 par rapport à ceux des femmes. Mais en 2015, l'on observe la situation inverse. En 2002, la situation est plus complexe. Les hommes ont le médian le plus élevé mais les femmes ont le revenu moyen le plus élevé. Cette instabilité de la distribution de revenu selon le genre témoigne des mutations perpétuelles dans la société ivoirienne. Les femmes accèdent au fur des années à des emplois qui leur étaient inaccessibles auparavant, ou bien leur proportion varie dans ceux où elles ont réussi à s'intégrer. Ceci entraîne des modifications dans la distribution du revenu selon les sexes.

En ce qui concerne le milieu de résidence, les revenus sont plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Les disparités de revenus, entre le milieu rural et le milieu urbain, sont représentatives des écarts de niveaux de vie entre les deux catégories de population. En effet, les populations rurales sont confinées dans des activités agricoles qui sont de moins en moins rémunératrices. D'ailleurs les revenus des ruraux sont pour la plupart tributaires des aléas du climat et aussi de la conjoncture économique internationale. Il faut également noter le haut niveau d'imposition des revenus agricoles qui limite les montants de revenus perçus par les populations rurales.

4.6.4. Inégalités sociales par district selon le nouveau découpage administratif en 2015

Les niveaux d'inégalités les plus élevés se rencontrent dans les districts du Denguélé, des Montagnes et des Lagunes (Carte n°3). L'indice de Gini varie dans ces districts entre 36,702% et 42,938%. Dans ces régions donc le niveau d'inégalités est supérieur au niveau national des inégalités. Les districts du Woroba, des Lacs et du Zanzan présentent les niveaux d'inégalités les plus faibles. Dans ces régions les inégalités varient entre 33,107% et 34,043%. Les districts de la Vallée du Bandama, du Sassandra-Marahoué, de Yamoussoukro et du Bas-Sassandra présentent des niveaux d'inégalités compris entre 34,043% et 35,799. Le niveau d'inégalités dans les districts des Savanes, Goh-Djiboua, Abidjan et Comoé sont compris entre 35,799 et 36,702%.

Carte 8. Inégalités dans les districts selon le nouveau découpage administratif



Source : Auteurs à partir des données ENV2015

Cependant, lorsque l'on considère le coefficient de variation par district les niveaux diffèrent un peu pour certains districts. Ainsi les coefficients de variation les plus faibles se retrouvent dans le Woroba et dans les Lacs, ce qui traduit que les niveaux d'inégalités les plus bas sont ceux de ces deux districts où la dispersion autour de la moyenne est la plus faible. Les niveaux d'inégalités les plus élevés sont ceux des districts du Bas-Sassandra, des Lagunes, de Yamoussoukro, et de la Comoé.

V. Conclusions, recommandations de politiques économiques et perspectives

Quels indicateurs se dégagent en termes d'inégalités? Comment les populations ivoiriennes perçoivent-elles ces inégalités? Comment peut-on expliquer ces disparités observées dans la répartition des revenus? Tels sont les éléments abordés dans cette section.

5.1. Principaux résultats

Dans cette sous-section, il est question de relever les principaux résultats de l'analyse des inégalités en Côte d'Ivoire.

5.1.1. Le profil des inégalités en Côte d'Ivoire

L'analyse du profil des inégalités, réalisé entre 2002 et 2015, montre qu'en 2002, la part de revenu des plus riches représentait plus 3 fois la part de revenu des plus pauvres (la valeur du Palma en 2002 est de 3,17). Ce ratio est un peu plus de 2 en 2008 et en 2015. L'écart de revenu entre les riches et les pauvres s'est réduit sur la période 2002-2015. Mais cette baisse est plus forte en passant de 2002 à 2008 que sur la période 2008-2015. On est passé d'un ratio de Palma égal à 3,17 en 2002 à 2,07 en 2008 puis à 2,06 en 2015.

Bien que les disparités dans la distribution de revenu aient baissé entre 2002 et 2015, l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres restent quand même élevé. La valeur du coefficient de Gini, calculée à partir des dépenses des ménages, est de 49,97%, 42,09% et 40,02% respectivement pour les années 2002, 2008 et 2015. Cette tendance est confirmée par les autres mesures des inégalités que sont le coefficient de Theil et le coefficient de variation.

Lorsqu'on désagrège le Gini nous constatons que les inégalités sont plus fortes chez les hommes que chez les femmes en 2002 (50,12% contre 49,05%) et en 2015 (40,11% contre 39,58%). La situation contraire s'observe en 2008 avec un indice de Gini d'une valeur de 41,90% pour les hommes contre 42,94% pour les femmes. Par région, il ressort que les inégalités intra régionales sont plus fortes que les inégalités inter régionales. Ainsi, les contributions relatives des inégalités régionales à l'inégalité totale sont de 82,89% pour les inégalités intra régionales contre 17,12% pour les inégalités inter régionales pour l'année 2002.

En 2008, les contributions relatives sont respectivement de 83,48% et 16,52% pour les inégalités intra régionales et les inégalités inter régionales. En 2015, on est passé à une contribution relative de 89,19% pour les inégalités intra régionales contre 10,81% pour les inégalités inter régionales. Les régions qui présentent les niveaux d'inégalités les plus élevés sont le Sud (49,11%) en 2002, le Nord-Est (38,38%) en 2008 et l'Ouest (34,12%) en 2015. Les régions présentant les plus faibles niveaux d'inégalités sont le Centre-Ouest (24,18% en 2002 et 21,66% en 2008) et le Nord-Est (19,13%) en 2015. Il faut également noter que les inégalités sont plus fortes en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit l'année considérée.

L'approche multidimensionnelle de l'analyse des inégalités révèle que l'accès aux services sociaux de bases et aux infrastructures essentielles est encore inégalitaire en Côte d'Ivoire comme en témoigne la valeur de cet indice pour l'année 2015 qui est de 0,89 pour la Côte d'Ivoire. On s'aperçoit ainsi que la mesure des inégalités monétaires ne rend pas entièrement compte du phénomène.

Par ailleurs, la proportion d'individus qui fréquentent les centres de santé publics s'est accrue de 6,5% en 2015 contre une baisse de 20% de la proportion de ceux qui fréquentent les centres de santé privés. Le même constat est observé au niveau des établissements d'enseignement scolaire dont la proportion de ceux qui sont au public s'est également accrue (soit 42,06%). Comparativement à 2008, la proportion des individus qui ont accès aux centres de santé publics a augmenté en 2015. En revanche, celle de ceux qui accèdent aux établissements sanitaires privé a baissé de plus de 20%. L'analyse du mode d'approvisionnement en eau potable révèle que la proportion des individus qui s'approvisionnent à partir d'un robinet privé a baissé en 2015 (soit 43,47%), alors que celle des autres modes d'approvisionnement moins accommodants s'est accrue.

Les conditions d'hygiène dans lesquelles vivent la grande majorité des ménages ivoiriens restent impropres. Seulement une infime partie des ménages bénéficient des services publics en matière de gestion des ordures ménagères. Ce cadre de vie impropre est une menace pour la santé et peut mieux se comprendre en relation avec les conditions de logement des ménages ivoiriens. En effet, la grande majorité des ménages ivoiriens vivent dans des cours communes avec des murs extérieurs faits essentiellement en ciment. Cependant, la proportion de ménages vivant dans des maisons dont le mur extérieur en faites en terre battues (banco) a augmenté entre 2008 et 2015 pour franchir la barre tu tiers (1/3) de l'ensemble des ménages de 2015. Par ailleurs, la proportion de ménages vivant dans une maison dont le sol est fait de terre ou du sable a augmenté entre 2008 et 2015 pour représenter 25% des ménages de 2015. Dans l'ensemble donc, les conditions de logement des ménages ivoiriens tendent à se dégrader eu égard à l'augmentation des proportions de ménages vivant dans des maisons avec le mur extérieur en terre battue d'une part et le sol recouvert de terre ou de sable d'autre part.

5.1.2. Analyse spatiale des inégalités sociales en Côte d'Ivoire

Les cartes nous indiquent qu'en 2002, les inégalités sont fortes dans le Sud et encore plus élevées à Abidjan. Cependant, elles sont faibles dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest. En 2008, les inégalités sont plus élevées dans le Centre-Nord et le Sud-Ouest alors qu'elles sont plus faibles dans l'Ouest. En 2015, les inégalités sont plus fortes dans l'Ouest, le Centre Est et à Abidjan que dans les autres régions.

On remarque que de 2002 à 2008, les inégalités ont fortement augmenté dans le Nord-Ouest, le Centre Nord et le Centre Ouest. En revanche, l'inverse est observé, respectivement, dans l'Ouest, à Abidjan, dans le Nord -Ouest et le Sud. De 2008 à 2015, les inégalités ont augmenté dans l'Ouest et le Centre-Est tandis qu'elles ont baissé dans toutes les autres régions avec les plus fortes baisses enregistrées dans le Sud-Ouest, le Centre, le Centre-Nord et le Nord-Est.

Lorsque l'on considère le dernier découpage administratif, les niveaux d'inégalités les plus élevés se rencontrent dans les districts du Denguélé, des Montagnes et des Lagunes. Dans ces régions, le niveau d'inégalités est supérieur au niveau national des inégalités. Les districts du Woroba, des Lacs et du Zanzan présentent les niveaux d'inégalités les plus faibles. Cependant, les coefficients de variation les plus faibles se retrouvent dans le Woroba et dans les Lacs, ce qui traduit que la dispersion autour de la moyenne est la plus faible dans ces districts. Les niveaux d'inégalités les plus élevés sont ceux des districts du Bas-Sassandra, des Lagunes, de Yamoussoukro, et de la Comoé.

5.2. Recommandations

Quelles voies s'offrent pour réduire les inégalités en Côte d'Ivoire ? Les résultats suggèrent qu'il s'agit pour les décideurs de prendre des mesures visant à impacter certaines variables identifiées dans ce travail, notamment :

- ✓ Simplifier et faciliter l'accès aux terres de cultures en faveur des femmes et des populations du milieu rural : l'étude a révélé que les femmes et les populations rurales ont moins accès aux terres de cultures.
- ✓ Accorder une priorité aux femmes dans les politiques de lutte contre les inégalités monétaires, notamment dans le cadre du programme des filets sociaux productifs initié par le gouvernement avec un financement de la Banque Mondiale.
- ✓ Accélérer la couverture en eau potable et en électricité des zones rurales en vue de réduire les déséquilibres par rapport au milieu urbain ainsi que le déséquilibre entre les régions
- ✓ Densifier l'offre de services de santé dans les zones rurales en rapprochant l'offre de santé des populations
- ✓ Mieux cibler les bénéficiaires des subventions afin qu'elles profitent aux couches les plus démunies.
- ✓ Améliorer l'accès à l'éducation : l'accès à l'éducation demeure encore problématique dans certaines régions même si globalement le taux brut scolarisation affiche des niveaux très satisfaisants. En plusieurs individus quittent le système éducatif sans avoir véritablement savoir pu atteindre les acquis éducatifs correspondant à leur niveau. Il faut donc non seulement augmenter le nombre d'établissements mais aussi des ratios d'encadrement.

Toutes ces recommandations peuvent être accompagnées d'une politique volontariste de redistribution de revenus identifiées dans d'autres travaux (voir Aka, 2017, 2016a, 2016b, 2016c).

5.3. Perspectives

Dans cette section, il sera discuté d'abord des difficultés rencontrées avec les données existantes lors dans cette étude. Ensuite, il s'agit de prioriser les besoins en données pour favoriser l'approfondissement des études ultérieures sur les thématiques relatives aux inégalités. Et enfin, il sera question de proposer des voies d'harmonisation des mesures et le calcul des inégalités à tant à l'échelle nationale comme internationale.

5.3.1. Défis posés par les données/techniques existantes

Cette étude sur les inégalités a été réalisée en utilisant les enquêtes sur le niveau de vie des ménages réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire. Ces enquêtes plus de questionnaires sur les dépenses de consommation des ménages leurs sources de revenus, etc. Dans notre analyse, nous utilisons les dépenses de consommation pour mesurer le niveau de bien-être.

Les enquêtes concernent les années 1998, 2002, 2008 et 2015. Mais leur qualité diffère d'une enquête à l'autre. En effet, certaines enquêtes recèlent des questions sans réponses. Ce qui peut biaiser les estimations. L'utilisation des dépenses de consommation des ménages peut aussi conduire à une sous-estimation des inégalités. Il nous a donc fallu sélectionner les

enquêtes qui présentent un degré de compatibilité. C'est pourquoi, l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 1998 (ENV1998) dont la structure et la taille présentent beaucoup de différences avec les trois autres enquêtes qui l'ont suivie n'a pas été pris en compte dans cette étude sur les inégalités

Les bases de données utilisées pour l'étude présentent quelques faiblesses qu'il convient de corriger dans les bases de données futures. En effet, certaines variables contiennent des informations erronées. Par exemple dans la base de données ENV2015, il y a des chefs de ménages qui sont encore mineurs et même souvent âgés de moins de 15 ans. On dénombre 32 chefs de ménage dont l'âge est inférieur à 15 ans et 17 pour la base ENV2008. On y trouve également des enfants de moins de 10 ans qui sont inscrits dans l'enseignement supérieur. On en dénombre au total 50 personnes.

En outre certaines variables ne comportent pas suffisamment d'informations. Des variables relatives à l'éducation comportent des informations sur moins de 20% de l'ensemble des individus de la base. Ainsi, à la question « *Avez-vous fréquenté une école ?* », seulement 9 086 individus sur un total de 65 655 individus ont répondu ; soit 13,84%. Les variables avec des informations insuffisantes, comme celle susmentionnée, posent des problèmes de représentativité de la population mère. Ce qui rend moins robuste les résultats obtenus de l'utilisation de ces variables.

Il y a, par ailleurs, des variables dont on ne dispose d'informations que pour les centres urbains. C'est le cas par exemple de la relative aux dépenses de cantine scolaire, d'internat, nourriture, etc. pour cette variable, les données sont seulement disponibles pour la ville d'Abidjan. Les données relatives autres strates ne sont pas renseignées dans les bases de données. A cela s'ajoute le fait que cette même variable capte les dépenses relatives à plusieurs paramètres (cantine scolaire, internat, nourriture, etc.), qui rend difficile son usage dans les cas où l'on a besoin de capter l'effet d'une seule des composantes de cette variable composite. Aussi, les questionnaires sont souvent mal renseignés concernant cette variable avec des montants de dépenses en cantine scolaire, internat, nourriture, égaux à 3 par exemple.

Par ailleurs, pour des études plus approfondies sur les inégalités dans une dimension plus large, il est indispensable de disposer des données institutionnelles relatives à l'éducation, la santé, les logements, les avoirs, le cadre de vie et le marché du travail mais également des données qualitatives sur la perception du phénomène par les populations elles-mêmes.

5.3.2. Classement par ordre de priorité des données souhaitées

Afin de permettre d'aborder dans les études ultérieures sur les inégalités certaines problématiques clés, nous proposons que soient prises en compte dans les enquêtes à venir sur le niveau de vie des ménages des questions relatives :

1. Aux transferts monétaires intra-ménages
2. A l'inclusion financière
3. Aux cantines scolaires prises isolément
4. La disponibilité au sein des établissements sanitaires de pharmacie pour permettre aux ménages de payer les ordonnances de médicaments après les consultations.
5. A la perception des inégalités et ses causes par les ménages eux-mêmes.

Références

Aka B. F., A. E. Kamalan,

**Y. A. C. Ouattara, N. Ouattara,
K. C. N'da, A. Diallo (2020)**

« D'où proviennent les inégalités sociales en Côte d'Ivoire ? »
Document de Travail du Lampe, WPL-02, Février 2020.

Aka, B. F. and Guisan, M.-C. (2017)

« Cutting Poverty Rate Using Basic Income Grant And International Cooperation In Cote D'Ivoire And Other Western Africa Countries », *Applied Econometrics and International Development*, Vol. 17-1 (2017), PP.101-116.

Aka, B. F. (2016a)

« Impacts de l'instauration d'un revenu universel d'existence sur la pauvreté par genre et par âge en Côte d'Ivoire : Analyse dans un modèle EGC micro simulé », *Revue Internationale de Gestion et d'Economie – RIGE Vol. 1- 1*, pp. 4 à 20.

Aka, B.F. (2016b)

"Feasible Utopia: Cutting Poverty Rate in Half Using Basic Income Grants in Regions and Cities of Cote d'Ivoire", *Regional and Sectoral Economic Studies. RSES* Vol. 16-2. July-December of 2016. PP. 87-103.

Aka, B.F. (2016c)

"Quantitative Impacts of Basic Income Grant on Income Distribution in Côte d'Ivoire: Time to Change our Societies". *Revista Galega de Economía*, Vol. 25-1 (2016), pp. 163-179.

Aka, B.F. (2007e)

« Gender, Land Access and Rural Poor in Côte d'Ivoire ». *International Journal of Applied Econometrics and Quantitative Studies*, Vol. 4-1-2, pp. 21-36.

Aka, B.F., (2007f)

« Genre, accès à la propriété foncière et pauvreté rurale en Côte d'Ivoire ». *International Journal of Applied Econometrics and Quantitative Studies*, Vol.4-1-3, pp.105-125.

Aka, B. F. et S. S. Diallo (2011)

"Influence of the Fiscal System on Income Distribution in Regions and Small Areas: Microsimulated CGE Model for Côte d'Ivoire", AERC Research Paper 218, African Economic Research Consortium, Nairobi, January 2011

CEA (2017)

Promouvoir l'égalité : étude de cas de la Côte d'Ivoire, Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Version Finale, Mai 2017.

Ceprass (1999)

« Évaluation de l'impact des fonds sociaux sur la réduction de la pauvreté », Abidjan, Primature - Ministère de la Planification et de la Programmation du développement - Banque mondiale, 1999.

MINAGRI⁷ (2009)

État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture : *Second rapport national*, Ministère de l'agriculture, République de Côte d'Ivoire, août 2009.

N'da K. C. (2016)

« Analyse des déterminants du capital humain et de son incidence sur la réduction des inégalités en Côte d'Ivoire ». Thèse de doctorat ; Université Alassane Ouattara ; Côte d'Ivoire ; septembre 2016

SARA⁸(1999)

L'agriculture ivoirienne à l'aube du XXI^e siècle, Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, République de Côte d'Ivoire. Août 1999.

Tregenna, F. and M. Tsela (2012)

« Inequality in South Africa: The distribution of income, expenditure and earnings ». *Development Southern Africa*, 29:1, 35-61

⁷ MINAGRI : Ministère de l'Agriculture.

⁸ Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan.

Annexes

Tableau A.1. Distribution des dépenses annuelles moyennes par déciles (2002, 2008, 2015)

Dépense	Coef.	Std. Err.	[95% Interval Conf.]	
2002				
0-10	1,68965	0,0410307	1,609222	1,770077
10-20	2,786193	0,0586301	2,671267	2,901119
20-30	3,643603	0,0723063	3,50187	3,785337
30-40	4,517114	0,0862825	4,347984	4,686243
40-50	5,52864	0,1017371	5,329217	5,728063
50-60	6,794624	0,1207531	6,557926	7,031322
60-70	8,436115	0,1433349	8,155152	8,717077
70-80	10,98442	0,1785743	10,63438	11,33446
80-90	15,59332	0,2312218	15,14008	16,04655
90-100	40,02632	0,880324	38,30073	41,75192
2008				
0-10	2,170767	0,0414507	2,089518	2,252017
10-20	3,543365	0,0485389	3,448221	3,638508
20-30	4,552699	0,0536747	4,447488	4,657909
30-40	5,517732	0,0575071	5,405009	5,630454
40-50	6,603981	0,0634721	6,479566	6,728396
50-60	7,88621	0,0738388	7,741474	8,030945
60-70	9,544954	0,0802737	9,387606	9,702303
70-80	11,71438	0,092239	11,53357	11,89518
80-90	15,68915	0,1224453	15,44914	15,92916
90-100	32,77677	0,4171674	31,95906	33,59448
2015				
0-10	2,056442	0,0341776	1,989449	2,123435
10-20	3,452046	0,0438525	3,366088	3,538003
20-30	4,435988	0,0500171	4,337947	4,534029

30-40	5,452569	0,0589958	5,336929	5,56821
40-50	6,628801	0,068335	6,494855	6,762748
50-60	8,00902	0,074927	7,862152	8,155888
60-70	9,672406	0,0877174	9,500467	9,844346
70-80	12,16462	0,1045329	11,95972	12,36952
80-90	16,43838	0,135399	16,17298	16,70378
90-100	31,68972	0,4700892	30,76828	32,61117

Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

Tableau A2 : Pourcentages de population par sous-groupes (2002, 2008, 2015)

Variable	Sous-groupe	2002	2008	2015
Sexe du chef de ménage	Masculin	86,45	84,05	80,46
	Féminin	13,55	15,95	19,54
Niveau d'éducation du chef de ménage	Aucun	0,06	2,42	54,96
	Primaire	39,18	29,18	17,58
	Secondaire	48,92	53,17	22,38
	Supérieur	11,84	15,23	5,08
Milieu de résidence	Urbain	43,54	38,00	50,10
	Rural	56,46	62,00	49,90
Statut de pauvreté	Non pauvre	62,00	43,75	53,66
	Pauvre	38,00	56,25	46,34
Région	Ville d'Abidjan	19,10	19,90	18,98
	Sud-ouest	7,35	9,38	10,00
	Sud	18,13	15,46	14,32
	Ouest	10,99	6,71	10,50
	Nord-ouest	3,89	4,40	4,90
	Nord est	3,00	4,95	4,10
	Nord	6,06	7,20	7,20
	Centre ouest	14,89	13,77	13,90

	Centre nord	8,23	6,08	6,40
	Centre est	2,39	2,45	2,50
	Centre	5,99	9,69	7,20
Groupe ethnique	AKAN	37,71	39,55	37,79
	KROU	18,82	15,76	12,57
	MANDE DU NORD	15,97	18,58	18,28
	MANDE DU SUD	14,27	8,39	8,97
	GUR (VOLTAIQUE)	13,23	17,72	22,40
Total		100,00	100,00	100,00

Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

Tableau A3. Proportions de revenus par sous-groupes (2002, 2008, 2015)

Variable	Sous-groupe	2002	2008	2015
Sexe du chef de ménage	Masculin	85,71	83,15	80,68
	Féminin	14,29	16,85	19,32
Niveau d'éducation du chef de ménage	Aucun	0,04	1,62	46,46
	Primaire	25,36	20,83	16,70
	Secondaire	47,83	50,82	25,88
	Supérieur	26,76	26,73	10,96
Milieu de résidence	Urbain	63,38	51,02	59,54
	Rural	36,62	48,98	40,46
Statut de pauvreté	Non pauvre	87,55	70,69	79,10
	Pauvre	12,46	29,31	20,90
Région	Ville d'Abidjan	34,59	31,06	28,66
	Sud-ouest	5,96	9,74	10,32
	Sud	22,73	15,34	13,14
	Ouest	5,62	5,30	10,52
	Nord-ouest	2,30	3,73	3,57
	Nord est	1,89	4,51	3,26

	Nord	4,79	4,19	5,23
	Centre ouest	8,92	10,22	11,53
	Centre nord	7,32	5,10	5,35
	Centre est	1,68	2,10	2,27
	Centre	4,21	8,74	6,16
Groupe ethnique	AKAN	46,15	42,08	40,09
	KROU	18,55	16,97	14,14
	MANDE DU NORD	15,50	18,43	18,45
	MANDE DU SUD	9,12	7,34	7,59
	GUR (VOLTAIQUE)	10,69	15,18	19,74
Total		100,00	100,00	100,00

Source : Auteurs à partir des données ENV2002, ENV2008 et ENV2015

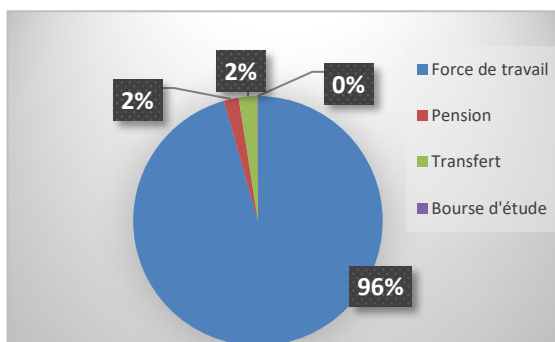
Tableau A4. Source de revenus

Source de revenu	Moyenne	Médiane	Proportion (% revenu)
Salaire	034 902	500 000	95,60%
Pension	1 100 683	360 000	1,92%
Transfert	299 483	180 000	2,43%
Bourse d'étude	304 644	190 000	0,05%
TOTAL	684 928	307 500	100,00%

Source : Auteurs à partir des données ESSI2016

Graphique A1 : source de revenu (2016)

Source : auteurs à partir des données ESSI 2016



Graphique A2 : Source de revenu par décile (2016)

Source : auteurs à partir des données ESSI 2016

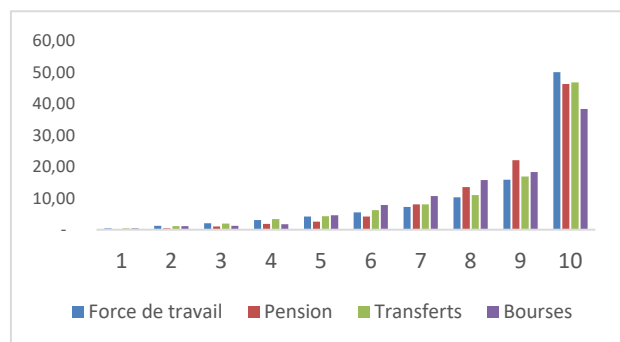


Tableau A5. Contributions aux inégalités par sources de revenu basées sur le coefficient de Gini

Source de revenu	Contribution absolue	Contribution relative
Force de travail	0,599	0,955
Pension	0,015	0,023
Transfert	0,013	0,021
Bourse d'étude	0,001	0,000
TOTAL	62,75%	100,00%

Source : Auteurs à partir des données ESSI 2016

Tableau A6. Les variables utilisées pour calculer les indices des avoirs en 2015

Variables	Obs	Moy.	Std. Dev.	Min	Max
Téléphone	12857	0,741	0,438	0,00	1,00
Télévision	12857	0,309	0,462	0,00	1,00
Radio	12857	0,321	0,467	0,00	1,00
Réfrigérateur	12857	0,061	0,239	0,00	1,00
Voiture	12857	0,015	0,121	0,00	1,00
Ordinateur	12857	0,031	0,172	0,00	1,00
Cuisinière	12857	0,067	0,250	0,00	1,00
Pièces	12871	2,279	1,322	1,00	10,00
Eau	12899	0,100	0,300	0,00	1,00
Electricité	12899	0,511	0,500	0,00	1,00

Source : Auteur à partir des données ENV2015

Tableau A7. Coefficients estimés sur les variables des avoirs (2015)

Variables	PCA	UCPCA
Téléphone	0,4882	0,0329
Télévision	0,8714	0,0724
Radio	0,2503	0,0367
Réfrigérateur	1,7011	0,2369
Voiture	2,2452	0,8467

Ordinateur	1,9912	0,3911
Cuisinière	1,5371	0,1931
Pièces	0,0975	0,0350
Eau	1,3065	0,1602
Electricité	0,6488	0,0464
_cons	-1,6951	0,0000

Source : Auteur à partir des données ENV2015

Tableau A8. Accès aux infrastructures de base (2008 et 2015)

Source d'eau de boisson	2008	2015	2008-20015
A domicile	51,78%	38,19%	-26,25%
Moins de 5 km	47,64%	58,83%	23,49%
Plus de 5 km	0,58%	2,98%	417,38%
Gare routière			
Moins de 5 km	76,22%	79,62%	4,46%
Plus de 5 km	23,78%	20,38%	-14,30%
Centre de santé			
Moins de 5 km	77,11%	74,10%	-3,90%
Plus de 5 km	22,89%	25,90%	13,15%
Hôpital général			
Moins de 5 km	49,42%	51,58%	4,37%
Plus de 5 km	50,57%	48,42%	-4,25%
Ecole maternelle			
Moins de 5 km	77,69%	87,03%	12,02%
Plus de 5 km	22,31%	12,97%	-41,86%
Ecole primaire			
Moins de 5 km	93,47%	92,98%	-0,52%
Plus de 5 km	6,52%	7,02%	7,67%
Ecole secondaire/cfp			
Moins de 5 km	60,54%	61,88%	2,21%
Plus de 5 km	39,46%	38,11%	-3,42%
Grande école/université			
Moins de 5 km	27,73%	30,55%	10,17%
Plus de 5 km	72,28%	69,45%	-3,92%
Internet			
A domicile	2,48%	13,82%	457,26%
Moins de 5 km	68,13%	63,33%	-7,05%
Plus de 5 km	29,39%	22,84%	-22,29%

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Tableau A9. Accès au type de centre de santé et d'établissement fréquenté

Type de centre de santé	2008	2015	2008-2015
Public	77,21%	81,96%	6,15%
Privé	22,79%	18,06%	-20,75%
Type d'établissement fréquenté			
Public	53,02%	75,32%	42,06%
Privé international	4,17%	1,70%	-59,23%
Privé confessionnel	7,94%	4,43%	-44,21%
Privé Laïc	32,01%	16,77%	-47,61%
Autres	2,85%	1,78%	-37,54%

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Tableau A.10. La possession de terres de cultures selon les caractéristiques socioéconomiques

Variables			2008 (%)	2015 (%)	2008-2015
Genre	Moins de 12 ha	Homme	52,26	79,3	51,74%
		Femme	47,74	20,7	-56,64%
	De 12 à 50 ha	Homme	53,99	92,41	71,16%
		Femme	46,01	7,59	-83,50%
	50 ha et plus	Homme	51,46	89,25	73,44%
		Femme	48,54	10,75	-77,85%
Milieu	Moins de 12 ha	Urbain	20,5	22,86	11,51%
		Rural	79,5	77,14	-2,97%
	De 12 à 50 ha	Urbain	19,29	19,24	-0,26%
		Rural	80,71	80,76	0,24%
	50 ha et plus	Urbain	26,7	26,88	0,67%
		Rural	73,3	73,12	-0,25%
Strate	Moins de 12 ha	Abidjan	2,62	0,52	-80,15%
		Nord-Ouest	9,63	15,1	56,80%
		Centre-Est	6,36	2,46	-61,32%
		Centre	6,96	12,11	73,99%

		<i>Sud-Ouest</i>	8,44	10,39	23,10%
		<i>Sud</i>	11,41	14,03	22,96%
		<i>Ouest</i>	13,8	13,21	-4,28%
		<i>Nord</i>	7,57	5,75	-24,04%
		<i>Nord-Est</i>	10,25	8,69	-15,22%
		<i>Centre-Ouest</i>	13,47	12,59	-6,53%
		<i>Centre-Nord</i>	9,62	5,15	-46,47%
	De 12 à 50 ha	<i>Abidjan</i>	1,9	0,51	-73,16%
		<i>Nord-Ouest</i>	13,74	28,23	105,46%
		<i>Centre-Est</i>	6,38	2,41	-62,23%
		<i>Centre</i>	5,39	7,72	43,23%
		<i>Sud-Ouest</i>	6,68	9,62	44,01%
		<i>Sud</i>	9,72	5,82	-40,12%
		<i>Ouest</i>	19,21	3,54	-81,57%
		<i>Nord</i>	14,42	18,73	29,89%
		<i>Nord-Est</i>	7,1	5,57	-21,55%
		<i>Centre-Ouest</i>	7,1	5,57	-21,55%
		<i>Centre-Nord</i>	8,14	6,33	-22,24%
	50 ha et plus	<i>Abidjan</i>	11,17	0,53	-95,26%
		<i>Nord-Ouest</i>	8,25	24,73	199,76%
		<i>Centre-Est</i>	14,08	5,38	-61,79%
		<i>Centre</i>	8,25	16,13	95,52%
		<i>Sud-Ouest</i>	2,91	5,38	84,88%
		<i>Sud</i>	11,41	14,03	22,96%
		<i>Ouest</i>	22,33	4,3	-80,74%
		<i>Nord</i>	5,29	20,43	286,20%
		<i>Nord-Est</i>	10,1	8,6	-14,85%
<i>Centre-Ouest</i>		3,85	1,08	-71,95%	
<i>Centre-Nord</i>		7,69	5,38	-30,04%	

CSP	Moins de 12 ha	<i>Employé du public</i>	1,27	1,22	-3,94%
		<i>Employé privé</i>	3,8	6,42	68,95%
		<i>Professionnel libre</i>	13,25	9,32	-29,66%
		<i>Agriculteurs</i>	40,57	61,74	52,18%
		<i>Employé agricole</i>	4,34	8,23	89,63%
		<i>Aides familiales</i>	32,44	12,74	-60,73%
		<i>Inactifs</i>	4,33	0,33	-92,38%
	De 12 à 50 ha	<i>Employé du public</i>	1,51	0,86	-43,05%
		<i>Employé privé</i>	2,85	3,6	26,32%
		<i>Professionnel libre</i>	11,58	5,99	-48,27%
		<i>Agriculteurs</i>	42,27	66,1	56,38%
		<i>Employé agricole</i>	1,06	4,92	364,15%
		<i>Aides familiales</i>	23,81	3,28	-86,22%
		<i>Inactifs</i>	4,04	0,17	-95,79%
	50 ha et plus	<i>Employé du public</i>	1,59	1,64	3,14%
		<i>Employé privé</i>	10,05	4,92	-51,04%
		<i>Professionnel libre</i>	16,93	1,64	-90,31%
		<i>Agriculteurs</i>	40,21	83,61	107,93%
		<i>Employé agricole</i>	1,06	4,92	364,15%
		<i>Aides familiales</i>	23,81	3,28	-86,22%
		<i>Inactifs</i>	6,35	0	-100,00%

Source : Auteurs à partir des données ENV2008 et ENV2015

Tableau A.10. Evolution de la proportion de ménages dirigés par une femme

Sexe du chef de ménage	2002	2008	2015
Homme	82,84	80,46	80,36
Femme	17,16	19,54	19,64
Total	100	100	100

Source : calcul des auteurs à partir des données ENV2002, 2008 et 2015

Sigles et abréviations

ACEIR	African Council of Excellence of Inequality Research
AFD	Agence Française de Développement
AMU	Assurance Maladie Universelle
CEA	Communauté Economique Africaine
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CRD	Centre de Recherche pour Développement
DUS	Droit Unique de Sortie
EGC	Equilibre Général Calculable
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie
FGD	Focus Group Discussions
GCOV	Group Coefficient of Variation
INS	Institut National Statistique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCA	Principal Components Analysis
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PFSP	Projet Filets Sociaux Productifs
PIB	Produit Intérieur Brut
SARA	Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
UCPCA	Uncetered Principal Component Analysis
UE	Union Européenne
UEMOA	Union des Economiques et Monétaire Ouest Africaine
WDI	World Development Indicators

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la développement durable.
Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 4^e trimestre 2020
ISSN 2492 - 2846 © AFD
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazells
Conception et réalisation AFD
Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection Papier de recherche :
<https://www.afd.fr/fr/collection/papiers-de-recherche>